

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

TE FARE 'ĀPO'ORA'A RAHI NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Compte rendu intégral des débats

Séance du 10 août 2023

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Séance du 10 août 2023	816
------------------------------	-----

PROCÈS-VERBAL

Première séance : Jeudi 10 août 2023 à 9 heures 5 minutes

PRÉSIDENTE de M. Oscar, Manutahi Temaru
président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française**S O M M A I R E**

OUVERTURE DE LA SÉANCE	816
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	816
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	817
– <u>Rapport n° 65-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française et affectation de son résultat</u>	817
– <u>Rapport n° 52-2023 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la république française et la banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement, la société financière internationale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements, et le centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements</u>	822
– <u>Rapport n° 35-2023 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française à l'occasion du processus législatif engagé sur le projet de loi autorisant l'approbation du premier amendement à la convention adoptée à Espoo le 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et du protocole à la convention adoptée à Espoo le 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière relatif à l'évaluation stratégique environnementale</u>	825
– <u>Rapport n° 36-2023 sur le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des îles et affectation de son résultat</u>	827
– <u>Rapport n° 49-2023 bis sur neuf projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle (2 délibérations : « conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger » et « conducteur de transport en commun sur route »)</u>	830
– <u>Rapport n° 31-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2021 et affectation de son résultat</u>	832
– <u>Rapport n° 64-2023 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance portant adaptation du droit au règlement européen (UE) 2021/23 relatif à un cadre pour le redressement et la résolution des contreparties centrales et modifiant les règlements (UE) n° 1095/2010, (UE) n° 648/2012, (UE) n° 600/2014, (UE) n° 806/2014 et (UE) 2015/2365, ainsi que les directives 2002/47/ce, 2004/25/ce, 2007/36/ce, 2014/59/UE et (UE) 2017/1132</u>	837
– <u>Rapport n° 62-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Afareaitu - Moorea et affectation de son résultat</u>	839
– <u>Rapport n° 63-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Paopao - Moorea et affectation de son résultat</u>	840
– <u>Rapport n° 48-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'Établissement public administratif dénommé « Fare Tama Hau » et affectation de son résultat</u>	846
CLÔTURE DE LA SÉANCE	850

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Cher gouvernement du pays, Madame la vice-présidente, chers ministres présents, chers représentants à l'assemblée, de gauche et de droite réunis et Madame la secrétaire générale, bonjour à toutes et à tous en cette nouvelle matinée. Nous allons échanger.*

M.	Temaru	Oscar, Manutahi	présent
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	présent
M ^{me}	Vaianui	Jeanne	présente
M.	Tapati	Tafai, Mitema	présent
M ^{me}	Niva	Pauline	présente
M ^{me}	Flores-Le Gayic	Béatrice	présente
M.	Le Caill	Heinui	présent
M.	Teremate	Ruben	présent
M ^{me}	Hauata Ah-Min	Maïte	présente
M ^{me}	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	présente
M ^{me}	Maamaatuaiahutapu	Maurea	présente
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	présente
M.	Maono	Vincent	présent
M ^{me}	Flores	Rachelle	présente
M.	Cowan	Mike	présent
M ^{me}	Frebault	Joëlle	présente
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	absent
M.	Lissant	Simplicio	absent
M ^{me}	Haiti	Pascale	absente
M.	Maraeura	Tahuhu	présent

Assistent à titre consultatif :

M ^{me}	Brown	Tahia	présente
M.	Chailloux	Steve	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Garbutt-Harehoe	Thilda	présente
M.	Hoiore	Tevaipaea	présent
M ^{me}	Homai	Odette	présente
M.	Le Gayic	Tematai	présent
M.	Loussan	Cliff	présent
M.	Tetua	Félix, Hoa	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Tuahu	Vahinetua	présente

Siègent au banc du gouvernement :

Madame la vice-présidente du gouvernement Éliane Tevahitua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Minarii Galenon Taupua, Tevaiti-Ariipaea Pomare, Ronny Teriipaia, Cédric Mercadal et Nahema Temarii.

PROCURATIONS

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 10 août 2023		
N° 8557 - 9 h	Yseult Butcher-Ferry	Tepuaraurii Teriitahi
N° 8558 - 9 h	Pascale Haiti	Joëlle Frebault
N° 8559 - 9 h	Simplicio Lissant	Tahuhu Maraеura
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 8560 - 11 h 6	Teumere Atger-Hoi	Rachelle Flores
N° 8561 - 11 h 25	Oscar, Manutahi Temaru	Edwin Shiro-Abe Peu

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Je demande à Madame la secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour et son complément.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, le projet d'ordre du jour proposé pour la séance de la commission permanente est le suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, des projets de délibération et des avis ;*
- III) *Clôture de la séance.*

Le président : Je vous propose de regrouper les dossiers n° 7 et 8, 62-2023 et 63-2023 et nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Il n'y a pas de contre, il n'y a pas d'abstention.

À la demande du gouvernement, une petite modification est apportée à l'ordre du jour de notre séance. Nous allons donc examiner le dossier, rapport n° 65-2023 concernant le compte financier 2022 de l'IJSPF et le reste des dossiers sans changement.

Nous passons au vote. Qui est pour ? *Merci*. À l'unanimité. L'ordre du jour est approuvé.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

Le président : Nous passons à l'examen des rapports et des projets de délibération.

RAPPORT N° 65-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2022 DE L'INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RESULTAT
Présenté par M. le représentant Mike Cowan

Le président : Rapport n° 9 : rapport n° 65-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

Madame la ministre, vous avez la parole.

M^{me} Nahema Temarii : Monsieur le président de la commission, c'est ma première commission permanente, du coup, est-ce qu'il y a la lecture du rapport, en préambule ou est-ce que je procède à la lecture du rapport ?

Monsieur Cowan.

M. Mike Cowan : Excusez-moi ! En fait, ma collaboratrice n'a pas mis ma synthèse dans mon dossier. Du coup, je n'ai pas mon dossier là. Excusez-moi !

M^{me} Nahema Temarii : Monsieur le président, si vous me le permettez, travaillons en équipe et je peux procéder, si c'est faisable, à la lecture du rapport. Non ? Sinon, je l'ai là.

M. Mike Cowan : Merci. Monsieur le président de la commission permanente, Madame la secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, aujourd'hui je vais vous présenter le projet de rapport relatif au projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'Institut de la jeunesse et des sports de Polynésie française et affectation de son résultat.

Par lettre n° 2583/PR du 31 mars 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Créé par délibération du 22 août 1980, l'IJSPF est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Au titre des faits marquants de l'année 2022, et dans le prolongement de l'année 2021, l'établissement a poursuivi ses travaux de construction et de rénovation des installations sportives, notamment en vue de l'organisation des épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris et des Jeux du Pacifique de 2027. Il a également contribué au développement de l'environnement sportif et de la jeunesse par la co-organisation de 38 manifestations, pour un montant total de 183 700 000 F CFP.

Le conseil d'administration de l'établissement s'est réuni à quatre reprises afin d'examiner 52 délibérations, qui tenaient principalement au projet d'investissement de l'établissement.

Au titre des moyens humains, l'IJSPF comptait 98 agents en 2022, déployés dans quatre archipels de la Polynésie française et concentrés plus particulièrement sur l'île de Tahiti.

S'agissant du compte financier de l'établissement en 2022, il présente en section de fonctionnement 908 348 803 F CFP de recettes pour 906 752 966 F CFP de dépenses, soit une exécution de 92,6 % des prévisions budgétaires. Les dépenses de fonctionnement de l'IJSPF en 2022 augmentent ainsi de 28,9 % par rapport à l'exercice 2021. La subvention d'exploitation de la Polynésie française accordée à l'IJSPF s'établit à 676 950 000 F CFP en 2022 (contre, pour rappel, à 632 000 000 F CFP en 2021). Les charges de personnel représentent un montant de 391 595 765 F CFP (soit 43,2 % des dépenses totales de fonctionnement), soit une augmentation de 7,2 % par rapport à l'exercice précédent.

En section d'investissement, l'établissement a enregistré 773 154 000 F CFP de recettes pour une prévision de 3 097 171 542 F CFP et pour 534 644 925 F CFP de dépenses pour une prévision de 3 143 971 542 F CFP, soit une réalisation de 17 % des prévisions budgétaires.

Au final, les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 apparaissent alors excédentaires de 1 595 837 F CFP en section de fonctionnement et de 238 509 075 F CFP en section d'investissement, portant le résultat du compte financier à 240 104 912 F CFP (contre 223 791 080 F CFP en 2021). Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté au compte 1068 « Autres réserves ».

Enfin, avec un accroissement de 240 104 912 F CFP, le fonds de roulement de l'établissement passe de 436 771 371 F CFP à la fin de l'exercice 2021 à 676 876 283 F CFP au 31 décembre 2022, permettant de couvrir 331 jours de fonctionnement.

Après avoir pris acte des résultats de ce compte financier, je vous propose, chers collègues, d'approuver le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : Qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes maxi.
Oui, Monsieur Shiro-Abe.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de la commission permanente, Madame la secrétaire générale, chers ministres, chers représentants-membres de cette commission, chers journalistes, chers internautes et cher public qui nous suit ce matin, bonjour à toutes et à tous.*

Permettez-moi d'intervenir et de compléter la présentation du rapport concernant le compte financier de l'IJSPF et affectation de son résultat au titre de l'année 2022.

Mon cher collègue Mike, ta partie étant terminée, je vais maintenant entamer la mienne en apportant des éclaircissements sur les sujets abordés.

Sans vouloir paraître redondant sur les éléments de ce dossier, je m'improviserai en « historien », car j'y tiens, en faisant une rétrospective de l'évolution réglementaire de cet établissement, autrefois dénommé office territorial d'équipements sportifs et socio-éducatifs, et rebaptisé Institut de la jeunesse et des sports, depuis 2002.

Exercice, l'on ne peut dire, que « simple » ! C'est au prix de la persévérance dans mes recherches, et une des valeurs fondamentales du sport, que je parvins à constituer mon petit fonds documentaire.

Eh bien, Mike (NDT, Cowan), sache que ce n'était pas évident de mener des recherches sur la valeur du sport, mais je suis parvenu quand même à constituer mon fonds documentaire.

Aussi, à l'image de l'évolution du statut de *la Polynésie française*, depuis 1977 à ce jour, les termes « jeunesse et sports » n'apparaissent qu'une fois sur 53 393 mots au total dans la loi organique modifiée. Quelle surprise ! Surtout quand on les retrouve dans les compétences des communes de la Polynésie. J'ai tout de même pris le soin de recueillir la version consolidée qui confirme mes propos. Le sport serait de la compétence des communes, c'est écrit noir sur blanc.

Est-ce correct de laisser les communes se charger de l'expertise de compétitions sportives ? Étiez-vous au courant et qu'en pensez-vous ?

Parallèlement, dans l'exposé des motifs de l'assemblée territoriale créant l'IJSPF, sa mission première consistait en la mise en œuvre de la politique publique en matière d'équipement sportif.

Aujourd'hui, l'IJSPF est le résultat d'une extension de ses missions, au-delà de la « gestion en bon père de famille », du parc d'installations sportives, dont la valeur serait estimée à près de 6 milliards de francs. Ses missions se sont développées au fil du temps pour répondre certainement à l'évolution des besoins et malgré des « saisons politiques » mouvementées.

Aujourd'hui, l'IJSPF est donc chargée : du fonctionnement courant des équipements sportifs et socio-éducatifs territoriaux ; de la gestion desdits équipements en faveur des usagers dans le cadre d'activités sportives ou de jeunesse ; de l'accueil au titre de lieu d'hébergement des usagers, et en priorité les membres des associations sportives et de jeunesse. L'IJSPF peut également recevoir, à titre exceptionnel, des usagers intervenant dans le domaine culturel, des étudiants ou membres du corps enseignants ou encore tout fonctionnaire territorial en tournée administrative. Toute personne nécessitant un accueil d'urgence est également reçue dans ses locaux ; de l'organisation des formations spécifiques aux domaines de la jeunesse et des sports ; de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

Ces actions sont de l'ordre logistique, du suivi médical, paramédical et diététique, ainsi que des actions de formation professionnelle adaptées.

Au 31 décembre 2022, l'Institut compte 98 agents répartis sur l'ensemble de *Mā'ohi Nui* (NDT, *l'équivalent de la Polynésie française*) pour réaliser ses missions.

L'effectif budgétaire s'apprécie comme suit :

- sept agents de catégorie A dont trois stagiaires et un agent non titulaire ;
- treize agents de catégorie B dont trois agents non titulaires, deux ANFA et un CEAPF ;
- treize agents de catégorie C dont un stagiaire FPT, un agent non titulaire et trois ANFA ;
- soixante-cinq agents de catégorie D dont dix agents non titulaires et trois ANFA.

Au total, l'effectif stable de l'établissement est de quatre-vingt-deux agents, soit 83,4 % de l'effectif total. Sous réserve de la titularisation de cinq fonctionnaires stagiaires FPT, il ne compte que sept personnels d'encadrement ce qui représente 5 % des effectifs.

Vous savez, les membres de notre commission de l'éducation ont visité des locaux de l'IJSPF le 4 juillet dernier. Laissez-moi vous dire *que ce n'est pas évident, vraiment pas !*

Au-delà de cet exercice statutaire que de délibérer sur l'exécution de l'exercice passé, être confronté à la réalité aux côtés de ces *champions* du sport nous a ouvert les yeux de la complexité d'activité, nos politiques publiques. Les activer et tenir bon, rester constant dans l'effort pour atteindre les objectifs... *Ce n'est absolument pas facile !*

Malgré cela, il aura été nécessaire d'établir des conventions entre l'État et le Pays pour éviter de se lancer dans des projets aussi ambitieux qu'absents de vision globale pour le soir de demain.

Dites-moi, comment voulez-vous garantir la réalisation de projets pérennes concurremment au soi-disant développement des activités physiques et sportives lorsque cet établissement a fait l'objet de multiples modifications organisationnelles et structurelles sans perspective fixe et définie ?

N'y voyez pas d'insolence dans mes propos, je ne fais que relater la situation de l'IJSPF. C'est une observation enrichie du rapport de la Chambre territoriale des comptes qui a examiné la gestion de cette structure de 2004 à 2012, qui venait les illustrer.

Effectivement, il aura fallu le concours de l'État, qu'on se le dise, pour redéfinir le cap en matière de politique sectorielle des sports, associé à celles relevant de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative. Pour un peuple d'océan, quelle triste réalité de ne pas savoir tenir le gouvernail et vers quelle direction conduire notre société ! Pauvre *barreur !*

Ceci est un SOS ! La Polynésie a ainsi obtenu l'aide de l'État pour une mission d'aide et d'assistance technique se traduisant, entre autres, par un outil de pilotage de ladite politique, d'un accueil financier, de la mise à disposition de cinq fonctionnaires d'État catégorie A et, ce, pour une durée de cinq ans renouvelables. *Ce n'est pas un souci, mais le travail a-t-il été fait ? Quelle est notre position à nous ?*

D'autres conventions ont été signées dans le même esprit ou dans la continuité. En rappelant le contexte historique et politique dans lesquels se situe l'évolution de l'IJSPF, je souhaite vraiment *du courage* à la gouvernance actuelle dans ses efforts constants et progressifs.

Autrement dit, j'ai bien entendu les discours et allocutions pour « faire de la Polynésie une grande nation sportive », avec pour ambition de contribuer au rayonnement du *pays* sur les plans national et international. Et c'est en prenant connaissance du rapport d'activités du Président du gouvernement de la précédente mandature — que je vous invite à lire — que l'on peut reconnaître tout le travail réalisé par l'établissement. *Chers collègues, ce n'est pas évident !*

En retrouvant une certaine stabilité dans sa gouvernance depuis 2018, cela a certainement permis d'instaurer en co-management de projet, contrat constructif avec les acteurs concernés, dans un climat apaisé et basé sur une communication transparente et efficace et fluide. Le travail en « bonne intelligence » a été favorisé, notamment sur des sujets phares très attendus (et coordonnés par le COPF) : un projet de code du sport polynésien ; la loi du pays relative à l'accompagnement des événements sportifs ou culturels de grande ampleur et du sport de haut niveau ; l'élaboration du schéma directeur des équipements sportifs et socio-éducatifs 2022-2027 ; le dialogue avec les communes et les fédérations sportives pour la préparation des épreuves de surf des Jeux Olympiques de 2024, des jeux du Pacifique 2027, ou encore la relance des jeux de Polynésie.

Pour ne citer que ceux-là, les missions de l'IJSPF me semblent très importantes, voire trop. Bien qu'il faille viser l'excellence, l'efficacité et l'efficace sont des qualités qui, à mon sens, doivent ressortir de notre structure, vieille de 43 ans.

Je fais remarquer que les recommandations de la CTC dans ses rapports portant sur la gestion de l'établissement et la conduite des politiques sportives ont été prises en compte et c'est en ça que l'établissement a tout le mérite de conduire du mieux qu'il peut ses missions : avec un cadre, avec des moyens à adapter (financiers, humains, outils de pilotage, vision stratégique), et qui répond aux besoins du *peuple*. J'insiste là-dessus.

Vous vous en doutez bien, j'y suis sensible ! Le sport a toujours exercé une fonction sociale en priorité, c'est sans appel. Il encourage la cohésion sociale et promeut l'image d'une société « plus juste et équitable ». Ce slogan de campagne n'est qu'une ode au programme du Tavini huiraaatira. *Non ! Ceci est vrai !* Les actions doivent, encore une fois, répondre aux besoins du *peuple*.

Nous, membres de la commission de l'éducation, prôtons l'authenticité de nos établissements, dans leurs missions et dans la conduite des projets. Nous essayons de nous projeter dans le développement des activités physiques et sportives avec la vision de notre propre trajectoire. Et, ce n'est malheureusement pas le cas actuellement.

L'IJSPF s'inscrit dans un programme pluriannuel de ses opérations, en conciliant tant bien que mal, toutes ses attributions statutaires, avec l'organisation des grands événements et la rénovation plus que nécessaire des différents sites. D'ailleurs, le directeur a souligné en commission de l'éducation du 25 juillet « *il faut doter l'établissement de moyens supplémentaires plus importants, de ressources humaines et financières conséquentes pour que l'on puisse atteindre les objectifs* ». Encore une fois, les missions de l'IJSPF me semblent très importantes, voire trop nombreuses.

Alors que le cap est pris dans la trajectoire 2027, le *peuple* a besoin de se retrouver dans tout ce remue-ménage. Il a besoin de se définir dans les thématiques qu'a si bien rappelé Monsieur Bernadino : le bien se former, le bien s'entraîner, le bien vivre et le bien vivre ensemble. Est-ce réellement le cas ?

Au Tavini huiraaatira, nous prôtons l'authenticité et nous comptons bien faire entendre la voix de notre peuple dans nos décisions et, parmi elles, ce dossier me permet de m'avancer pour envisager la redéfinition des compétences de *Mā'ohi Nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)*.

À titre d'exemple, pourquoi ne pas envisager *des compétitions en agriculture* et *dans la pêche* à l'instar de nos jeunes des *Îles Marquises*, des Tuamotu et des *Australès*, notamment, qui s'entretiennent par le biais de leurs activités quotidiennes ?

La transversalité dans la réalisation de notre projet de société est une « pédagogie de projet » maintes fois répétée. Et l'IJSPF est déjà dans cette démarche, en soutenant les projets culturels que l'établissement inscrit dans son calendrier des grandes manifestations, chaque année.

N'est-ce pas là une ouverture à la réflexion pour reconnaître les *sports traditionnels* comme une discipline sportive à part entière et non plus comme un événement folklorique durant les festivités du mois de juillet ? Le *peuple* a besoin de se retrouver, par le biais du sport, dans sa dimension culturelle et identitaire.

C'est ainsi que nous continuerons d'encourager les activités aquatiques et subaquatiques de compétitions déjà inscrites, telles que *la course de pirogues* traditionnelles, la pêche en haute mer, la chasse sous-marine, et bien entendu, les rencontres liées aux *sports traditionnels*.

Chers collègues, je vous laisse y réfléchir et vous invite à vous projeter dans un vrai projet de société qui nous rassemble et nous ressemble.

Des éléments qui précèdent, c'est avec sagesse que je conclus mon intervention et que j'invite tous mes collègues élus, composant la commission permanente, à émettre un vote favorable, éclairé et unanime, à la proposition de délibération qui nous est présentée sous le rapport n° 65-2023.

Voilà, j'en ai fini avec mon intervention. Merci pour votre attention et passez une belle journée à toutes et à tous. Merci. Que l'amour règne. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci bien. Je ne retiendrai que les derniers propos concernant l'activité sportive de pêche et celle liée à l'agriculture.*

Ceux de gauche.

M. Tahuhu Maraëura : Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de Polynésie française, chers collègues, *bonjour.*

S'il est un établissement public du Pays que nous allons devoir suivre avec beaucoup d'attention ces toutes prochaines années, c'est bien l'Institut de la jeunesse et des sports de Polynésie française (IJSPF) dont le compte financier 2022 est présentement soumis à notre approbation.

En effet, dans la perspective de l'organisation à Teahupoo des épreuves de surf comptant pour les Jeux Olympiques de 2024, puis l'accueil, ici même à Tahiti, des Jeux du Pacifique de 2027, la charge de travail du directeur Ariitea Bernadino, et de ses équipes, risque d'aller *crescendo* tant les besoins déjà identifiés sont colossaux.

Comme nous avons pu le voir en commission législative, le 25 juillet dernier, les missions de l'IJSPF sont diverses et variées mais à n'en pas douter, celle qui reste la plus problématique tient à la gestion et l'entretien des nombreux équipements sportifs placés sous sa tutelle.

Or, nous le savons bien et cela ne date pas d'hier, toutes ces structures vieillissent et nécessitent aujourd'hui de gros travaux de rénovation et de réhabilitation. Un chantier titanesque qui se résume à un chiffre : il faudrait alors inscrire au budget du Pays la somme de 1 milliard de francs, soit 10 % de la valeur patrimoniale de l'institut à ce jour.

Pour ne prendre que l'exemple du stade Pater, à Pirae, il sera au cœur de la cérémonie d'ouverture et de clôture des jeux de 2027. Et à ce titre, ce complexe territorial doit être vu à l'international comme une référence. Raison pour laquelle des investissements importants sont programmés, d'ici le début de l'année 2024, à la fois pour refaire le terrain de football, la piste d'athlétisme ainsi que l'éclairage dont la mise aux normes s'impose pour un événement d'une telle ampleur.

Certains élus de la majorité ont manifesté une certaine impatience. Mais, pour ce qui nous concerne, la méthode adoptée par la direction, privilégiant la partie diagnostique et les études nécessaires avant la réalisation des travaux, paraît la plus sage en de telles circonstances.

Parallèlement, l'IJSPF porte un projet de construction de centre aquatique olympique dont le coût est estimé à près de 6 milliards de francs pacifique, chantier jamais réalisé jusqu'ici. Dernièrement, j'ai entendu notre ministre de la Jeunesse et des Sports se plaindre que nos petits Polynésiens ne savaient plus nager du fait de la privatisation croissante des littoraux. C'est l'occasion pour eux de se remettre dans le bain !

Aussi, puisse le gouvernement et sa majorité doter l'établissement des moyens humains et financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Car oui, mes chers collègues, pour paraphraser le *tavana*-représentant Michel Buillard : « *Nous sommes en train de changer d'époque...* » et l'émergence de talents sportifs en Polynésie réclame beaucoup d'argent.

Sur le volet financier enfin, vous conviendrez comme moi qu'il n'y a pas péril en la demeure ! Au 31 décembre 2022, le résultat du compte financier affichait un solde positif de plus de 240 millions F CFP pour un fonds de roulement trois fois supérieur, près de 677 millions F CFP.

Une réserve certes importante mais qui s'explique par l'obligation pour l'établissement de disposer d'une trésorerie d'avance confortable pour chaque nouvelle opération. C'est le cas actuellement avec l'édification de la Tour des juges à Teahupoo évalué à plus de 500 millions F CFP.

Partant de tous ces éléments, j'invite à présent mes collègues à approuver le compte financier de l'IJSPF pour 2022.

Je vous remercie de votre attention.

Merci.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : *Monsieur le président de la commission permanente, Monsieur le maire, bonjour ; Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour ; chers collègues de la commission permanente, chers collègues de l'assemblée, bonjour à toutes et à tous ; au public ici présent et à celles et ceux qui nous suivent sur Internet, bonjour à toutes et à tous.*

Je voulais d'abord, dans la continuité des interventions qu'il y a eu, saluer évidemment l'activité de l'IJSPF. On l'a dit, c'est vraiment un institut qui ne chôme pas ! Féliciter la bonne gestion, et on le voit dans les chiffres qui sont retranscrits. Effectivement, on a une gestion qui est très saine. Et donc, féliciter bien sûr toute l'équipe et évidemment la direction. J'ai bien entendu mon collègue Monsieur Shiro-Abe saluer effectivement cette stabilité au niveau de la direction et j'espère effectivement que cette bonne gouvernance sera maintenue à travers son directeur Ariitea Bernadino et évidemment toutes les équipes qui travaillent là-bas.

Mais je voulais surtout rebondir, Monsieur le président, parce que j'ai entendu et j'ai bien écouté l'intervention qui ressemblait aussi beaucoup à un rapport de mon collègue Monsieur Shiro-Abe, par rapport à la compétence du sport qu'il — si j'ai bien compris — a dit que c'était une compétence communale. Alors je ne peux pas laisser passer ça, Monsieur le président, parce qu'effectivement comme il le disait, c'était écrit noir sur blanc, alors je me suis demandé si j'étais peut-être devenue amnésique ou si j'avais loupé un texte, et donc effectivement le texte qui dispose les compétences des communes, c'est la loi organique qui date donc de 2004 et c'est l'article 43. Et effectivement, dans l'article 43, lorsque vous ouvrez l'article 43, on vous donne toutes les compétences communales et il y a un II. C'est souvent ce dont on parle dans le monde communal, on parle du 43-2, et là effectivement, on parle de la compétence Jeunesse et Sport, et cette compétence, en fait, est bien une compétence du Pays et que le Pays peut partager avec les communes à travers une loi du pays ; et dans cette loi du pays, on doit préciser les moyens effectivement qui accompagnent ce transfert de compétence. Et donc, je veux juste bien préciser que c'est bel et bien une compétence du Pays et non pas une compétence des communes. Maintenant, on le sait très bien, les communes — on vit tous dans le monde communal, en tout cas pour la plupart d'entre nous —, malgré que ce ne soit pas une compétence communale et Faa'a en est un bel exemple, mettent tous les moyens nécessaires pour justement mettre en avant le sport pour sa jeunesse, parce que c'est indispensable. Mais, c'est bel et bien une compétence du pays avant tout. Voilà.

Merci.

Le président : Une autre intervention ? Non ?

La discussion générale est close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. Le gouvernement, Madame la ministre.

M^{me} Nahema Temarii : *Merci,* Monsieur le président de la commission permanente.

Chers représentants, *bonjour.*

Je suis heureuse de lire les rapports et les observations des uns et des autres, parce que je suis convaincue que l'Institut de la Jeunesse et des Sports est un outil merveilleux pour déployer une politique de jeunesse et de sport.

Vous n'êtes pas sans savoir que les services et établissements répondent essentiellement à la commande politique, puisqu'ils viennent mettre en œuvre la vision d'un gouvernement, et après trois mois, le constat est simple, en tout cas en ce qui concerne la jeunesse et les sports — je le savais avant d'être au gouvernement parce que j'ai toujours vibré pour ce secteur —, cela fait à peu près 12 ans que nous n'avons ni schéma directeur, ni schéma directeur des sports et de la jeunesse. Donc je vous rejoins sur un point, je tiens à féliciter le directeur de l'établissement qui siège juste derrière moi, Ariitea Bernadino pour la qualité de son travail, parce qu'avancer sans cap et avec un tel budget, c'est compliqué !

Aujourd'hui, l'IJSPF porte, au titre du pays, la lourdeur administrative et la lourdeur financière de toutes les étapes des grands événements, en l'occurrence, internationaux. Je parle bien évidemment là des Jeux Olympiques et des Jeux du Pacifique. Ceci a été fait pour la simple et bonne raison que cela permettait à la Jeunesse et au Sport d'avoir la maîtrise de l'avancement des travaux, des budgets et de pouvoir aller vite tout en faisant bien. C'est compliqué quand il faut refaire quasiment l'ensemble des infrastructures du pays en six ans, avec deux ans de retard sur les travaux des Jeux du Pacifique, et de faire sans trésorerie. Et donc là, je rejoins notre représentant Monsieur Maraeura, effectivement, je vous confirme que l'IJSPF a besoin d'avoir de l'avance sur trésorerie pour pouvoir répondre et réajuster — ça c'est important. Pour être performant, il faut être en capacité de s'auditer et de réajuster en permanence. Autrement, on fixe des caps et trois ans après, on se rend compte que le résultat n'était pas ce que l'on avait espéré ou ce que l'on souhaitait.

Il est question aujourd'hui, et c'est en cela que je vous rejoins, Monsieur Shiro-Abe, que les sports et la jeunesse soient positionnés en priorité pour la cohésion sociale, pour la santé sans oublier le sport élite, puisque pour venir inspirer notre jeune génération de sportifs, pour venir continuer à motiver les milliers de bénévoles qui œuvrent au quotidien dans les domaines du sport et de la jeunesse, il est nécessaire d'aller chercher des leaders ; et quel meilleur leader qu'un sportif performant ! La volonté du gouvernement aujourd'hui est bel et bien de replacer le *peuple* au cœur des préoccupations, de favoriser le mieux-être, c'est clairement le fil conducteur du gouvernement de manière générale. On ne peut pas encore parler de bien-être, ce serait irrespectueux pour ceux qui ne vont pas bien et Dieu sait qu'ils sont nombreux. Néanmoins, je vous confirme qu'avec les sports et la jeunesse, nous allons contribuer à la cohésion sociale, à la santé et au mieux-être.

Je pense avoir globalement défini les premiers éléments d'une politique sportive et de jeunesse. Il est prévu que nous associons d'ici la fin d'année, l'ensemble des parties prenantes pour les assises de la jeunesse. Il n'est pas question pour nous de venir construire un schéma directeur, qui n'a pas existé ces douze dernières années, sur la seule base des personnels administratifs. Nous avons besoin des gens de terrain, des gens qui œuvrent au quotidien, des gens qui sont au front comme on dit, et en l'occurrence nos *maires*. Parce qu'effectivement si les sports et la jeunesse sont de compétence Pays, on le voit dans certaines communes et notamment dans la commune de Faa'a, mais également dans d'autres communes comme Paea à une certaine époque et encore aujourd'hui, et Pirae également, quand les *maires* sont impliqués dans les sports et dans leur jeunesse, tout se passe bien. Et donc nous allons réfléchir sur une initiative et une proposition de notre *ministre* de la fonction publique, à travailler avec les communes et à partager les compétences. Parce que, je ne me vois pas moi donner un cap, sans savoir ce que vous recevez comme doléances au quotidien. Et je pense en ça qu'il va falloir que l'on travaille en bonne intelligence et en équipe, parce que ce serait pour moi la seule manière de venir oxygéner tout ce tissu associatif parce que c'est là-dessus que repose les sports et la jeunesse : sur le bénévolat avec vous. C'est essentiel !

J'espère et je pense pouvoir compter sur vous. En ce qui me concerne, vous pouvez compter sur moi et mes équipes.

Merci. (Applaudissements dans l'hémicycle.)

Le président : Madame la ministre, merci.

Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Article 1^{er}, pas d'interventions, pas de questions ? Nous passons au vote. Qui est pour ? À l'unanimité.

Merci bien.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. Pas d'interventions ? Nous passons au vote de l'article 2. À l'unanimité. *Merci bien.*

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. Pas d'interventions ? Nous passons au vote. Oui, Madame ?... Nous passons au vote. À l'unanimité. *Merci bien.*

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. Pas d'interventions ? *Merci bien.* Nous passons au vote. Qui est pour ? À l'unanimité, même vote.

Article 5

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 5. Pas d'interventions non plus, nous passons donc au vote. Même vote ? Même vote. Adopté.

Article 6

Le président : Nous passons à l'article 6. Même vote. Adopté.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité avec 21 voix pour. *Merci bien.*

Madame la ministre, vous pouvez aller à Teahupoo ! (*Rire.*)

Vous avez une dernière intervention ?

M^{me} Nahema Temarii : Un dernier mot. J'ai oublié de parler du *sport traditionnel*.

En présence de notre représentant Mike Cowan qui siège également au conseil d'administration de l'IJSPF, nous avons étudié le programme 2024 de formation et une des premières consignes à l'IJSPF a été d'ouvrir un brevet polynésien de *sport traditionnel*. Parce qu'aujourd'hui, nos *sports traditionnels* sont effectivement utilisés sur le plan folklorique au titre des célébrations, sauf qu'il est important de préserver ce savoir-faire, et ce savoir-faire ne se transmet que de génération en génération. Donc nous allons nous positionner au côté de la fédération polynésienne des *sports traditionnels* et nous allons venir impulser la pratique de nos sports traditionnels pour tout simplement ramener nos jeunes à l'essentiel et à notre identité. Donc c'est en cours, je n'en ai pas parlé avant et c'est pour ça que je me permets cette petite intervention.

Merci.

M. Tafai, Mitema Tapatii : *Monsieur le président ?*

Le président : Oui.

M. Tafai, Mitema Tapatii : *Oui, bonjour à toutes et à tous.*

S'agissant du sujet évoqué, il est vrai que jusqu'à maintenant, et comme il a été dit, nos us et pratiques polynésiens ne servaient qu'à divertir — n'est-ce pas ? — ou n'avaient qu'une fonction récréative. Dès aujourd'hui, l'on devrait peut-être aller plus loin, comme ce qui a été fait pour la pêche. Dans le monde et même chez nous, la pêche et le Heiva (NDT, manifestation, festival polynésien mettant à l'honneur la danse, le chant et la musique des îles de la Polynésie française) sont reconnus par le Pays. Par contre, la culture des produits de la terre et l'élevage de porcs ne sont pas reconnus en tant qu'activités traditionnelles, n'est-ce pas ? Sachez qu'aux Îles Sous-le-Vent, ceux et celles de Huahine, Raiatea et Tahaa organisent des concours (NDT, pesées) d'igname, de patate douce, de taro, etc. alors

même que le Pays, les instances politiques, ne reconnaissent pas ces pratiques qu'ils mettent en œuvre chez eux et chaque année, comme étant une activité traditionnelle, ou sportive comme diraient certains ! Viendra le temps où l'on échangera sur ces deux termes, mais très prochainement, il conviendrait que l'on vienne préciser que l'agriculture peut intégrer le Heiva, un concours, un championnat également ! Ceux de Rapa risquent de nous battre sans surprise !
Merci.

Le président : *Un ancien disait : « pensez-vous vraiment que le peuple vivra du football ? » (Rires dans la salle.)*

Merci bien.

RAPPORT N° 52-2023 RELATIF A L'AVIS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT, L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, LA SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE, L'AGENCE MULTILATERALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS, ET LE CENTRE INTERNATIONAL POUR LE REGLEMENT DES DIFFERENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

Présenté par MM. les représentants Tematai Le Gayic et Vincent Maono

Le président : *Revenons-en à nos travaux.* Rapport n° 52-2023 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la république française et la banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement, la société financière internationale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements, et le centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.

Je demande au gouvernement d'exposé l'économie générale du projet.

Madame Crolas.

M^{me} Vannina Crolas : *Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie de vous voir. Chers représentants élus, Monsieur le président, Madame la secrétaire générale, merci bien. Je suis ravie d'être parmi vous.*

On n'a rien de particulier à dire sur ce projet qui, au fait, ne nous concerne pas vraiment, mais comme on nous demande notre avis... Je laisse donc les représentants de l'assemblée présenter le dossier.

Le président : Je demande au rapporteur Monsieur Vincent Maono de faire une présentation du rapport.

Monsieur Maono, vous avez la parole. Tematai, *c'est bien cela, Monsieur le député ?*

M. Vincent Maono : *Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, ainsi qu'aux élus membres présents, bonjour et je suis ravi d'être parmi vous.*

Concernant ce texte, c'est notre député, Monsieur Tematai, qui s'en chargera.

Le président : *Bien. Monsieur le député, bonjour et ravi de vous voir ce matin, la parole est à vous.*

M. Tematai Le Gayic : *Bonjour et bienvenue à toutes et à tous. Je suis ravi d'être parmi vous ce matin.*

Monsieur le président fondateur, Madame la vice-présidente de notre Pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée, Madame la présidente de la commission législative de l'économie de notre pays en charge de ce dossier, à mon collègue co-rapporteur de ce projet d'avis, bonjour à toutes et à tous.

Cet accord... est un avis de l'assemblée de la Polynésie sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement français et la banque internationale qui a été étudié en commission.

Cet accord vise à formaliser les droits et obligations dont bénéficient le Groupe de la Banque mondiale et ses personnels installés dans le bureau de Paris. Ces droits et obligations résultent des statuts des différentes entités de la Banque mondiale, de la convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies, et de l'acte constitutif des organisations de la Banque mondiale.

Ce projet de loi a deux objectifs : de préciser la définition du statut, des privilèges et immunités des bureaux du Groupe de la Banque mondiale à Paris ; et de permettre au Groupe de la Banque mondiale de réaliser ses missions et de s'acquitter de ses fonctions en France.

Comme l'a dit notre ministre, *Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)* n'est pas concernée par l'approbation de cet accord entre la République française et la Banque mondiale et donc cela n'intervient pas dans les compétences en matière d'emploi, de législation et de fiscalité de *Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)*, car cela ne concerne uniquement le bureau de Paris et pas un bureau décentralisé sur *Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)*, pour l'instant, tant qu'on est sous tutelle française. Peut-être que, quand on sera indépendant, la Banque mondiale fera venir un bureau en *Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)*, mais pour l'instant, ce n'est pas encore le cas !

Et du fait que cela ne concerne pas notre pays, il a été proposé par la commission, au regard de tous ces éléments, que la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable, même si on va le voir tout à l'heure dans le prochain rapport où on nous a aussi demandé notre avis, même si on a entendu la délégation aux relations internationales de la présidence, que la plupart du temps, à chaque fois que la République française émet des ordonnances ou des projets de loi qui entravent dans les compétences de la Polynésie, on émet toujours un avis défavorable. Mais, pour ce projet de loi, cela n'entrave pas véritablement les compétences de la Polynésie, donc il n'y a pas obligation à voter contre. Voilà.

Pour une fois qu'un gouvernement indépendantiste émettra un avis favorable à un projet de loi du gouvernement français, si tant est que la commission permanente y est favorable.

Merci.

Le président : Nous avons un temps de parole de 10 minutes. Oui, Monsieur Le Caill, vous avez la parole.

M. Heinui Le Caill : Monsieur le président de la commission permanente, *bonjour* ; Madame la vice-présidente, Madame la ministre, *bonjour* ; chers collègues représentants, représentantes, Monsieur le député, chers internautes et cher public, *bonjour*.

Aujourd'hui, nous sommes appelés donc à donner notre avis sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement, la Société financière internationale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements, et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.

Allons à l'essentiel comme on l'a dit. Je vais vous citer la conclusion du rapport :

« En vertu du 3° de l'article 9 de la loi organique statutaire, l'assemblée de la Polynésie française Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française) est consultée « sur les projets de loi autorisant la ratification ou l'approbation des engagements internationaux qui interviennent dans les domaines de compétence de la Polynésie française Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française) ».

En l'espèce, la Polynésie française est concernée par l'approbation de cet accord au titre de ses compétences en matière d'emploi, de législation du travail et de fiscalité.

Toutefois, dans la mesure où l'accord ne concerne que le Bureau de Paris, le présent projet de loi autorisant son approbation n'a pas d'incidence particulière pour la Polynésie française. »

On aurait mis cette conclusion en introduction du rapport que l'on aurait perdu la motivation et le plaisir de lire les 4 pages du rapport en entier.

Dans cette demande d'avis, d'une part, la République française nous rappelle nos compétences qui l'obligent à nous consulter sur ce type de sujet, et d'autre part, elle précise que cet accord n'aura pas d'impact sur nos compétences — pourquoi ? — parce que cela concerne des bureaux à ouvrir à Paris, la capitale Française, accompagnés de privilèges et d'immunités accordés à des organismes internationaux. Tout cela se passe à 20 000 kilomètres d'ici ! Il est donc légitime de se demander quel intérêt il y a à nous solliciter pour notre avis.

Passons maintenant aux travaux de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique. Une question cruciale a été soulevée par cette commission : est-ce que le Pays peut faire une demande de prêt auprès de la Banque Mondiale sans l'intermédiaire de l'État français ?

Comme rappelé lors des délibérations, la Banque mondiale a été établie après la Seconde Guerre mondiale en 1947 dans le but de lutter contre la pauvreté, de promouvoir la prospérité partagée et de favoriser un développement durable.

Dans le cas présent, il faut être un pays membre de l'ONU pour demander des subventions ou emprunter auprès de la Banque Mondiale. En conséquence, nous ne pouvons pas actuellement bénéficier de l'assistance de cette institution qui pourrait pourtant soutenir notre développement de manière viable et durable.

Ajoutons à cela que, malgré notre statut d'« Autonomie » et notre désignation en tant que « Pays », il nous serait difficile de négocier des accords financiers avec des nations étrangères sans l'accord, sans l'approbation de la République française. Telle est la règle pour une collectivité « autonome » ou non soumise à sa métropole.

Cependant, pour le bien du développement de notre Pays, ne devrions-nous pas avoir la liberté de choisir nos partenaires pour solliciter des prêts à des taux équitables, afin d'éviter de retomber dans le piège des emprunts toxiques ? Il est crucial de se souvenir que nous avons déjà été touchés par ces emprunts à risque, et que nous le sommes encore.

Un bref rappel historique à ce sujet : en 2010, la CTC (Chambre Territoriale des Comptes) a observé que 14 % des emprunts contractés par la Polynésie, *Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)* étaient de nature toxique, caractérisés par des taux variables. Il est important de se remémorer que ces emprunts ont été contractés entre 2009 et 2011, sous le gouvernement autonomiste de Gaston Tong Sang. Lorsque le gouvernement de Oscar Manutahi Temaru a pris les rênes du pays en 2012, il a dû faire face au remboursement de dettes auprès de la banque franco-belge Dexia, une institution bancaire notoirement connue pour ses prêts à risque, accordés aux collectivités. Les taux à cette époque évoluaient à chaque tranche débloquée. Donc mécaniquement, les taux pouvaient passer de 3,9 % à 6,4 % si l'inflation française devenait négative, c'est-à-dire l'inflation d'un pays qui est à 20 000 kilomètres d'ici ! C'est vous dire le côté inique de ce type d'emprunt !

Le gouvernement de l'époque, dirigé par Oscar Manutahi Temaru, a entrepris de liquider ces prêts toxiques à taux variables, en optant pour des prêts à taux fixes. Cette stratégie a inversé la tendance et a permis au pays de se libérer complètement des emprunts toxiques en 2015. Les efforts déployés par le gouvernement Temaru ont ainsi bénéficié aux suivants.

Cependant, en 2020 et 2021, les autonomistes ont de nouveau souscrit à des emprunts toxiques — sans le savoir, par incompetence ? — dans le cadre du programme des PGE (Prêt Garanti par l'État), et en prime, les entreprises ont été encouragées à en faire autant.

Les mécanismes de variation des taux du PGE actuel sont presque identiques à ceux d'il y a dix ans. Au dernier collectif, le gouvernement Brotherson a expliqué que le Tapura avait contracté des emprunts avec des taux variant entre 0,7 % à 4 % et plus. Le dernier ensemble de mesures législatives, que nous avons approuvé et voté ici, visait à atténuer les conséquences de ce type d'emprunts.

En ce qui concerne les PGE, n'oublions-pas les paroles prononcées par Macron en juillet 2021 à la Présidence : « *La France a une dette envers la Polynésie* » « *La France a une dette envers la Polynésie* », belles paroles, car au final, c'est la Polynésie *Ma'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)* qui s'est retrouvée avec une dette envers la France, grâce aux PGE. !

D'ailleurs, il a été observé que les PGE représentaient 9,1 % de notre PIB, alors que le taux équivalent en France était seulement de 6,4 %. Cela équivaut à plus de 53 milliards F CFP (francs pacifiques) contractés par le Pays et les Polynésiens.

Les PGE, aujourd'hui, nous étouffent et les entreprises en souffrent. Est-ce que cela aura une incidence sur l'inflation ? Certainement !

Cette rétrospective historique et ces observations ont pour but, chers collègues, de rappeler l'importance de notre liberté de choix en matière de partenaires bancaires. Sommes-nous uniquement restreints aux seules offres du système français bancaire compte tenu de notre statut de collectivité ? Ne devrions-nous pas être en mesure de nous tourner vers d'autres options pour demander des prêts aux conditions justes, afin de ne pas replonger dans des emprunts toxiques ? Une dizaine d'années plus tard, il nous apparaît à nouveau fondamental de nous questionner sur notre asservissement économique, qui semble découler d'une certaine forme de néo-colonialisme.

Rappelons-nous toujours que nous empruntons la terre de nos enfants. Par conséquent, évitons de leur léguer des dettes à taux variables, à rembourser et qui rendraient leur avenir toxique.

Aujourd'hui, la République française attend de nous un vote, même si notre décision n'influencera pas la sienne. Cependant, il est important de noter que la commission législative a unanimement émis un avis favorable à cette demande, car elle n'impacte pas Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française) ni ses compétences. Par respect envers la liberté des peuples et des pays à disposer d'eux-mêmes et à établir des accords avec qui ils le souhaitent, accordons un avis positif à la République française pour qu'elle puisse conclure cet accord avec le partenaire reconnu qu'est la Banque mondiale.

Merci bien et que l'amour règne. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *La phrase disant que, « Le groupe de la Banque mondiale est l'une des 15 institutions spécialisées des Nations Unies » est inscrite tout en bas (NDT, dans le projet de rapport de l'avis à la page 1). Cela ne tient qu'à nous chers collègues ! Chère collègue des Marquises — Joëlle, bonjour —, cher collègue Maraëura, chère collègue Teriitahi, cela ne tient qu'à nous ! Nous allons y arriver, bientôt ! (Rire)*

C'est à vous. Oui, Madame Teriitahi.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : *Merci, Monsieur le président. Recevez mes plates excuses car je n'avais pas vu Messieurs les députés derrière moi. Je leur adresse donc mes salutations, comme je l'avais fait pour chacun de nous, ainsi qu'aux ministres qui viennent de nous rejoindre et que je n'avais pas vu précédemment.*

Pour ce dossier, effectivement, Monsieur le président, il s'agit d'un avis qu'on nous demande de rendre. C'est vrai que, même si cela a un caractère exceptionnel que le parti indépendantiste donne un avis favorable, mais le parti autonomiste a souvent rendu également des avis défavorables. D'ailleurs, si on fait des statistiques, c'était souvent des avis défavorables pour plusieurs raisons. Bien souvent, la première, c'était parce qu'on n'avait pas l'information nécessaire de la part de l'État. La deuxième raison, c'est que souvent c'était à l'arrache. On nous demandait pour demander. Alors ça, c'est d'ailleurs un débat qu'on a eu pendant notre commission parce que, si c'est effectivement juste venir nous demander notre avis juste parce qu'on doit rendre un avis, eh bien on n'a pas de temps à perdre avec cela.

Ceci dit, lorsque nous nous sommes réunis autour de ce dossier, on a été tous d'accord de donner un avis favorable parce que, tout d'abord, et notre député-rapporteur l'a bien dit, il n'y a pas d'incidence particulière pour la Polynésie puisque cela concerne les bureaux à Paris. Par contre, on a bien sûr eu des échanges où l'on a remis sur le tapis la présence de l'État, saluer le fait que dorénavant ils sont de plus en plus présents lorsqu'il y a des demandes d'avis et ils font du mieux qu'ils peuvent pour nous donner des renseignements même si c'est souvent insuffisant. Ce qui est ressorti également de notre commission, c'était de réaffirmer effectivement la volonté également que l'on ne nous saisisse pas à la dernière minute, qu'on nous donne vraiment le temps de pouvoir avoir tous les éléments et avoir de vraies explications bien approfondies avec des documents qui viennent un petit peu nourrir notre réflexion.

Et puis, on voulait également donc soutenir, au niveau du Tapura huiraitira, ce qui avait été exprimé par notre collègue député-représentant Tematai Le Gayic par rapport à ce partenariat — il vient de s'exprimer là-dessus aussi — que l'on pourrait avoir directement entre la Polynésie et la Banque mondiale. Mais bon, évidemment on sait bien que c'est difficile parce qu'on a effectivement une puissance administrante qui passe par-là, mais pourquoi pas ! Donc question a été posée ! On a bien fait parvenir ce message aux représentants de l'État même si, et comme il l'a dit aussi, aujourd'hui on a l'AFD.

Bon, après, concernant l'AFD, je ne vais pas rentrer dans la polémique de l'intervention précédente de mon collègue par rapport aux PGE, aux emprunts. Effectivement, on voit dans l'historique qui a été dressé, mais on pourrait parler longtemps de cette historique des différents taux et des différents emprunts qui ont été souscrits. C'est vrai que lors des derniers débats — là, je sors un petit peu du sujet de l'avis — effectivement sur les emprunts, on a reproché ce fameux taux de 4,5 %, avec un débat sur la notion de variable ou taux fixe. C'est peut-être un petit peu complexe à comprendre, mais c'est bien un emprunt à taux fixe, mais comme la définition a été donnée là aussi, c'est que le taux change quand la tranche est débloquée. Et évidemment, lorsqu'on voit qu'il y a deux ans le taux était à 1,80 % et qu'aujourd'hui il est à 4,5 %, on peut croire que c'est un taux variable mais en fait c'est le taux d'aujourd'hui. Et là, c'est une question que je lance parce que je pense que le Pays va devoir faire des emprunts encore cette année et l'année prochaine, même si on est dans un désendettement.

Alors là aussi, on peut débattre puisque ce désendettement, c'est 3 milliards seulement du PGE qu'on a enlevé ! J'avais presque envie de dire, « eh bien dans ce cas-là, on a cas annuler tout le reste du PGE qui reste et on verra la vraie économie » ! Or là, c'est que 3 milliards qu'on enlève et si on calcule la différence des taux (donc à peu près 2 %) à économiser sur tant d'années, l'économie est-elle si substantielle que ça et peut-on réellement parler de désendettement ? Bon ça, ce sont des questions, mais je serais curieuse de savoir, si notre gouvernement va faire un emprunt, quel taux on obtiendra cette année et l'année prochaine. Parce que, je ne pense pas que ce soit de l'incompétence qui a fait que c'est ce taux-là qui a été choisi, puisque ce n'est pas nous qui fixons les taux ! Mais, je serais curieuse de savoir, pour les prochains prêts qui seront contractés, à quel taux ils seront contractés, et on pourra parler, là, de compétence ou d'incompétence.

Merci.

Le président : Merci bien. Y a-t-il d'autres interventions ?...

Je demande au gouvernement de répondre aux interventions des orateurs, s'il vous plaît.

M^{me} Vannina Crolas : Merci à tous pour vos interventions.

Bien sûr, on ne peut que souscrire aux interventions de notre député Tematai Le Gayic et de Monsieur Heinui Le Caill. Nous sommes un peu bridés dans nos choix de financements internationaux puisque nous sommes obligés de passer par la puissance administrante et, effectivement, cela ne nous laisse pas trop de perspectives et de possibilités de développement à partir d'emprunts puisqu'on est figés, en fait, par les dispositions que nous proposent les banques françaises, notamment l'AFD.

En termes d'emprunt, je laisserai peut-être la parole à notre ministre des finances pour ce qui concerne la dernière question de notre représentante Tepuaraurii Teriitahi en ce qui concerne l'emprunt, même si on sort un peu du débat. Mais bon, c'est vrai qu'on n'a pas trop de choix, en fait ! Maintenant — parce que j'ai demandé aussi à notre ministre de l'économie —, on a également des dispositions prévues par l'organisation des Nations Unies. Pour les territoires inscrits sur la liste des pays non autonomes, on peut également disposer de fonds mais, maintenant, voilà. Cela rentre également dans le cadre des nouvelles relations que le Pays veut engager avec l'État français, mais il faut qu'on prospecte d'autres horizons pour le développement de notre pays.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Concernant le désendettement du Pays, on a prévu pour le collectif 3, trois milliards de désendettement. Ces 3 milliards vont nous permettre une diminution de la charge d'intérêts de l'ordre de 2 milliards. Voilà. Donc ce qu'on disait, c'était que, selon nous, les termes du deuxième PGE n'étaient pas favorables parce qu'on n'a pas choisi un taux fixe et que les conditions font qu'au moment où on mobilise l'argent, on regarde le niveau du taux ; et les taux étant élevés, nous arrivons à des taux de l'ordre de 4,5 %, 5 %. Donc des taux trois fois plus élevés que ceux qui étaient il y a trois ans.

J'ai pu relever notamment que par rapport au PGE et à la levée des fonds pour la CPS, entre le moment où on a choisi de lever et le moment où on a contractualisé, il s'est passé un certain temps et les taux avaient doublé. Donc on aurait pu déjà, étant donné que le besoin était connu, s'économiser des intérêts. Le taux était de 1,88 au début, on a attendu, et il est passé à 3,48 ! Voilà.

Et donc ce qui est prévu de faire effectivement, étant donné que ce prêt était adossé à des mesures de plan de relance, c'était de regarder si effectivement les mesures avaient été engagées. Or, à aujourd'hui, pour un montant de plus de 8 milliards, aucune mesure n'a été engagée. Donc si aucune mesure n'a été engagée et qu'en face

nous avons un prêt dit « toxique », autant mieux ne pas aller plus loin et essayer d'aller voir des taux, on va dire, bonifiés ou de meilleurs taux. Donc nous regardons ce qui existe sur le marché pour pouvoir emprunter à un meilleur taux. Voilà.

Le président : Nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Nous passons au vote : qui est pour ?... À l'unanimité. L'avis est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 35-2023 RELATIF A L'AVIS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE A L'OCCASION DU PROCESSUS LEGISLATIF ENGAGÉ SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DU PREMIER AMENDEMENT A LA CONVENTION ADOPTÉE A ESPOO LE 25 FEVRIER 1991 SUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTIERE ET DU PROTOCOLE A LA CONVENTION ADOPTÉE A ESPOO LE 25 FEVRIER 1991 SUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTIERE RELATIF A L'ÉVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE

Présenté par M^{me} la représentante Teumere Atger-Hoi

Le président : Nous passons au deuxième rapport : rapport n° 35-2023 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française à l'occasion du processus législatif engagé sur le projet de loi autorisant l'approbation du premier amendement à la convention adoptée à Espoo le 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et du protocole à la convention adoptée à Espoo le 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière relatif à l'évaluation stratégique environnementale.

J'invite la rapporteure Teumere Atger-Hoi à nous faire une présentation du rapport. Madame la représentante, vous avez la parole.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Oui. Merci, Monsieur le président de la commission permanente, *bonjour*. Madame la secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les ministres, Messieurs les députés, mes chers collègues représentants, cher public, *bonjour*.

À l'occasion du processus législatif engagé au niveau national sur le projet de loi autorisant l'approbation du premier amendement à la convention dite d'Espoo et du protocole à cette convention dit « protocole de Kiev », le haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis à notre assemblée une demande d'avis sur l'intérêt d'inclure la collectivité dans le champ d'application de cette convention internationale. Il ne s'agit donc pas ici d'une demande d'avis relevant de l'article 9 de la loi organique statutaire, mais d'une consultation aux fins de donner la position de la Polynésie française sur l'entrée ou non dans ce champ d'application.

Cette demande est formulée en considération de l'avis défavorable de notre assemblée émis en octobre 1998 sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'Espoo, et de sa demande d'exclure la collectivité de son champ d'application.

En effet, cet avis défavorable émis par délibération n° 98-181 APF du 29 octobre 1998 mettait en avant, à l'époque, « *le manque de concertation en amont dans un domaine touchant à sa compétence, en l'espèce, l'environnement* ». L'assemblée demandait notamment à l'État de « *présenter aux autres parties un projet d'amendement excluant la Polynésie française du champ d'application de la convention.* » Cette réserve a donc été appliquée depuis lors.

Toutefois, dans le cadre du processus législatif engagé au niveau national sur le projet de loi autorisant l'approbation des deux textes complétant la convention d'Espoo, s'il a d'abord été envisagé de s'inscrire dans la continuité des réserves émises par la Polynésie française et d'exclure l'application de ces accords à la collectivité, il a été jugé opportun de consulter de nouveau l'assemblée de la Polynésie française sur ce dossier compte tenu du délai écoulé depuis la consultation de 1998. Ce projet de loi a récemment été adopté au niveau national et publié au *Journal officiel de la République française* le 25 juillet dernier (loi n° 2023-652 du 23 juillet 2023). Il importe de noter que cette approbation n'entraîne pas de conséquence sur la possibilité pour le gouvernement national de lever la réserve, et donc pour l'assemblée d'émettre son avis.

En synthèse, la convention d'Espoo prévoit qu'au sein des États parties, des évaluations d'impact sur l'environnement soient conduites pour certaines activités à risque et notifiées aux autres parties pouvant être concernées. Plus précisément, les États frontaliers concernés doivent notifier à leurs voisins concernés tout projet majeur à l'étude s'il est susceptible d'avoir un impact transfrontalier significatif et préjudiciable à l'environnement. Cette convention regroupe donc un nombre important d'activités potentiellement polluantes et peut être mise en œuvre dans le cadre d'une coopération régionale pour couvrir une zone géographique donnée.

Le premier amendement à la convention d'Espoo, adopté en février 2001 lors de la seconde réunion des Parties, a pour effet d'étendre le champ géographique de la Convention d'Espoo à des pays hors du continent européen. Quant au protocole de Kiev, adopté en mai 2003, il complète la convention d'Espoo en permettant d'assurer une meilleure prise en compte de l'environnement, y compris de son impact sur la santé humaine, lors de l'évaluation et l'adoption des plans et programmes.

Les dispositions de la convention d'Espoo et de ses textes subséquents ne sont donc pas applicables en l'état à la Polynésie française, sauf à demander à lever la réserve formulée en 1998. À ce titre, compte tenu des enjeux environnementaux existant en Polynésie française et de textes adoptés en matière environnementale, il convient d'effectuer cette levée.

Au regard de ces éléments, la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, réunie le 9 juin 2023, vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable au principe d'inclure la Polynésie française dans le champ d'application de la Convention d'Espoo, et de ses textes subséquents (le Premier amendement à la Convention d'Espoo et le Protocole de Kiev).

Merci bien.

Le président : Nous avons 10 minutes. Qui souhaite intervenir ? Oui, Madame Tepuaraurii, vous avez la parole.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

À l'heure d'un « *développement écologiquement rationnel et durable* », objectif prégnant à l'échelle planétaire, la convention d'Espoo prend ici tout son sens.

Adoptée en février 1991 dans une petite ville de Finlande par les conseillers des gouvernements des pays de la Commission économique pour l'Europe, cette initiative met particulièrement l'accent sur l'obligation, pour les parties signataires, de réaliser une évaluation environnementale des impacts des activités susceptibles d'avoir une incidence environnementale transfrontalière dès le début de la planification.

Interrogée une première fois, en 1998, sur l'intérêt d'inclure notre collectivité dans le champ d'application de ladite convention, notre assemblée avait à l'époque répondu par la négative, comme vient de le préciser notre rapporteure. La préservation de Dame Nature n'était pas aussi ancrée dans la conscience collective qu'aujourd'hui, mais les temps ont changé, et j'ai envie de dire fort heureusement !

Vingt-cinq ans plus tard, le haut-commissaire de la République en Polynésie française remet le sujet sur la table, voyant un intérêt à lever cette réserve.

En effet, dans la perspective des futures activités minières sous-marines aux Îles Cook — comme il ressort de l'entretien bilatéral que le Président Brotherson a pu avoir au mois de juin dernier, à Séoul, avec le Premier ministre Mark Brow —, il convient de rester vigilant.

Dans un communiqué, la Présidence du Pays a confirmé que « les Îles Cook avaient accordé trois licences d'exploration à des sociétés dont elles sont les partenaires, leur permettant ainsi de mieux maîtriser les connaissances scientifiques en la matière ». À partir de quoi le Président Brotherson a publiquement fait part de ses inquiétudes concernant les conséquences environnementales d'une exploitation des fonds marins.

On le voit donc bien : quand bien même les Polynésiens afficheraient une volonté inébranlable de protéger leur environnement naturel, pour autant, nous ne sommes pas à l'abri des conséquences néfastes pouvant résulter d'activités opérées hors de nos frontières.

Pour cette raison principale, nous ne pouvons que nous ranger à l'avis favorable que l'assemblée de la Polynésie propose et d'autant plus que c'est en vue d'inclure notre collectivité dans le champ d'application de la convention adoptée à Espoo. Donc évidemment, nous soutiendrons cet avis favorable.

Merci.

Le président : Y a d'autres interventions ?... Oui, Madame Teumere Atger-Hoi.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci, Monsieur le président de la commission.

Outre la présentation du rapport que j'ai effectuée, mon intervention consistera à compléter mes propos, notamment sur la mise en œuvre de l'application de la Convention d'Espoo et de ses textes subséquents en Polynésie française.

Comme l'a relevé le représentant de l'État lors de la réunion de la commission du tourisme du 9 juin dernier à l'issue de laquelle, je le rappelle, ce dossier a recueilli un avis favorable unanime pour lever la réserve émise précédemment par notre assemblée, et je reprends ses propos ici : « C'est quelque chose qui devra être précisé entre les services notamment en charge de l'environnement pour voir si l'entrée en vigueur de cette convention ne va pas créer une difficulté dans la mise en œuvre des textes réglementaires applicables du code de l'environnement de la Polynésie française et de s'assurer que l'entrée en vigueur de cette convention ne va pas nécessiter une modification ».

En conséquence, cette mise en œuvre devra faire l'objet d'un travail collaboratif entre les services du Pays et de l'État, et notre commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien pourrait utilement se saisir de ce sujet et être informée des avancements en la matière. Il conviendrait en ce sens de solliciter ultérieurement la Direction de l'environnement, la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, et le haut-commissariat de la République en Polynésie française pour nous apporter des éléments complémentaires et techniques sur cette mise en œuvre et les actions à réaliser en cas de plan ou de projet transfrontaliers auxquels la Polynésie pourrait faire face à l'avenir.

Merci de votre attention.

Le président : S'il n'y a pas d'autres interventions, je demande au gouvernement de répondre aux orateurs. Ah, il y a encore un autre... Oui.

M. Tematai Le Gayic : *Monsieur le président, merci bien. Juste une intervention concernant ce projet d'avis de l'état français.* Sur le fond, il n'y a pas de difficulté particulière sur le fait de donner un avis favorable, mais comme on est sur les mêmes débats concernant la saisie par le gouvernement français de notre assemblée sur l'avis qu'on pourrait donner sur certains projets de loi, ce projet de loi typiquement a déjà été voté par l'Assemblée nationale et par le Sénat et a même été promulgué le 23 juillet dernier. Donc on va donner un avis sur une loi qui a déjà été promulguée ! Toujours sur le fait que finalement on nous demande notre avis sur des choses qui ont déjà été décidées !

Le président : Je demande au gouvernement de répondre aux orateurs. Madame la ministre.

M^{me} Éliane Tevahitua : *Merci, Monsieur le président. Mes salutations aux représentants élus du peuple, aux collaborateurs, aux médias présents ici dans la maison du peuple, ainsi qu'à celles et ceux qui nous suivent par Internet.*

Effectivement, Monsieur Tematai dit vrai puisque cette loi a été votée par le gouvernement français le 23 juillet et publiée au Journal officiel de la République française le 25 juillet. Même si l'on donnait notre avis, je dirais que celui-ci finalement ne servirait à rien étant donné que la loi, elle, a déjà été promulguée.

Toutefois, il convient effectivement de préciser la position du ministère et notamment celle de la direction de l'environnement (DIREN). J'ai demandé quelle était leur position vis-à-vis de ce projet d'avis soumis à l'assemblée, et ils m'ont répondu qu'il fallait émettre un avis favorable car les lois internationales qui existent permettent de faire un suivi au niveau des changements liés au climat, par exemple, qui auront lieu ces prochaines années et que nous commençons déjà à subir. Par contre, la question était de savoir quel service serait chargé de ces recherches. Je ne parle pas des recherches menées au sein même de leur pays (NDT, limites, frontières) mais de celles qui auront lieu, par exemple, aux Îles Cook ou bien au Vanuatu dans l'océan Pacifique. Car, nous ne sommes qu'une « colonie » aujourd'hui, et cette compétence relève de l'État français aujourd'hui.

Voilà un peu les réponses que je pouvais vous apporter, c'est à dire que même si l'on donne notre avis, celui-ci n'a aucune valeur. Voilà.

Le président : *Madame la vice-présidente, ce lieu est un lieu d'échanges. L'on parle d'environnement. Rappelez-vous que la 21^e conférence des parties (COP 21) s'était réunie en France, à Paris. Avant la tenue de cette conférence, le gouvernement français m'avait demandé, à l'époque où j'étais aux commandes de notre pays, de trouver le moyen de rassembler tous les pays de l'océan Pacifique pour que l'état français se tienne devant le parlement des Nations unies afin de défendre la cause des pays issus de notre région. Il s'agissait du ministre Borloo et je lui avais répondu qu'il ne fallait pas qu'il soit offusqué parce que je savais ce qu'ils désiraient. Cela dit, le gouvernement ayant changé, ceux d'après vinrent et invitèrent tous les Premiers ministres de ces pays à venir ici et c'est ainsi que le projet de l'État français se concrétisa et qu'il put parler au nom des pays issus de la région du grand océan bleu (NDT, Pacifique).*

Et qu'avons-nous constaté, Madame la vice-présidente, cher gouvernement du pays et chers représentants élus du peuple ? Lors de la COP 21, rien n'a été dit sur Moruroa ni sur la catastrophe qu'ils ont causée dans notre pays, rien ! Ils ont tout organisé puisque cette conférence s'était tenue en France, à Paris. J'avais parlé de cela hier lors de notre entretien avec le président de l'assemblée et le président du parlement de Tonga, puisqu'une réunion se tient actuellement là-bas, pour que notre peuple soit informé de tout ce qui s'est passé dans notre grand océan bleu. En revoyant ce qui s'est passé à Paris, il n'y a rien et même pas un seul mot ! C'est la grande difficulté que l'on rencontre au sein de notre pays. Nous savons que la pollution radioactive perdurera tandis que les générations, elles, passeront les unes après les autres.

Merci au gouvernement du pays.

Nous passons à l'examen de l'avis.

La discussion est ouverte. *Pas d'intervention ?* Oui.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, merci pour ces échanges.*

Une première intervention concernant la manière dont on nous traite : on nous soumet un avis alors même que le texte a été déjà voté. Je cherchais des plants de cocotiers nains pour les planter à Atimaono, et voilà que l'on me demande de venir examiner un avis sur un texte qui a déjà été adopté ! C'est ma première intervention.

Deuxièmement, quel type de lois nous permettrait de faire connaître également notre position à l'échelle mondiale pour éviter que l'on soit représenté par des porte-paroles ? Nombreux sont les porte-paroles : certains se trompent et d'autres sont malhonnêtes. Le porte-parole n'a rien à voir avec celui dont c'est la position et la situation. Combien de porte-paroles se sont déjà trompés ?! Je ne pense pas que la France soit un bon porte-parole pour nous. Nous sommes de bien meilleurs porte-paroles pour la France qu'elle ne l'est pour nous puisqu'elle ne maîtrise pas notre langue ! Je suis un peu perplexe... ne pourrait-on pas proposer un autre texte qui soit différent de celui-ci et dans lequel on parlerait de Moruroa, mais pas que, de Mā'ohi Nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française) en entier, qui a été polluée et qui continue de l'être ? Comment faire pour que toutes nos causes soient connues et quelle assemblée ou bien quelle loi prendre pour que ces dernières arrivent là où elles devraient être ?

Voilà, c'est tout.

Le président : *Merci bien. Ceux de gauche, voulez-vous intervenir ? Il ne tient qu'à vous finalement. Une fois que nous serons tous d'accord, le travail sera fait ! (Rire.) Merci bien.*

Nous passons au vote : Qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 36-2023 SUR LE PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2022 DU TE FARE IAMANAHA – MUSEE DE TAHITI ET DES ILES ET AFFECTATION DE SON RESULTAT

Présenté par M^{me} la représentante Tahia Brown

Le président : Nous passons au troisième rapport : rapport n° 36-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Éliane Tevahitua : *Monsieur le président, vous pouvez donner la parole aux représentants élus du peuple pour l'examen de ce texte et juste après je répondrai aux questions qu'ils me poseront.*

Le président : Vous avez la parole.

M^{me} Tahia Brown : Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Madame la directrice du Musée de Tahiti et des Îles, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et cher public, *mes salutations*, bonjour.

Par lettre n° 3411/PR du 27 avril 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 du Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles et affectation de son résultat.

Pour l'exercice 2022, l'effectif en personnel de l'établissement s'établissait à 21 agents. À ce titre, les charges de personnel inscrites aux dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 103 829 902 francs, soit un peu plus de la moitié du budget de fonctionnement.

Parmi les activités de l'établissement en 2022, peuvent être relevés : des acquisitions et des dons ; le dépôt d'objets ; des opérations de récolement et d'inventaires ; des opérations de restauration des collections ; la saisie, l'insertion et la numérisation de parts de l'herbier de la Polynésie française ; des expositions et événements ; des productions éditoriales et de la communication.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à environ 249 millions de francs et les dépenses à plus de 196 millions de francs.

En section d'investissement, les recettes dépassent 524 millions de francs et les dépenses s'établissent à environ 581 millions de francs.

Le compte financier du Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles présente donc un résultat global déficitaire de 3 863 367 francs qui vient diminuer le fonds de roulement qui s'établit à 135 657 482 francs à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le résultat de fonctionnement, soit un excédent de 52 665 529 francs, est affecté au compte 1068, « Autres réserves ».

L'examen du présent projet de délibération en commission le 9 juin 2023 a suscité des échanges portés principalement sur les futurs projets de l'établissement, à savoir : équiper le musée d'une deuxième salle permettant notamment l'exposition des costumes, exposition qui attire du public mais toujours organisée de manière temporaire ; doter l'établissement d'un restaurant ; et renforcer l'équipe scientifique et l'équipe de médiation, notamment pour les visites scolaires des collèges et lycées et plus largement, pour proposer davantage de visites guidées et accompagnées.

Examiné en commission, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : Une intervention parmi les représentants ?

Oui, Madame Joëlle Frebault, vous avez la parole.

M^{me} Joëlle Frebault : *Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Messieurs les députés, à toutes et à tous, bonjour et je suis ravie d'être parmi vous ce matin.*

L'examen du compte financier 2022 du Musée de Tahiti et ses Îles, Te Fare Iamahana, lors de la première réunion de la commission législative du tourisme et de la culture, le 9 juin dernier, n'a suscité aucun commentaire ni débat, si ce n'est pour entendre le représentant élu de notre assemblée au sein du conseil d'administration, mon collègue Edwin Shiro-Abe Peu, reconnaître donc la beauté de ce haut lieu de la culture polynésienne.

J'ai bien noté toute l'énergie et la passion déployées par sa directrice ainsi que le ministre de tutelle d'alors, pour redonner à l'établissement public ses lettres de noblesse et en faire le véritable fer de lance de notre souveraineté culturelle.

Après quatre ans et demi de travaux, force est de constater en effet que le nouveau Musée Te Fare Iamanaha a connu une profonde métamorphose, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des lieux, et son inauguration le 28 février dernier n'est pas passée inaperçu tant auprès du grand public que des scolaires. Ce chantier est le résultat d'une parfaite collaboration État-Pays qui, au travers du contrat de projets 2015-2020, ont réuni la bagatelle de 900 millions F CFP pour mettre cette structure aux normes muséales internationales tant en matière d'isolation, d'hygrométrie, de climatisation, d'éclairage ou encore de sécurité. C'est particulièrement vrai pour la salle de conférences fermée depuis 20 ans qui a été entièrement rénovée, ainsi que pour la salle d'exposition permanente dont la superficie est passée de 900 à 1400 mètres carrés.

Voilà pour le constat factuel de la contribution que le Musée de Tahiti est désormais en mesure d'apporter au rayonnement de la culture polynésienne.

À ce titre, je note que le Musée a poursuivi ses actions en 2022 afin d'étoffer ses collections pour le plus grand bonheur des visiteurs alors que l'inventaire mené durant la même année a permis de recenser pas moins de 127 objets dans dix musées ou entités situées dans l'ouest de la France.

S'agissant enfin du bilan financier 2022, au 31 décembre, l'établissement affichait un résultat légèrement déficitaire de 3 863 367 F CFP malgré un excédent important dégagé en section de fonctionnement. Ce résultat vient donc diminuer d'autant le fonds de roulement qui s'établissait alors à hauteur de plus de 135 millions F CFP. Voilà, donc.

Merci bien de votre attention.

M^{me} Maïte Hauata Ah-Min : *Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente du gouvernement polynésien, Mesdames et Messieurs les ministres, chers députés, chers membres de la commission permanente, chers collègues non-membres, chers internautes qui nous suivent sur Internet, à toutes et à tous, par la grâce de notre Seigneur, bonjour.*

Le bilan comptable du Fare Iamanaha qui est détaillé dans le rapport n° 36-2023 du 9 juin 2023 présente une situation financière que l'on pourrait qualifier de plus ou moins stable avec, à la clôture de l'exercice 2022, un résultat de fonctionnement excédentaire d'un peu moins de 53 millions F CFP, soit une hausse significative de 240,65 % par rapport à 2021, malgré des charges de personnel assez élevé de 103 millions F CFP, soit près de 52,8 % des dépenses de fonctionnement ; cependant, un résultat déficitaire de 56 millions F CFP est à noter en section d'investissement dû notamment aux dépenses liées à la construction de la nouvelle salle d'exposition et à la rénovation de la salle de conférence, qui représentent à elles deux 71 % du total des dépenses, soit 412 millions F CFP.

Tout comme pour l'exercice 2021, l'année 2022 est marquée par un certain nombre d'acquisitions : au total 32 œuvres supplémentaires viennent enrichir les collections du musée. Et à ses acquisitions viennent s'ajouter une vingtaine d'œuvres issues de dépôts.

Outre ces renforcements significatifs des collections muséales, une des opérations notables de l'exercice examiné, qui avait déjà été entreprise auparavant, mais qui a dû être mise entre parenthèses en 2021, est la reprise du travail de recensement de nos *biens polynésiens* détenus par les musées de France. Le résultat de cette enquête l'an dernier, a permis d'identifier 127 objets patrimoniaux de plus, élevant ainsi le nombre de nos *biens polynésiens* conservés dans les musées français, à 1299.

Pour clôturer notre synthèse d'activité, l'an passé, le Fare Iamanaha a organisé et accueilli, un total de six événements culturels et expositions, établissant près de 9300 entrées au moins selon les statistiques disponibles.

Je souhaiterais désormais rebondir sur un sujet qui, je crois, nous tient tous à cœur dans cet hémicycle en dépit de nos orientations politiques, je veux parler de la place de nos langues vernaculaires au sein de notre musée.

Je tiens à remercier la directrice de notre musée pour tous les travaux qui ont été effectués, saluer la mise en place du dispositif de l'audio guide en tahitien, et l'inviter également à mettre en place une visite guidée en *langue polynésienne*.

J'ai en mémoire l'intervention en commission permanente du 21 décembre 2022, de l'une de nos camarades du Tavini huiraa, Madame Teumere Atger-Hoi, qui interpellait l'ancien gouvernement quant à la question de la promotion de nos langues polynésiennes dans cette institution qui, s'il est vrai qu'elle agit en conservatoire de notre patrimoine matériel, trouverait une extension logique et une place bienvenue dans la lutte commune pour la sauvegarde, et je dirais même plus, contre la disparition de notre patrimoine immatériel, et précisément celle de nos langues ancestrales, qui sont indéniablement en danger.

L'on connaît la citation qui dit qu'« un peuple sans langue, est un peuple sans vie ». Que la cause de nos langues polynésiennes soit prise en compte dans l'ensemble des projets que nous mettrons en place.

Pour rappel, lors du recensement de la population mené en 2017, l'utilisation/l'emploi des langues vernaculaires au sein des familles est tombé à 25,1 %, et je précise que ce fut le cas aussi bien pour la langue tahitienne que pour toutes les langues polynésiennes en général. Autrement dit, il s'agit là d'une problématique urgente.

Madame la ministre, voici ma première question : que ferons-nous face à cette problématique ? Quelle sera la place de nos langues vernaculaires au sein de ce musée des îles et de Tahiti ?

Ma deuxième question concerne la situation des trois *ti'i* (NDT, statue(s) représentant l'image de dieux ou d'êtres humains) originaires de Raivavae, connus sous les noms de Moana, Heiata et de leur enfant, et qui se trouvent actuellement dans un état d'abandon, dans les jardins du Musée Gauguin.

Depuis les années 1930, ils sont exhibés comme des objets de curiosité pour des touristes friands d'exotisme. Eux qui pourtant étaient aimés, célébrés et respectés autrefois, aujourd'hui, ils dépréissent dans l'anonymat le plus total !

Pour quelles raisons n'ont-elles pas encore été ramenées sur leur île natale ?

Une voix dit ceci : « Qu'est-ce qui entrave notre volonté de rapatrier nos (NDT, inclusif) biens ancestraux sur notre terre natale ?

Depuis l'année 1932, à l'initiative d'une poignée de notable de la société coloniale de l'époque, ils sont ballottés d'une terre à l'autre, trainés d'un musée à l'autre, en ayant subi au passage les sévices et les profanations les plus terribles : *ti'i* (NDT, statue(s) représentant l'image de dieux ou d'êtres humains) jetés à la mer, *ti'i* émasculés, *ti'i* aux pieds brisés, etc., etc.

Le **maire** de Raivavae, Monsieur Flores, a déjà tenté à plusieurs reprises d'engager des discussions au sujet de leur rapatriement, et la population est catégorique : ils réclament le retour de leurs *ti'i* ! Car voilà bien 90 ans, presque un siècle maintenant qu'ils ont été arrachés à Raivavae ! Il me semble que leur exil a assez duré !

N'oublions pas que dans le monde, de nombreux musées des anciennes nations coloniales ont engagé un processus de restitution des œuvres d'art issus des pillages coloniaux, à leur pays d'origine. Pourquoi en serait-il autrement dans notre pays ?

Chers collègues, rappelons-nous avec quelle émotion nous avons accueilli, il y a déjà un an, l'annonce des dépôts du *British Museum* et du Musée du Quai Branly au bénéfice du Fare Iamanaha !

Aujourd'hui, nous avons le bonheur de pouvoir contempler et pouvoir faire découvrir à notre jeunesse une partie du régalia de nos glorieux **grands chefs** des temps anciens comme le *maro 'ura* (NDT, ceinture de plumes rouges portée uniquement par les grands chefs) ; les objets liturgiques comme le *to'o* (NDT, pièce de bois formant le corps d'une idole) du Dieu Oro ou le fameux *heva tūpāpa'u* (NDT, costume de deuilleur), et sans oublier le célèbre *A'a*, le *ti'i* (NDT, statue représentant l'image de dieux ou d'êtres humains) de Rurutu !

Ceci étant dit, je ne doute pas une seule seconde de la bonne volonté, et de la sensibilité de notre gouvernement, et de notre ministre en charge de la culture sur ce sujet, et c'est pourquoi je formule à mon tour ce vœu en toute confiance, avec l'appui du conseil municipal de Raivavae et de sa population représentée ici par **Monsieur le maire** Florès, que bientôt, ces ancêtres de pierre, Moana, Heiata et leur enfant, beaucoup trop longtemps éloignés, confisqués, exilés, retrouvent enfin leur *terre natale*.

Le groupe Tavini huiraatira vote favorablement ce projet de délibération.

Merci de votre attention et mes salutations !

M^{me} Éliane Tevahitua : *Merci pour ces éléments d'information et les interventions qui viennent d'être faites.*

On sait que le musée dispose désormais d'un nouvel espace que l'on peut d'ores et déjà visiter, et que depuis l'ouverture de ce nouvel espace à Nuuroa il y a cinq mois, près de 26 000 visiteurs s'y sont rendus. Je vous pose donc la question de savoir si, depuis, vous avez eu l'occasion également d'aller visiter notre musée ? Pas encore ? Je vous invite donc à aller le visiter car il y a de nouveaux objets dont certains proviennent de l'étranger.

S'agissant du compte financier, toutes les informations nécessaires ont été données et je n'ai rien d'autre à rajouter. Tout s'est bien passé et il n'y a aucune difficulté au niveau des dépenses. Par contre, je peux vous donner les chiffres relatifs aux dépenses qui ont été faites pour le nouvel espace du musée des îles et de Tahiti. Les dépenses engagées pour la construction de ce nouvel espace s'élèvent à 995 millions de francs, dont 626 millions de francs supportés par le Pays et le reste par l'État. Lorsque ce nouvel espace était à l'état de projet, l'avis de l'assemblée et des élus avait été sollicité durant la période 2018-2023 et l'ensemble des représentants élus du peuple avaient validé la réalisation de ce projet qui a abouti finalement. C'est donc ce nouvel espace que l'on peut contempler dorénavant et que je vous invite à aller visiter.

Une question nous est également adressée concernant les statues de Raivavae. Effectivement, le maire de Raivavae ainsi que son conseil municipal nous ont fait part de leur volonté de voir ces statues rapatriées sur leur île de Raivavae.

Je tiens à préciser, pour que ce soit bien clair pour tout le monde, que ces statues n'ont pas été dérobées et qu'elles reposaient bien sur la terre de leurs propriétaires. Ces statues nous rappellent l'ancien temps (NDT, avant l'arrivée des Occidentaux) durant lequel nos ancêtres les adoraient, et juste après, nous avons connu la période du christianisme qui a fait que nous sommes devenus un peuple chrétien. C'est donc en 1932 que les propriétaires de ces statues les ont vendues à des acheteurs de Tahiti. Il est important de bien comprendre le déroulement de l'histoire. Aucune armée n'a été missionnée pour aller dérober ces statues ! Et donc, c'est ainsi qu'elles ont quitté leur île et qu'elles sont arrivées sur Tahiti. Après, on sait ce qui s'est passé ! Lorsqu'elles ont quitté leur île et qu'elles sont arrivées ici, on les a d'abord envoyées sur une place de la ville, puis elles ont été placées à Mamao, et aujourd'hui, elles sont à Papeari. Par contre, je ne partage pas les propos disant « qu'elles ont été jetées ». Si vous avez l'opportunité d'aller les voir, elles sont bien entretenues et reposent sous des abris qui ont été construits exprès ; les fissures ont été colmatées avec du ciment pour qu'elles soient bien conservées.

En ce qui concerne la restitution, vous devez savoir que ces statues sont la propriété du Pays et qu'elles font donc partie du domaine public. Suite au courrier de Monsieur le maire, j'ai demandé à mes collaborateurs de réfléchir à la manière de pouvoir les restituer. Vous devez savoir que ces statues ont fait l'objet d'analyses par des spécialistes de renommée mondiale dans le domaine et que ceux sont les mieux placés pour nous dire quel est l'état de ces objets (statue, etc.). Ces statues sont faites d'une roche appelée tuf, et en langue tahitienne, il me semble que l'on nomme cette roche de « te'etu ». Cette roche rougeâtre a l'inconvénient d'être facilement friable. Il a été indiqué aux experts qu'elles avaient été déplacées à plusieurs reprises depuis leur terre natale jusqu'ici, avant qu'elles ne finissent à Papeari. C'est au cours de leur transfert vers Papeari que des fissures avaient été découvertes à certains endroits, et c'est justement la crainte. Si on les restitue, ces statues ne risquent-elles pas de se détériorer davantage durant le trajet entre Papeari et le port et au moment du trajet en bateau vers l'île de Raivavae ? C'est un peu notre position aujourd'hui, c'est-à-dire que si on les restituait effectivement, comment faire ? Bien évidemment, il y a cette volonté de respecter le souhait de la population de Raivavae, mais il y a aussi le problème de qui devra assumer la lourde responsabilité si ces trois grandes statues venaient à être complètement détruites lors du trajet, sachant qu'il y a déjà des fissures sur ces dernières ? Voilà les éléments à l'heure actuelle.

D'ailleurs, il y a deux mois, avec le maire de Raivavae, nous avons été les voir et j'avais demandé au maire s'il savait combien de personnes originaires de Raivavae avaient quitté leur île natale pour venir s'installer à Tahiti ou bien à Moorea. Il m'avait répondu qu'il n'en savait rien mais que, selon lui, il devait y en avoir plus sur Tahiti et Moorea que sur l'île de Raivavae. Je lui ai suggéré que, puisque ces objets appartiennent à leurs ancêtres communs, ne serait-il pas possible et légitime, quelque part, de les laisser ici pour les descendants installés à Tahiti ? Dès qu'ils ressentiront l'envie d'aller les voir, ils pourront y aller et on ne leur interdira pas de le faire. C'était ce que je lui avais dit, car en allant les voir, elles étaient en assez bon état et bien entretenues tout même.

Ce sont là les réponses que je pouvais vous apporter.

Le président : *Merci, Madame la vice-présidente.*

Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Article 2

Le président : Nous passons au vote de l'article 2. La discussion est ouverte sur l'article 2. Qui est pour ? Même vote ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. Nous passons au vote. Même vote ? Adopté.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. Nous passons au vote. Même vote ? Adopté.

Article 5

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 5. Nous passons au vote. Même vote ? Adopté.

Article 6

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 6. Nous passons au vote. Même vote ? Adopté.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 49-2023 BIS SUR NEUF PROJETS DE DELIBERATION RELATIFS A LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DE TITRES A FINALITE PROFESSIONNELLE, PREPARES EN POLYNESIE FRANÇAISE ET DELIVRES PAR LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (2 DELIBERATIONS : « CONDUCTEUR LIVREUR SUR VEHICULE UTILITAIRE LEGER » ET « CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE »)

Présenté par M^{me} la représentante Rachelle Flores

Le président : Nous passons au rapport n° 03 bis : rapport n° 49-2023 sur neuf projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle.

Je vous rappelle que ce dossier a été examiné lors de la dernière séance de la session administrative du jeudi 13 juillet 2023 et que sur les neuf projets de délibération, deux ont fait l'objet de report à une séance ultérieure pour un complément d'information, s'agissant des projets de délibération suivants : relatif à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger » préparé en Polynésie française et délivré par le ministre en charge de la formation professionnelle, et relatif à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « conducteur de transport en commun sur route » préparé en Polynésie française et délivré par le ministre en charge de la formation professionnelle.

Je vous propose donc de les examiner aujourd'hui en passant directement à l'examen des deux projets de délibération.

Nous passons à l'examen de la première délibération relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger » préparé en Polynésie française et délivré par le ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Pas d'intervention ? Nous passons au vote. Qui est pour ? À l'unanimité. L'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? À l'unanimité.

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. Nous passons au vote de l'article 3. Même vote ? Adopté.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. Nous passons au vote de l'article 4. Même vote ? Adopté.

Article 5

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 5. Nous passons au vote de l'article 5. Même vote ? Adopté.

Article 6

Le président : Même vote pour l'article 6 ? Adopté.

L'ensemble de la délibération est donc adopté à l'unanimité.

Maintenant, nous passons à l'examen de la deuxième délibération relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « conducteur de transport en commun sur route » préparé en Polynésie française et délivré par le ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Oui, Madame Pauline Niva.

M^{me} Pauline Niva : Monsieur le président, j'avais une petite intervention à faire sur ces deux textes que nous venons d'approuver. Serait-il possible de vous la lire maintenant ? Merci bien. Merci bien. Merci de me permettre de vous lire cette intervention qui a été minutieusement préparée hier soir.

Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour et merci pour votre présence. Chers collègues ici présents, chers membres élus, recevez mes amitiés ; au personnel, à vos collaborateurs, à nos collaborateurs de Tetunae, merci pour votre présence.

Ce que je voulais ajouter pour ces titres professionnels, c'est que c'est une démarche très intéressante. Je rappelle juste que nous avons visité ce centre de formation pour adultes. C'est un outil où nous tous ici présents, nous avons validé l'efficacité et l'utilité de cet outil *en Polynésie française*.

Mais, permettez-moi cet aparté pour prendre un peu de hauteur sur nos compétences car si l'université est le lieu de théorisation, l'assemblée est son miroir pour l'expression. Aussi, exprimons-nous librement et sans censure !

Lors de l'examen précédent, nous avons fait des observations techniques, plus technique qu'autre chose, cette intervention vise à rappeler l'importance d'avoir la compétence sur l'emploi et la formation professionnelle sur notre *territoire*.

Nous devons donc saisir les leviers accessibles pour nous permettre de former notre population aux métiers de notre *pays*. Nous sommes sur un rapport déjà étudié en séance, comme l'a rappelé notre président de notre commission permanente, mais ne soyez pas *lassé*, ne soyez pas *blasé* si nous répétons. Après tout, enseigner, former, c'est aussi répéter ! Comme l'exemple de la goutte d'eau sur la roche, toc, toc, *jusqu'à ce qu'elle troue cette roche*.

Sur ce sujet nous sommes les héritiers d'un long combat pour la reconnaissance du *peuple polynésien*, de leurs savoir-faire, et aussi de leur savoir-être. Les titres professionnels que nous étudions aujourd'hui assurent une protection sociale et juridique de l'emploi. Mais pas que, c'est également un levier que nous pouvons utiliser pour l'autochtonisation car c'est un outil de la décolonisation. Et là, je fais un clin d'œil à notre député Steeve qui est parti, ce n'est pas grave !

Je m'explique. La colonisation a eu ce travers d'infantiliser les peuples colonisés par différents moyens d'influencer et surtout par de nombreux plafonds de verres limitant le dépassement des Polynésiens, hier indigène sous l'indigénat, et aujourd'hui citoyen français, et demain citoyen *Polynésien*.

Parlez aux individus en les infantilisant et ils resteront des enfants toute leur vie. Cela a donné la pédagogie de l'impuissance, c'est-à-dire une pédagogie inadaptée au public cible et dont les résultats ne sont pas au rendez-vous aujourd'hui. Cette pédagogie fait la promotion maladroitement des limites au détriment des compétences. Nous avons vécu cela ainsi que nos enfants avec l'éducation de la République française. Le Pays a pris des initiatives et a développé des structures plus adaptées à la jeunesse de notre pays tel que les CJA et c'est une exception dans la république française n'est-ce pas ? Et oui, nous sommes même une exception dans les possessions françaises.

C'est l'enseignement que nous pouvons tirer du système colonial, un système qui a exprimé une volonté forte de nous exclure de la réussite, de la prise de décision et de la responsabilité. À la sortie de ce système, le Pays a œuvré pour construire une société qui ressemble au *peuple polynésien* pour leur donner le maximum de chances de s'insérer dans la société et s'épanouir. Par la reconnaissance de sa langue, de son savoir-faire, de sa pensée politique, de son intelligence et sa culture. Autant d'éléments qui participent à définir une identité.

Ce système colonial a produit ce "syndrome du colonisé", ce doute permanent qui accompagne tout colonisé l'empêchant de se projeter au-delà ce que lui permet la force administrante.

L'histoire de la décolonisation c'est une histoire de reconquête de notre pensée, de notre éducation et dans le cas présent de nos métiers. Ce n'est pas un gros mot la décolonisation. Elle a deux objectifs majeurs, celui de repenser par nous-mêmes pour agir par nous-même. Notre manière de penser, nous a toujours convaincu que nous ne pensions pas, ne voyons pas le monde comme les occidentaux. Ce n'est pas pour rien que nous sommes à l'opposé de leur monde. Eux ils sont au Nord et nous nous sommes au Sud.

La loi cadre Defferre de 1956, de l'océanisation des cadres, s'inscrivait dans cette dynamique mais les ambitions du nucléaire ont freiné cet élan d'émancipation. C'est en 1977 avec l'autonomie de gestion que nous avons pu renouer avec cette dynamique. Nous sommes les héritiers de ce combat. Reprenons cette direction et préparons nos enfants à assumer leur Pays demain.

Faisons confiance à nos enfants en leur ouvrant la voie de la responsabilité. Développons l'éducation et la formation au *pays* pour que notre jeunesse en soit fière. Notre peuple peut rivaliser en compétence avec les autres pays du monde, c'est notre conviction dans le Pacific Genius.

Nous pouvons trouver la méthodologie, les formations adéquates et les évaluations justes pour former notre peuple et répondre aux enjeux de demain. Si nous souhaitons reconnaître un métier, il en va de notre responsabilité de créer les formations et les évaluations adéquates. Ce serait aberrant que les métiers *de la pirogue* ou encore du surf soit enseigné par l'hexagone qui n'a pas cette culture-là n'est-ce pas ! Notre peuple est autochtone et authentique. Il a une façon de travailler, de s'organiser qui lui est propre et en harmonie avec son environnement.

Notre peuple est comme le bois de fer, dur et inflexible, vous savez les *bois de fer*. Ce sont des arbres qui poussent dans nos îles depuis bien longtemps, et nous avons le savoir-faire pour travailler ce bois et lui donner toute sa valeur et toute sa beauté.

Aujourd'hui nous parlons de métier qui s'inscrit dans le marché de l'emploi qui est reconnu, demain nous présenterons aussi des métiers proprement *polynésiens* et nous leur accorderons la place de la reconnaissance dans notre société. Lors de la séance précédente, notre gouvernement a souligné l'engagement du Pays dans la formation des métiers de santé que nécessite le *pays*. Demain nous mettrons d'avantages en lumière la médecine traditionnelle et la reconnaissance de ces métiers dans notre société moderne. La reconnaissance de nos *promoteurs de la santé* comme le dit si bien notre *président fondateur*, *nos « tahu'a mito »*, en français, les promoteurs de la santé, pour notre ministre de la santé.

Je veux juste partager avec vous une expérience sur Rapa Nui. Quand je suis allée à Rapa Nui il y a de cela quelques années, nous sommes allés visiter l'hôpital. Et quand vous rentrez dans l'hôpital, vous avez bien sûr l'accueil et quelle a été notre surprise de voir que vous avez bien sûr la partie de la médecine occidentale et aussi la partie de la médecine traditionnelle. Et ça va du soin du bobo jusqu'à l'accouchement.

Donc c'est pour vous dire que chaque peuple a sa propre perception de la santé, de la médecine. C'est un savoir-faire qui doit être reconnu à chaque peuple, l'universalisme de la médecine, on le sait très bien, est une dérive qui vise à imposer un modèle unique, et qui efface les différences de vision du monde. C'est ce fameux plafond de verre.

L'emploi, le travail et la formation sont des sujets autour desquels nous nous retrouvons peu importe notre idéologie. Rappelons-nous qu'en séance, la protection de l'emploi local avait été évoquée. Et à ce titre la protection de l'emploi avait été aussi un des objectifs de nos amis autonomistes. Nous les souverainistes, les indépendantistes de ce *pays*, c'est la citoyenneté Polynésienne qui devra permettre à atteindre cet objectif en reconnaissant ce droit particulier aux habitants de ce *pays*, c'est-à-dire nos les autochtones. Nous allons préparer le marché de demain, notre priorité est la lutte pour ce travail, car nous cherchons à reconnaître à chacun ses compétences au sein d'un métier. Ne soyons pas asservi au marché de l'emploi, façonnons un marché du travail à l'image de notre population pour que chacun trouve sa place et son épanouissement au quotidien.

Rappelez-vous nos anciens entretenaient des savoirs faire précis, transmis par nos experts, nos *spécialistes*, de génération en génération. Nous transmettions des métiers, nous valorisions des savoir-faire, aujourd'hui on ne fait que courir après n'importe quel emploi afin de se nourrir.

Ces emplois peuvent déshumaniser mais sont nécessaires pour vivre aujourd'hui, des emplois de survie qui enferment la population dans la fatalité de l'offre et de la demande des employeurs. La reconnaissance d'un métier participe à une protection de cet emploi. Codifier un métier c'est le valoriser, c'est reconnaître le savoir-

faire inhérent de ce métier ainsi que sa valeur sur le marché. Une reconnaissance juridique assortie d'un ensemble de règles participe à la sécurité bien sûr du travailleur. Ces éléments renforcent le droit des travailleurs et permettent de lutter contre la précarité de l'emploi, tel que le travail au noir ou la non valorisation des compétences par l'employeur.

Le ministère de l'emploi était l'un des premiers ministères de l'autonomie de gestion en 1977, — le ministère de l'emploi —, une liberté politique gagnée au temps du CEP.

Peut-être que l'autonomie et l'indépendance nous divisent mais n'oublions pas que ces deux concepts s'inscrivent dans la décolonisation qui devrait être un point de consensus pour nos idéologies respectives. C'est ce qui explique le fait que les mouvements politiques n'ont jamais été favorables à la départementalisation, — et là je m'adresse à nos amis autonomistes — jamais nous ne serons des départements car contrairement à d'autres territoires français, nous sommes des autochtones, nous sommes des *polynésiens* qui aspirons à diriger nous-même la destinée de notre Pays.

Ainsi chers amis, pour les métiers donc on a voté pour, donc merci beaucoup pour votre vote favorable à l'unanimité de ce projet de délibération.

Merci bien.

Le président : *Merci bien.*

Si l'on doit résumer la totalité de votre intervention dans notre langue (NDT, la langue tahitienne) : indépendance !

On va poursuivre.

Le président : Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. À l'unanimité. *Merci bien.*

Qui est pour ? Contre ? À l'unanimité. Il n'y a pas d'abstentions. L'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. Pas d'interventions, nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. Nous passons au vote de l'article 3. Même vote. Adopté.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. Nous passons au vote de l'article 4. Même vote. Adopté.

Article 5

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 5. Nous passons au vote de l'article 5. Même vote. Adopté.

Article 6

Le président : L'article 6. Même vote. Adopté.

L'ensemble de la délibération est adopté par l'unanimité.

RAPPORT N° 31-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT POUR L'EXERCICE 2021 ET AFFECTATION DE SON RESULTAT

Présenté par M. et M^{me} les représentants Henri Flohr et Vahinetua Tuahu

Le président : Nous passons au quatrième rapport : rapport n° 31-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office Polynésien de l'Habitat pour l'exercice 2021 et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Madame la ministre.

M^{me} Minarii Galenon-Taupua : *Bonjour* tout le monde. *Bonjour à toutes et à tous* ici et aussi à ceux qui nous écoutent et qui nous regardent. Les journalistes *bonjour. Bonjour Monsieur le président et merci bien.*

Je n'ai rien à dire. Pour le déroulement, je voudrais, tout d'abord, entendre toutes les interventions des représentants de l'assemblée.

Merci bien pour cette rencontre.

Le président : *Mon intervention sera brève.*

Hier, j'ai reçu un appel à mon domicile : « il s'agit d'une urgence, nous avons monté un dossier de demande de logement OPH. Ah ! Et celle-ci n'a pas été acceptée. Ah ! Et quelle est la raison de ce refus ? C'est que nous possédons une maison à Raivavae et sur Papeete aussi. » J'ai répondu : « le refus formulé est justifié ». On retrouve certainement ce cas de figure dans les nombreux dossiers qui sont chez vous, ces personnes qui possèdent déjà une maison et qui en redemandent et qui considèrent l'OPH comme un établissement de business. On ne sait pas aussi. Mais cela n'est pas correct. Soyez vigilante Madame la ministre. Allons-y avec sérénité. Voilà.

Je demande au rapporteur de ce dossier... Qui est rapporteur ? *La parole est à vous Madame Vahinetua.*

M^{me} Vahinetua Tuahu : Merci, Monsieur le président de la commission permanente.

Mesdames et Messieurs les représentants du gouvernement, ainsi que le staff de chaque ministère, bonjour. Mesdames et Messieurs les représentants, mes chers collègues, à vous chers internautes, les petites mains de l'assemblée et la presse, bonjour à tous.

Le Président de la Polynésie française, Moetai Brotherson, a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office Polynésien de l'Habitat pour l'exercice 2021 et affectation de son résultat.
Sur les faits marquants de l'année 2021 :

Tout d'abord, en 2021, l'Office a renouvelé sa certification ISO 9001 2015 pour 3 ans.

Deuxièmement, l'OPH et la CPS collaborent pour simplifier le parcours des demandeurs d'aides.

Troisièmement, les comptes de l'OPH ont continué à subir l'impact de la crise sanitaire. Une augmentation des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'achat de marchandises d'aides à l'amélioration de l'habitat individuel a été constatée suite à l'ouverture des frontières en fin 2020. Pour autant, l'année 2021 est marquée par la relance de l'activité commerciale de l'OPH, avec la création d'une identité visuelle propre au « Kit Fare Tropical ». L'Office a également développé sa présence médiatique et événementielle.

Quatrièmement, l'OPH a livré cette année 61 logements locatifs en habitat groupé et 420 *logements de type* OPH, totalisant 481 nouveaux logements.

Cinquièmement, 5 157 dossiers valides de demandes d'aides au logement ont été enregistrés en 2021, avec 4 029 en habitat groupé et 1 128 en habitat dispersé.

Sixièmement, une augmentation des aides en matériaux (AAHI) délivrées a été observée, avec 1 140 aides délivrées en 2021 contre 1 072 en 2020.

Septièmement, le dispositif de l'aide familiale au logement (AFL), dont les démarches ont été simplifiées par convention avec la CPS, a permis à 1 208 bénéficiaires de percevoir une aide mensuelle de 31 600 francs pour le paiement de leur loyer en 2021. Ce dispositif a été subventionné par le Pays à hauteur de 467 millions de francs.

Huitièmement, parmi les 518 logements en habitat groupé en chantier au 31 décembre 2021, 106 nouveaux logements ont été mis en chantier cette même année et concernent 3 opérations situées à Papeete, Pirae et Tautira. L'Office enregistre par ailleurs cette année 11 opérations en phase d'études, soit 474 logements.

Au niveau de l'exécution budgétaire 2021 :

À la clôture de l'exercice 2021, le compte financier de l'OPH présente un résultat déficitaire d'1,379 milliard de francs.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11,546 milliards de francs en 2021.

Elles comprennent, tout d'abord, les ressources propres à hauteur de 2,563 milliards de francs ; puis, l'ensemble des subventions qui s'élève à 5,525 milliards de francs ; et enfin, les autres ressources de l'établissement, qui concernent les produits financiers et les produits exceptionnels, et qui s'établissent à 3,458 milliards de francs.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 13,103 milliards de francs en 2021.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2,847 milliards de francs en 2021, dont 2,794 milliards de francs de subventions d'investissement.

Les dépenses d'investissement s'établissent quant à elles à près de 3,871 milliards de francs.

Enfin, le fonds de roulement diminue sur 2021, de 2,077 milliards de francs, pour atteindre un montant de près de 3,160 milliards de francs au 31 décembre, permettant ainsi de financer 100 jours de fonctionnement.

Pour terminer, les travaux en commission :

L'examen du présent projet de délibération en commission le 9 juin 2023, a suscité des échanges qui ont principalement porté sur : le taux d'impayés qui s'élève à 30 % avec une aide familiale au logement atteignant plus de 400 millions F CFP ; puis, la hausse des prix des *logements* pour tenir compte de l'augmentation du coût des matériaux (soit + 20 à 30 %) ; et enfin la nécessité d'améliorer l'accompagnement des familles (au niveau de la gestion financière, la gestion du logement, l'accession à la propriété, etc.).

À l'issue des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci beaucoup.

Le président : La discussion est ouverte. Nous avons dix minutes, comme d'habitude. Qui souhaite intervenir ?

Madame Frangélica.

M^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu : *Monsieur le président de la commission permanente, père fondateur et maire Oscar, chers ministres, chers collaborateurs bonjour à toutes et à tous en cette matinée. Chers collègues élus du peuple, par la grâce du Seigneur, bonjour. À ceux qui nous regardent et qui nous suivent, par la grâce du Seigneur encore une fois bonjour à toutes et à tous.*

Ce que je peux dire Monsieur le président, étant donné que l'on a tous bien entendu l'intervention de notre collègue Vahinetua, c'est qu'il y a effectivement un problème de trésorerie au sein de l'établissement OPH.

Et ce qu'il faut retenir aussi, c'est que notre population est en attente de logements OPH. J'encourage et je soutiens notre ministre ainsi que l'OPH à venir en aide à notre population. Voilà ce que j'avais à dire.

Merci pour votre attention. Que l'amour règne.

M^{me} Joëlle Frebault : *Merci, Monsieur le président.*

Il y a les chiffres ! Avec certes, « *beaucoup de moins...* » pour reprendre l'expression du directeur de l'OPH, Moana Blanchard. Et puis, il y a la réalité du terrain que nul dans cet hémicycle ne peut aujourd'hui contester, à savoir que notre gouvernement a beaucoup œuvré pour trouver une solution de logement à nos chers Polynésiens.

Qu'il s'agisse d'habitat groupé et dispersé, de l'attribution d'aides à l'amélioration de l'habitat individuel (AAHI) ou encore de l'Aide familiale au logement, notre Pays a consacré d'énormes moyens financiers pour tenter de répondre aux besoins exprimés par une frange de la population dont les revenus familiaux sont insuffisants pour se loger dignement, dans des conditions acceptables.

Rien qu'à l'Office polynésien de l'habitat, au 31 décembre 2021, on recensait 5 157 dossiers valides en attente d'une aide dont plus de 4 000 en habitat groupé. Au rythme actuel de mise en service d'une centaine de logements groupés chaque année — ce qui constitue une moyenne sur la période 2014-2021 — il ne faudrait alors pas moins de quarante années pour épuiser ce stock, si je puis m'exprimer ainsi. C'est dire le défi qui se présente à nous tous !

Alors, oui, mes chers collègues, l'OPH brasse beaucoup d'argent. Plus exactement, un peu plus de 11 milliards 546 millions de francs pacifiques en recettes de fonctionnement en 2021 pour 13 milliards 103 millions de dépenses avec, au bout du compte, un solde déficitaire de 1,4 milliard de F CFP.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce déficit n'a rien de catastrophique en soi puisque ce qui importe avant tout, c'est la trésorerie de la structure qui, bon an mal an, tourne autour de 2 milliards de F CFP. Quant au fonds de roulement, il affichait 3 milliards 159 millions 762 mille 837 francs CFP au 31 décembre de l'année observée.

Il est vrai également que les charges de personnel, pour un effectif global de 260 agents, peuvent paraître énormes. En 2021, elles ont pesé à hauteur de 1 milliard 766 millions 254 000 francs pacifique, en hausse de 12,5 % par rapport à l'année précédente. Mais cette charge supplémentaire n'est que le reflet d'un regain d'activité post-covid, notamment au travers d'une relance de l'activité commerciale. En outre, il convient de préciser que ce poste de dépenses ne représente que 13 % de toutes les charges incombant à l'OPH, ce qui reste somme toute, un ratio encore très raisonnable.

Aussi, preuve que l'Office polynésien de l'habitat est un établissement public à caractère industriel sur lequel le Pays peut compter pour asseoir sa politique sociale en faveur des plus démunis, les projections sur la période 2023-2026 sont à la hauteur des ambitions affichées jusqu'ici.

Au cours des trois prochaines années, en effet, pas moins de 410 logements groupés devraient sortir de terre, ce qui équivaut à 12,6 milliards d'investissements en cours. Et 513 autres logements sont actuellement en phase d'étude. Une belle dynamique, à la fois quantitative et qualitative, qui mérite nos encouragements et tout notre soutien, quelles que soient nos convictions politiques.

Personnellement, j'ai confiance en notre *ministre*, Madame Minarii Galenon, pour soutenir nos familles les plus précaires. Et donc, je l'encourage à mettre en œuvre, comme elle l'a annoncé, d'autres actions complémentaires, pour justement mieux accompagner nos familles bénéficiaires des nombreuses aides de l'OPH. À commencer par celles qui sont, parfois, dans l'incapacité de s'acquitter de leur loyer mensuel, aussi modeste soit-il.

Enfin, l'organisation de l'OPH dans ses moindres détails a fait l'objet d'une réunion d'information, le 5 juillet dernier, à l'attention des élus de notre assemblée, ce qui aura permis, je l'espère, de tordre le cou à l'affirmation couramment répandue selon laquelle cette structure n'est qu'un instrument de propagande au service des politiques, ce contre quoi je m'inscris en faux.

Je vous remercie de votre attention. *Merci bien.*

Le président : *Merci bien.*

D'autres interventions ? *Oui, la parole est à vous.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Merci bien pour ce dossier.*

Il s'agit d'un dossier important. Le Polynésien n'a même plus de quoi se loger dans son propre pays ! Auparavant, le Polynésien ne connaissait pas la précarité. Ce n'est qu'au retour du CEP que cette population a connu la précarité et que sa vie a été chamboulée. Ce dernier a été piétiné sur sa propre terre. Jusqu'à maintenant, nous ne produisons qu'un seul type de logements, alors que le Polynésien possède un habitat qui lui est propre.

Normalement, cela ne devrait pas coûter un franc ! Cela devrait cesser surtout lorsqu'on entend dire que les temps ont évolué tout comme la vie est devenue difficile, et que l'on vit à crédit.

Aujourd'hui, les crêtes et montagnes de notre pays sont recouvertes de falcata et cela ne nous a jamais traversé l'esprit de construire des logements de type OPH en falcata ? Il y a vingt-huit ans, j'ai pu voir une maison faite en falcata et jusqu'à ce jour, celle-ci n'est toujours pas en miette. Si on lançait dès cette année une réflexion sur ce sujet, il est certain que le déficit dont nous parlons aujourd'hui diminuerait. Ce sont les politiques qui ont ordonné aux gens d'aller y planter ces falcata ! Lorsqu'une montagne est ravagée par un incendie, on leur demande, voire ordonne, d'aller y planter ces falcata ! On ne leur ordonne pas d'aller planter des cocotiers ou des arbres à pain, mais du falcata ! Et maintenant qu'il y a d'énormes étendues de falcata, l'on ne sait plus quoi faire de ce bois ! Selon moi, il est temps que nous prenions conscience que nous sommes capables de vivre de notre terre et que nous pouvons tous bâtir nos maisons avec les bois dont nous disposons sur notre terre aujourd'hui.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Dernièrement, je m'étais rendu à une présentation de l'OPH et j'y ai rencontré notre ami Moana Blanchard. Je lui ai rappelé ce qu'il y avait auparavant — n'est-ce pas ? — pour que l'on sache tout ce qui s'était passé. En 1983, suite au cyclone qui a complètement ravagé et rasé notre pays, la population de Faa'a — c'est-à-dire que chaque quartier avait été accompagné par le maire et les membres du conseil municipal — s'est débrouillée pour la reconstruction de leurs maisons. Six mois après, j'ai reçu un coup de fil m'informant qu'une réunion allait se tenir avec le gouvernement, qui était alors situé là où se trouve actuellement la statue blanche et l'on devait emprunter la route menant vers le haut-commissariat actuel. On nous a alors informé qu'ils projetaient de créer l'Agence territoriale pour la reconstruction (ATR). Avec le maire adjoint de Mahina, Monsieur Joël Buillard, nous nous sommes tous les deux opposés à cela et l'on a dit : « nous avons commencé à reconstruire nos maisons, mais si le matériel pouvait nous être fourni par tel ou tel maire et sa population... ! » (NDT, Réponse) « Non » !

À cette époque-là, il y avait la mairie de Faa'a était divisée en deux complexes : l'une située côté route et la plus ancienne située à côté de l'église. Lorsque la population se rendait à la mairie, il n'y avait pas de matériel et je leur disais « nos affaires sont là-bas et ce sont les nôtres » ! Haha ! Chers amis, il y a eu plusieurs magouilles ! Ceux dont la maison n'avait pas été détruite ont été les premiers à obtenir leur logement de location qui avait été bâti à Papenoo et partout ailleurs ! C'est à partir de là qu'il en a fait sa machine politique en proposant la location, car dans leur esprit, il n'y avait que les cliquetis de l'argent !

C'est ce que nous avons constaté et, après, est arrivée le programme de l'OPH. Comme vous l'aviez soulevé, le Polynésien sait bâtir sa maison. Aujourd'hui, il est devenu tel un animal, un chien, et c'est lui qui doit construire la niche du « chien » ! Le chien ne sait pas construire sa niche, n'est-ce pas ? Pourtant, c'est l'attitude que nous adoptons aujourd'hui ! (Rire.) Ce n'est pas beau de le dire ainsi, mais à y regarder de plus près, c'est malheureusement le comportement que l'on adopte aujourd'hui.

Pour ma part, j'ai moi-même construit ma maison en pinex et à moindre coût et je suis très satisfait d'y vivre ! Lorsque je regarde les maisons qui sont actuellement en chantier, je sais très bien qu'ils n'arriveront pas à la payer ! Ils en construisent alors que les dettes ne cessent de s'accumuler et l'on entend ensuite parler de tant de milliards, de tant de, etc. Il est temps que l'on réfléchisse davantage et que l'on mène une réflexion sur le développement économique de notre pays, n'est-ce pas ? On parle d'une économie factice, c'est-à-dire qu'elle ne repose pas sur une économie réelle existant au sein de ce pays, n'est-ce pas ? C'est sur ce point qu'il nous est demandé de retourner vers ce qui nous appartient ! Et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons construit la mairie de Faa'a selon notre culture ! C'est la seule mairie de son genre dans toute la Polynésie et c'est la maison du Polynésien ! Sa conception s'inspire et symbolise le marae de Tefana i Ahurai. Le Polynésien doit comprendre qu'il a sa propre vision.

Perdu, ce peuple s'est laissé entraîner par les politiciens de notre pays ! La parole exacte et la vérité ont été mises de côté et on s'est laissé porter par un courant, un chant disant « ne prêtons pas l'oreille aux cliquetis de l'argent, nous y perdrons nos âmes » ! Et aujourd'hui, l'on constate effectivement que nous l'avons perdue ! Fort heureusement, nous sommes encore là ! Je ne sais pas ce qu'il adviendra lorsque cette génération d'hommes disparaîtra ! La question de l'indépendance de notre pays est urgente, très urgente ! Sinon, nous deviendrons tels des animaux de zoo qui se font observer par autrui. Nous sommes des touristes chez nous ! C'est la politique qui est actuellement menée dans ce pays avec la construction de logements à étages ou bien des investisseurs étrangers qui viennent implanter leurs hôtels ici et cinq ans après ils bénéficient de la défiscalisation ! Ils sont très malins lorsqu'il s'agit de se faire de l'argent ! On mènera une réflexion au sein du gouvernement de notre pays.

Madame la ministre, c'est à vous. Merci.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien, Monsieur le président pour vos paroles remplies de sagesse, ainsi qu'à vous Pasteur Tapati. Cela dit, en tant que ministre aujourd'hui, vous êtes conscients de l'héritage, hein que j'ai ! Je dois apporter des solutions aux problématiques que je rencontre chaque jour.*

Je souhaite vraiment remercier les représentantes de l'assemblée, Madame la maire Joëlle ainsi que Madame Frangélica, pour leurs interventions et pour avoir souligné que l'Office Polynésien de l'habitat (OPH) venait en aide à nos familles dépourvues de moyens financiers. Je voudrais confirmer cela. Tous les jours, et comme vous venez de le dire Monsieur le président, il y a des coups de fils et il faut venir en aide à nos habitants. Tous les jours, je pense à ces personnes qui viennent me voir pour me dire « Madame la ministre, on n'y arrive vraiment plus, on ne peut vraiment plus payer ! ». Mon objectif premier est donc de soutenir nos familles en difficulté. Tous conscients que notre politique est de pouvoir offrir un logement à nos familles, Monsieur le pasteur Tapati et Monsieur le président, vous proposiez avec sagesse de bâtir des logements à moindre coût, mais nos populations actuelles doivent accepter également de vouloir vivre dans ces types de logements. Sachez, pour ma part, que j'ai construit une maison traditionnelle polynésienne à Moorea car j'adore ce type de maisons. J'y ai mis des palmes de cocotier, des feuilles de pandanus et du bois. Par contre, on sait que la construction de ce type de maisons coûte très cher ! Une maison en dur serait plus appropriée puisque sa construction se fait en un coup seulement, alors que la construction d'une maison traditionnelle coûte vraiment très cher (palmes de cocotier, feuilles de pandanus). Aujourd'hui, ce type de maisons est réservé aux personnes aisées. Notre politique est correcte puisqu'elle est basée sur la famille et notre volonté d'obtenir des logements.

Pour en revenir à l'Office polynésien de l'habitat (OPH), merci Madame la maire Joëlle d'avoir souligné le fait que ces logements de type OPH sont destinés et ont été bâtis pour les familles en difficulté.

Monsieur le président, je partage votre idée selon laquelle il s'agirait d'une machine politique. Je suis d'accord avec vous. En 1983, après le passage de Veena, on sait que de nombreuses maisons avaient été détruites — notre maison située à Pamatai avait d'ailleurs été complètement détruite ; ce n'est pas l'OPH qui l'a construite mais bien moi, par mes propres moyens — et que des établissements (agence, office) avaient été créés. On sait tous quelle a été la problématique rencontrée et, fort heureusement, l'agence (ATR) avait été mise en place et, aujourd'hui, il y a l'OPH. Monsieur le président, vous aviez raison de dire qu'il s'agit là d'une machine politique, mais nous ne devons pas...enfin, je ne veux pas que l'on pense politique aujourd'hui car je vois nos populations souffrir tous les jours. Je sais qu'ils ne peuvent pas payer et donc, en tant que ministre aujourd'hui, j'ai décidé de réunir ceux et celles de l'OPH.

Avant tout, je voudrais vraiment les remercier et remercier également le directeur de l'OPH, Monsieur Moana Blanchard pour le travail qu'il a accompli pour ces personnes. Je voudrais aussi remercier les personnels qui œuvrent au sein de l'OPH car avec toutes les actions que je leur ai demandées, ils commencent à changer leur manière de penser. Il faut changer de réflexion, chers amis ! Il faut changer nos habitudes, il faut changer notre pensée, il faut changer tout ce qu'on a fait pendant des années !

Vous savez, chers amis et chers élus de l'assemblée, qu'il est dur de changer comme ça ! O.K. Il y a des habitudes. Il faut recommencer à voir quel genre de sociétés l'on veut pour demain. Et, c'est vrai que la première chose à faire, c'est de répondre à l'urgence de nos habitants quand ils viennent nous voir : ils veulent une maison, ils veulent un logement. Parce que, chers amis, aujourd'hui, il y a quand même 6 799 demandes de logement à ce jour ! O.K. ! Et comme on disait tout à l'heure, on sait combien on construit par an, on sait combien on peut avoir. Si on peut mettre notre politique en place où on va construire des maisons gratuites, des maisons pas chers, *chers amis*, je suis preneuse ! Si on peut construire des maisons en falcata et que ce n'est pas cher — y a plein de falcata, c'est vrai, *Pasteur Tapati*, merci pour cette idée —, je suis preneuse, moi ! J'aimerais bien qu'on me les propose, et qui sait, c'est moins cher ! Moi, je suis ouverte aux propositions, mais répondons à la demande.

Les *logements*, j'en ai pour 2 248 demandes aujourd'hui. Est-ce que dans cette salle, dans ce monde de *Mā'ohi Nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)*, il y a quelqu'un qui peut me proposer des *logements* pas chers ? Moi je suis preneuse, je vous assure ! Je vous engage tous et toutes à m'aider parce qu'aujourd'hui, il faut qu'on aide notre population !

Et moi, je vous dis, cet OPH ne sera pas pour moi une machine politique ! Je veux qu'elle soit une machine sociale pour aider notre société polynésienne (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.*) parce que ça, c'est le grand changement, chers amis ! Quand vous me dites que vous avez envie d'un *logement* rapidement pour votre fils, votre fille, votre cousin, je vous dirais : « Non » ! Je suis désolée, vous allez me haïr !... (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.*) Vous allez me haïr ! Vous allez me dire « cette *ministre*-là, ça commence déjà à le dire... » ! Mais, je vous dis aujourd'hui, moi je veux aider tous les *Polynésiens* qui ont besoin d'aide, qu'ils soient rouge, qu'ils soient orange, qu'ils soient bleu ou jaune ou vert, je vais aider ces personnes-là parce que si je suis à cette place, c'est pour aider les gens ! Ce n'est pas pour transformer l'OPH en machine politique, je vous le dis franchement ! Et je sais que notre président Oscar Temaru est aussi dans cette logique et notre Président Moetai Brotherson, c'est la même chose parce qu'on sait qu'aujourd'hui, on a trop de problèmes sociaux. *Chers amis*, allez un peu dans la ville de Papeete et baladez-vous un peu, même la journée comment c'est touchant ! Alors, vous voyez un peu tous les problèmes qu'il faut gérer ? !

Pour en revenir à l'OPH, je vais vous dire que l'OPH fait son travail mais, maintenant, tout dépend des dirigeants. Je sais que nous sommes des dirigeants et qu'on a envie de travailler pour notre population. C'est pour cela, chers amis, c'est un problème d'argent aujourd'hui — je le sais — mais l'OPH est aussi un outil social pour notre Pays ! On ne peut pas faire autrement ! On ne peut pas se faire de l'argent avec l'OPH ! On a des milliards à rembourser, mais je vais vous dire que je ferai tout pour qu'on soit dans cette logique et pour qu'on s'entraide parce qu'aujourd'hui c'est une question de solidarité et d'entraide. Si on n'a pas d'entraide, on ne réussira pas !

Je veux dire aussi qu'aujourd'hui, même avec le compte financier que nous avons, je vais vous donner quand même quelques chiffres qui nous donnent de l'espoir : il y a dix chantiers qui sont en cours avec 410 logements. On doit terminer toutes ces opérations avant de revoir autrement. C'est une opération de 12 milliards F CFP.

En dix ans, deux chantiers seront terminés. De 2023 à 2025 : deux à Pirae ; un à Faa'a ; à Afaahiti, nous en avons aussi un chantier en cours ; Tautira, nous en avons deux — hier, j'ai visité Auehi et cela avance bien — ; Orofero à Paea ; nous avons aussi à Mahina (Ahonu) ; et puis à Papeete aussi un coin.

Tout cela pour vous dire qu'en tant que ministre du logement, je ne peux pas faire table rase de tout ce qui a été fait, au contraire. Je voulais vous dire, heureusement qu'il y a eu des constructions parce que nos gens en ont besoin, c'est la réalité. O.K ? Maintenant, on construit, mais il y a des gens qui ne peuvent pas payer ! Ça aussi, pensez quand même au Covid, pensez au manque d'emploi, la perte d'emploi, on ne peut pas fermer ses yeux là-dessus ! Et donc, il faut aussi du bon sens. Nous avons nos gens qui ne peuvent pas payer leur loyer aujourd'hui. Eh bien, en tant que ministre, j'ai décidé de créer des cohortes d'agents qui vont aujourd'hui vers la population pour les aider, pour trouver des solutions avec eux. Il y a bien sûr des dispositifs qui ont été mis, comme tout ce qui est surendettement, on peut retirer tout ça ; mais il y a la réalité du terrain, il y a encore des familles qui ne peuvent pas payer. Bon, les gouvernements précédents ont trouvé des dispositifs et moi je dis merci. Cependant, il faut aujourd'hui les améliorer. On n'a pas le choix parce que ces familles attendent un logement ! Voilà. C'est vraiment un discours logique que je voulais tenir aujourd'hui.

Je sais que la situation de l'OPH est vraiment au rouge — rouge de rouge, si on peut dire comme ça ! —, mais vous dire que c'est aussi un dispositif qui est important. C'est un Épic, oui, et c'est pour cela que je voulais remercier aussi notre présidente de la commission du logement et puis les membres du CA de l'OPH parce que je sais qu'elles sont d'une grande aide. Je suis désolée, ce ne sont que des femmes, alors je leur dis merci pour leur dynamisme et pour leur sensibilité.

Et, je veux dire aujourd'hui que j'ai décidé aussi d'aller à la rencontre de tous les *maires* ! Pourquoi ? Parce que, c'est quand même les indicatifs qui sont sûrs pour nous parce que ces *maires* nous ramènent l'image réelle du terrain des familles polynésiennes. Et cela ne se passe pas qu'à Papeete, Faa'a, Arue, Pirae, je vous assure qu'aux Marquises — je remercie la *maire* qui m'a bien reçue — et c'est comme aux Tuamotu. La semaine prochaine, je vais aux Îles-sous-le-vent. Pour moi, toutes ces remontées me donnent de l'espoir parce que je suis persuadée que c'est avec les *maires* que je peux faire avancer les choses, et toutes les associations parce que j'ai décidé aussi de les rencontrer, et bien sûr les instances religieuses. Tout cela, mes chers amis, pour vous dire que notre gouvernement a décidé de travailler avec la population, de travailler avec toutes les instances, et puis travailler aussi en union.

Je voulais remercier aussi mes collègues ministres qui me soutiennent dans cette action et je sais que ce n'est pas facile ; remercier aussi mon collègue ministre de l'économie et des finances, parce que c'est sûr que je ferai appel à lui très bientôt avec la situation de l'OPH parce que ça, je vous assure que c'est un gros morceau ! Mais ce n'est pas grave, vous savez, je suis quelqu'un de très optimiste et je dis que tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir !

Voilà. *Merci de votre attention.* (Applaudissements dans la salle.)

(Présidence de M. Edwin Shiro-Abe Peu, vice-président de la commission permanente.)

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Madame Joëlle, à vous.

M^{me} Joëlle Frebault : *Oui, merci Monsieur le président. Monsieur le président, pourrai-je m'exprimer dans ma langue (NDT, marquisienne) ?*

Le président : *Oui, j'accepte.*

M^{me} Joëlle Frebault : *Merci bien. J'aimerais répondre à mon cher collègue Mitema par rapport à la demande formulée précédemment à notre ministre, de construire des logements de type MTR ou OPH avec du bois de falcata. J'aimerais vous dire à quel point nous sommes satisfaits aux Marquises car nous avons commencé à construire nos logements de type OPH avec le bois de pinus. C'est une grande satisfaction puisque cela représente une rentrée d'argent considérable pour nos îles des Marquises. Par conséquent, nous sommes ravis que cette idée ait été bien accueillie, merci bien.*

Le président : *Y-a-t-il d'autres interventions ?*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Effectivement, elle disait qu'ils avaient commencé à construire des maisons avec le bois de pinus, qui est en abondance chez eux, et que l'on retrouve également dans les parages. Nos montagnes regorgent également de pieds de pinus. Aujourd'hui, on peut remercier les maires puisqu'ils ont réussi à exploiter ce bois pour la construction de logements. Et dans peu de temps, Madame la ministre, vous obtiendrez des logements à moindre coût, comme vous l'avez dit, aux Marquises ! (Rires sur certains bancs du groupe Tavini huiraatira.)*

Le président : *La parole est à vous, Madame la ministre.*

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci. Merci pour ces interventions.*

Non, ce que je voulais dire c'est qu'il en faudrait pour 4000 logements. Si vous fournissez vos matières premières, il n'en faudra pas seulement pour cinq logements ! Je voulais souligner le fait que si l'on ne construit que cinq logements en falcata, d'autres en voudront également, et donc comment fera-t-on ? Oui, je souhaite que l'on puisse construire une maison de ce type et j'en ai vu une lorsque je suis allée aux Marquises — d'ailleurs, merci pour ce projet. Je vais attendre car je veux voir concrètement ces logements. Vous savez bien évidemment qu'il y a des normes françaises, mais j'ose espérer que nous sommes en route pour devenir de véritables Polynésiens ! C'est bien cela (Rire.) ?

Merci bien. On poursuit.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Nous passons au vote de l'article 1^{er}. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. Pas de discussion ?... Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ?... À l'unanimité. L'article 2 est adopté.

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. Pas de discussion ?... Nous passons au vote de l'article 3. Qui est pour ?... À l'unanimité, même vote, adopté.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. Pas de discussion ?... Nous passons au vote de l'article 4. Qui est pour ?... À l'unanimité.

Article 5

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 5. On vote : qui est pour ?... À l'unanimité. Même vote.

Nous passons au vote de l'ensemble de la délibération : adoptée à l'unanimité.

Madame la ministre, la parole est à vous.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Non, je voulais remercier mon groupe de la majorité d'avoir voté pour, parce qu'on aurait pu s'abstenir car ce n'était pas de notre gouvernance. O.K ? *Merci bien* pour ce soutien parce que, de par votre vote, nous reconnaissons le travail aussi mené par l'OPH. Voilà. Et je voulais vous remercier pour votre soutien, remercier aussi Vahinetua, merci beaucoup. En tous les cas, *merci bien*, et puis nous continuerons le travail ensemble.

RAPPORT N° 64-2023 RELATIF A L'AVIS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE SUR LE PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ADAPTATION DU DROIT AU REGLEMENT EUROPEEN (UE) 2021/23 RELATIF A UN CADRE POUR LE REDRESSEMENT ET LA RESOLUTION DES CONTREPARTIES CENTRALES ET MODIFIANT LES REGLEMENTS (UE) N° 1095/2010, (UE) N° 648/2012, (UE) N° 600/2014, (UE) N° 806/2014 ET (UE) 2015/2365, AINSI QUE LES DIRECTIVES 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2007/36/CE, 2014/59/UE ET (UE) 2017/1132

Présenté par M. le représentant Tematai Le Gayic

Le président : Nous passons maintenant au rapport n° 64-2023 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance portant adaptation du droit au règlement européen (UE) 2021/23 relatif à un cadre pour le redressement et la résolution des contreparties centrales et modifiant les règlements (UE) n° 1095/2010, (UE) n° 648/2012, (UE) n° 600/2014, (UE) n° 806/2014 et (UE) 2015/2365, ainsi que les directives 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2007/36/CE, 2014/59/UE et (UE) 2017/1132.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Monsieur le président, Madame la secrétaire, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, à tous ceux qui nous écoutent, tous ceux qui nous regardent, *bonjour*.

Notre avis est demandé sur une adaptation du règlement européen qui porte sur le code monétaire et financier. Pour information, nous avons été sollicités en urgence sur ce point-là, et il s'agit d'une compétence d'État, donc pas d'une compétence de la Polynésie.

Je vais laisser le soin à notre rapporteur de nous exposer plus en détail le sujet. *Merci*.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Je demande au rapporteur, Monsieur Tematai Le Gayic, de faire une présentation du rapport.

M. Tematai Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président. Chers ministres, chers membres de l'assemblée, à ceux et celles ici présents, par la grâce de notre Seigneur, bonjour.*

Ce rapport est une demande d'avis, comme cela a été dit, par le gouvernement de la République française sur un projet d'ordonnance portant adaptation du droit du règlement européen, dont je vous épargne la lecture du titre qui a été faite de manière magistrale par notre président de commission.

Comme ce qui a été dit par notre ministre, sur le fond, l'objectif de ce règlement européen est d'amener un cadre beaucoup plus intéressant et protectionniste sur les chambres de compensation car, en fait, comme ce qui a été dit en commission, ces chambres de compensation viennent stabiliser les accords qui puissent y avoir entre les différents partis lors de transactions financières ; et ces chambres de compensation viennent en soutien dès lors où l'un des partis, dans l'échange, ne peut pas subvenir à la finalisation de cette action. Et donc ces chambres de compensation viennent en fait permettre une stabilité financière lors d'une transaction financière entre deux partis.

Sur le fond, la commission n'a pas émis d'avis défavorable puisque, comme cela a été rappelé par notre ministre, c'est de compétence d'État, malgré que cela ait une incidence sur le système financier et bancaire dans notre pays. Je rappelle que ce n'est pas parce que c'est de compétence d'État que cela n'a pas de répercussion sur le système bancaire dans notre pays.

Et comme cela a été bien rappelé lors du premier rapport, où on a eu des échanges sur le système bancaire européen, le fait qu'on soit relié au système bancaire européen fait que, de toute façon, cette ordonnance et ces adaptations de règlement européen s'appliquent à notre système bancaire polynésien.

Maintenant, l'avis de la commission a plus été sur la forme. C'est-à-dire que lors de la commission, les services du haut-commissariat n'étaient pas présents donc ils n'ont pas pu défendre ce projet d'ordonnance dû, on a nous a dit, à un souci de communication et de calendrier, mais l'état de fait était qu'ils n'étaient pas présents. Donc c'était le ministère polynésien qui a dû défendre une ordonnance qui n'était pas le leur, donc ils ne l'ont pas défendu, mais ils étaient présents en soutien physique.

Il a été rappelé qu'on n'a pas eu de tableau synoptique de : qu'est-ce qui change finalement entre le moment où on adopte cette ordonnance et l'ancien système due à cette réglementation européenne. Donc finalement, on nous demande en plus de manière — comme cela a été dit par le ministre — urgente sur une adaptation d'un règlement européen dont on a n'a pas les outils nécessaires pour donner notre avis.

Enfin, il a été rappelé lors de la commission que c'est un projet d'ordonnance de toute façon qui sera décidé par le gouvernement français et donc on revient sur le fait qu'on nous demande notre avis sur des choses qui sont déjà décidées quel que soit l'avis de l'assemblée de la Polynésie.

Et donc pour toutes ces raisons, même si sur le fond nous ne remettons pas en cause les compétences de l'État de prendre cette décision d'ordonnance, la commission des finances de l'assemblée de Polynésie s'est positionnée unanimement contre ce projet d'ordonnance comme cela a été dit lors de la commission afin de rappeler à l'État que lorsqu'il nous demande notre avis, il faut qu'il le présente physiquement en commission ; rappeler à l'État que lorsqu'il nous demande notre avis, qu'il présente un rapport succinct pour qu'on puisse donner véritablement notre avis et, enfin, que lorsque l'État nous demande notre avis, qu'il le demande à l'heure et pas après avoir déjà donné leur avis et surtout demander notre avis à coup d'ordonnance cela ne marche pas et ne sert à rien. Et donc cela nous fait perdre du temps et fait perdre du temps aux services du Pays.

Et c'est la raison pour laquelle, même si je le dit d'une manière très forte, les membres de la commission des finances se sont positionnés unanimement contre ce projet de rapport afin d'envoyer un message clair aux services du haut-commissariat et un message clair au gouvernement français et on demande donc à la commission permanente de se positionner contre ce projet d'ordonnance du gouvernement français.

Merci.

Le président : *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Monsieur Heinui Le Caill, à vous.

M. Heinui Le Caill : *Merci, Monsieur le président.* Je vais certainement paraphraser notre rapporteur.

Actuellement, on examine encore une demande d'avis émanant de l'État français concernant des modifications au code monétaire et financier. Ce projet d'ordonnance qui nous est soumis vise à mettre en œuvre des prérogatives européennes datant de 2020, que la France est tenue de suivre.

Ce projet d'ordonnance a suscité un avis défavorable et unanime lors de son examen en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique et peut s'expliquer par plusieurs raisons :

Il convient de rappeler qu'une ordonnance est un instrument d'exécution à la disposition du Gouvernement français pour éviter le dialogue parlementaire. Une ordonnance permet d'adopter des mesures sans recourir à la procédure législative habituelle (examen du texte par l'Assemblée nationale et le Sénat français, navette parlementaire, etc.). Cet avis s'inscrit donc dans une démarche autoritaire et verticale du pouvoir. L'État français montre encore une fois que l'autorité ne s'embarrasse pas du dialogue.

Ceci est d'ailleurs une tendance constante du Gouvernement français depuis plusieurs années, une tendance qui est également contestée en France. Il s'agit d'une dérive autoritaire et antiparlementaire que nous ne pouvons pas encourager.

Ensuite, l'avis sollicité auprès de notre assemblée est formulé en urgence, ce qui réduit les délais d'examen. Cependant, il est crucial de disposer des éléments nécessaires pour examiner quoi que ce soit !

Afin de fournir un avis éclairé sur les futures implications de cette modification du code monétaire et financier européen pour notre pays, nous avons clairement manqué d'éléments explicatifs essentiels. Aucune comparaison ni version modifiée du code monétaire et financier applicable à *Mā'ohi Nui* ne nous ont été fournies. Il est également à noter qu'aucun représentant de l'État français n'a assisté à la commission pour expliquer les conséquences de ces modifications à notre gouvernement et à notre assemblée.

Nous nous trouvons donc devant le fait accompli. Point ! Pourtant, il aurait été judicieux d'impliquer préalablement, en amont, notre Pays, dans ce projet de texte en lui fournissant une documentation plus détaillée.

À présent, si nous continuons à être sollicités de cette manière, sans concertation préalable, sans dialogue, dans la précipitation et sans documentation pertinente pour comprendre les conséquences potentielles pour notre Pays, alors l'État français continuerait à adopter des méthodes d'un autre temps. Il est important de rappeler que l'époque du Conseil de gouvernement et de l'administration coloniale n'était pas si lointaine.

Le but de cette ordonnance vise à transposer, dans toutes les possessions françaises d'outre-mer, la nouvelle réglementation européenne encadrant les modalités de redressement et de résolution des contreparties centrales ou chambres de compensation (CCP).

Les chambres de compensation (CCP) agissent entre les acheteurs et les vendeurs d'instruments financiers, qu'ils soient cotés en bourse ou négociés de gré à gré, et centralisent ainsi les risques liés aux transactions. Un des objectifs de ce texte est de protéger les fonds publics français en limitant le recours à l'argent public.

Le sujet est technique et complexe pour une personne non initiée. Par conséquent, aller comprendre les conséquences que cela pourrait avoir pour le Pays sans plus d'explication, c'est une autre paire de manches ! Bien que ces dispositions monétaires et financières relèvent de la compétence de l'État français, l'absence d'informations détaillées à notre disposition montre que l'État français n'a pas rempli sa responsabilité de rendre ces nouveaux éléments juridiques plus compréhensibles.

Néanmoins, notons qu'au cours de la commission, en dépit de nos divergences politiques et idéologiques, il a été réconfortant de constater que l'intérêt et le respect envers notre Pays restent un point de consensus autour duquel toutes les tendances politiques se retrouvent.

Cela est encourageant pour l'avenir politique de notre pays, car cela démontre que nous pouvons être unis lorsque notre Pays est en jeu. Qu'il s'agisse d'autonomistes ou de souverainistes, nous attendons de l'État français une meilleure considération, un dialogue plus constructif et une reconnaissance plus approfondie envers notre Pays, en hommage à notre histoire commune.

Le pays des Lumières ne peut nous reléguer dans l'obscurité. Cette situation de négligence ne doit pas être tolérée. Les conséquences de la négligence ont suffisamment fait de dégâts.

Par conséquent, Chers collègues, je vous encourage à suivre l'avis unanime de la commission en émettant un avis défavorable sur ce projet d'ordonnance, dont les raisons ont été exposées au cours de cette intervention.

Merci bien.

Le président : *Merci.* À vous, Madame.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Je vais m'inscrire évidemment dans tout ce qui a été dit à l'instant par notre rapporteur et par l'intervenant du groupe Tavini huiraatira parce qu'effectivement donc là, bon c'est vrai que c'était un énième avis qu'on nous demandait sur le code monétaire et financier, enfin indirectement. Je ne vais pas m'étendre sur le fond parce que déjà rien que quand on voit le titre ça nous empêche déjà d'aller plus loin tellement à rallonge et qui ne veut pas dire grand-chose forcément en tout cas, concrètement pour nous.

Sur le fond, je ne m'étendrai comme je disais. Mais par rapport effectivement à tous les arguments qui ont été annoncés par notre député, rapporteur sur ce dossier, effectivement on n'avait pas suffisamment d'éléments de compréhension nécessaire. En tout cas, on n'a pas fait en sorte de nous donner des éléments accessibles à notre compréhension. On parle tout le temps de la lisibilité du droit, là pour le coup, on était vraiment dans l'illisibilité du droit. Et rien que pour ça effectivement et pour marquer le coup — ce n'est pas la première fois qu'on marque le coup comme ça — je me souviens dans d'autres commissions qu'on a tenu à envoyer des messages forts à l'état en leur disant effectivement qu'il y a des choses qu'on ne peut plus accepter et d'ailleurs ce que je retiens c'est que, dans ce dossier, au début, c'est un avis favorable. Et effectivement, sur la base du consensus et de l'argumentaire de notre député, nous sommes tombés d'accord pour changer notre avis et donner un avis défavorable parce qu'effectivement dans la forme ce n'était pas possible de continuer comme ça et ce n'est pas possible pour les prochaines fois et j'espère que l'État l'entendra une bonne fois pour toute parce qu'effectivement on a besoin d'être éclairés, on a besoin d'être sollicités et on l'a dit dans les avis précédents dans les temps et non pas après que ce soit voté. Donc là, par exemple, le précédent avis, on est un mois après sollicité donc c'est faire pour faire. Mais comme on disait aussi, on a autre chose à faire que ça donc si on nous sollicite, eh bien, autant mieux qu'effectivement il y ait un impact. Et j'ai retenu ce que notre député avait partagé avec nous en commission en nous disant que bien souvent même quasiment tout le temps lorsqu'ils se réunissaient eux-mêmes en commission on ne leur faisait même pas part de l'avis qu'on avait rendu. Donc en fait, on se demande où il va cet avis. En fait, on va leur rendre là et puis après, eh bien, je ne sais pas dans quel tuyau ça va mais en tout cas ce n'est même pas porté à la connaissance des parlementaires nationaux.

Donc voilà, pour toutes ces raisons et cela n'a rien à voir avec le fond, je le répète, parce que bon même si effectivement il n'y a pas d'impact notoire, il y a quand même un petit impact, mais bon voilà, c'est surtout par rapport à la forme et par rapport au message qu'on veut envoyer pour les prochains avis de façon effectivement une bonne fois pour toute à ce qu'on soit un petit peu mieux considéré et que notre avis ne soit pas qu'un avis de façade, mais un vrai avis qui fasse l'objet d'une bonne information de nos députés, de nos parlementaires nationaux et que notre avis soit peut-être un jour pris en compte.

Merci.

Le président : *Merci.* La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Merci à tous pour vos interventions. Donc on a tous compris qu'il s'agit là d'une formalité et effectivement on a raison de s'indigner parce qu'on a quand même besoin de plus de considération et si notre avis compte et si notre avis devait compter il faudrait effectivement nous solliciter bien en amont.

Je n'ai pas plus de commentaires à faire sur ce sujet. Ça serait intéressant effectivement de savoir qu'est-ce qu'il advient de cet avis. Et il y a aussi une demande en fait qui est récurrente, c'est de nous transmettre par rapport à ce code monétaire et financier des textes consolidés. Étant donné qu'on n'a pas la compétence, qu'une veille réglementaire puisse être faite et qu'à chaque fois qu'il y a un changement qu'on puisse nous le signaler pour que nous aussi nous puissions nous saisir de ces sujets. C'est vrai qu'il s'agit d'un texte de l'Union européenne qui date de 2020.

Merci.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte. Pas de discussion ? Nous passons au vote de l'avis. Qui est pour ?... À l'unanimité. Donc l'avis est adopté à l'unanimité.

M^{me} Béatrice Flores-Le Gayic : Monsieur le président, excusez-moi. Nous sommes pour un vote défavorable, c'est bien ça ?...

Le président : Oui, c'est bien ça, Madame.

M^{me} Béatrice Flores-Le Gayic : O.K.

Le président : Oui, je me suis mal exprimé, là.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Si je puis me permettre, Monsieur le président.

Le président : Oui, j'écoute.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : En fait, c'est un peu compliqué ; mais effectivement, comme la commission a émis un avis défavorable, donc nous, la commission permanente, sommes favorables à cet avis défavorable. C'est un peu compliqué, mais c'est ça. *(Rire.)*

Le président : C'est bien ça.

M^{me} Béatrice Flores-Le Gayic : *Merci.*

Le président : Madame Elise, c'est à vous.

M^{me} Elise Vanaa : Merci, Monsieur le président.

Merci aux membres pour ce vote favorable à l'avis qui a été émis par la commission. Et j'aimerais remercier Madame la représentante Tepuaraurii pour ce qu'elle vient de dire et donc je l'invite, y a encore un autre pas pour nous rejoindre, la porte est ouverte. Merci, Madame la représentante.

RAPPORT N° 62-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021 DU COLLEGE DE AFAREAITU - MOOREA ET AFFECTATION DE SON RESULTAT

Présenté par M. le représentant Tevaipaea Hoioire

RAPPORT N° 63-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021 DU COLLEGE DE PAOPAO - MOOREA ET AFFECTATION DE SON RESULTAT

Présenté par M. le représentant Edwin Shiro-Abe Peu

Le président : Maintenant, nous passons au point VI : rapport n° 62-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Afareaitu - Moorea et affectation de son résultat ; et rapport n° 63-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Paopao - Moorea et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des projets.

Ronny Teriipaia : *Bonjour à toutes et à tous. Merci Monsieur le président de cette commission permanente. Merci également aux collègues ministres et aux élus de l'assemblée.*

En fait, les projets de délibération soumis à votre approbation portent sur l'adoption des comptes financiers et affectation des résultats de l'exercice 2021 de deux établissements.

Je tiens à porter à votre connaissance quelques informations relatives à ces projets de comptes financiers.

Pour 2020, 24 comptes financiers ont été adoptés. Il en manque 10. Pour 2021, aucun compte financier — à part l'un de ceux qui vont être traités aujourd'hui — n'a été soumis à l'examen de l'assemblée. Pour 2022, c'est la même chose, aucun compte financier non plus n'a été soumis. Je me demande ce qui a été fait pendant ces deux années... Bref ! *Cela nous demandera encore plus de travail de venir rectifier à nouveau les comptes financiers des établissements du secondaire.*

Je laisse donc la parole à notre représentant, Monsieur Tevaipaea Hoiore, rapporteur du projet.

Merci.

Le président : *Merci.*

Je suis le rapporteur du collège de Paopao - Moorea, je demande à Madame Jeanne Vaianui de venir me remplacer.

(Présidence de M^{me} Jeanne Vaianui, secrétaire de la commission permanente.)

La présidente : Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Bonjour à toutes et à tous, une fois de plus.*

Par lettre n° 5065/PR du 18 juillet 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Paopao - Moorea et affectation de son résultat.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le collège disposait de 28 postes pour le personnel non enseignant et de 46 postes pour le personnel enseignant, soit 4 postes en moins ayant été pourvus cette année pour le personnel enseignant.

Les effectifs scolaires s'établissaient à 558 élèves à la rentrée d'août 2021. Ces effectifs sont relativement stables par rapport à l'année précédente. Les taux de réussite au Diplôme national du brevet sont de 81 % pour la série générale et technologique et de près de 93 % pour la série professionnelle. Ces taux sont conformes aux moyennes académiques, voire les dépassent, et convergent vers des moyennes nationales.

Les moyens financiers de fonctionnement se composaient, pour l'exercice 2021, de pratiquement 46,8 millions F CFP de subventions (ce qui représente plus de 3/5 de ses moyens), pour des ressources propres, issues de la vente de produits ou de prestations de services, atteignant un peu plus de 16 millions F CFP et une participation de la CPS à hauteur de 6,9 millions F CFP, pour un total de 70,8 millions F CFP.

En section d'investissement, les recettes atteignent presque 2,3 millions F CFP, au titre de l'exercice, et les dépenses s'établissent à 4,6 millions F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent pratiquement 68 millions F CFP et les dépenses s'établissent à 60,2 millions F CFP.

Le résultat global du compte financier du collège présente donc un résultat excédentaire, entraînant une variation positive de plus de 1 000 000 F CFP du fonds de roulement, qui est arrêté à la somme de 15,5 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2021.

Au cours de l'exercice 2021, l'utilisation du fonds de roulement a permis d'abonder les lignes de crédits relatives aux charges administratives, à l'entretien et à la maintenance pour acheter les matériels et matériaux nécessaires aux agents pour effectuer des travaux importants d'élagage, de rénovation et de peinture de l'ensemble des bâtiments, etc., durant la fermeture de l'établissement aux élèves liée à la crise sanitaire.

Le résultat de fonctionnement est affecté au compte 10681 pour la somme de 724 180 F CFP.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports le 25 juillet 2023.

Le Collège de Paopao - Moorea se réjouit des bons résultats scolaires de ses élèves. Ces derniers sont, en effet, au centre des préoccupations de l'établissement qui met un point d'honneur à leur offrir les meilleures conditions de scolarité et de sécurité. Le bien-être des élèves est une priorité, notamment lors des « dialogues de gestion » au cours desquels chaque établissement propose des projets destinés à éluder les problématiques rencontrées : théâtre, sports, Heiva scolaire, etc. La visée principale desdits projets étant la réussite scolaire des élèves.

Au regard de ces éléments, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

(Présidence de M. Edwin Shiro-Abe Peu, vice-président de la commission permanente.)

Le président : Je passe la parole au rapporteur du collège d'Afareaitu.

M. Tevaipaea Hoïore : *Monsieur le président de la commission permanente, chers ministres, chers députés, chers collègues siégeant dans cette maison du peuple, bonjour à toutes et à tous.*

Le présent projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Afareaitu - Moorea et affectation de son résultat, a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 4888/PR du 11 juillet 2023.

À la rentrée 2021, les moyens humains du collège restaient relativement stables par rapport à 2020 avec 28 postes pour les personnels non enseignants et 39 postes pour les personnels enseignants, soit un total de 67 postes.

Les effectifs scolaires ont quant à eux diminué passant de 557 élèves à la rentrée 2020 à 548 élèves à la rentrée 2021.

Au niveau du compte financier de l'établissement, les subventions s'élèvent à près de 42,9 millions F CFP et représentent près des deux tiers des moyens financiers du collège. Ses ressources propres, s'établissant à près de 16,3 millions F CFP, représentent près d'un quart de ces moyens financiers.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à plus de 1,4 million F CFP et les dépenses s'élèvent à plus de 4 millions F CFP, avec un résultat déficitaire d'un montant de plus de 2,5 millions F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent plus de 65 millions F CFP et les dépenses s'établissent à plus de 68 millions F CFP, d'où un résultat de fonctionnement déficitaire de près de 2,7 millions F CFP.

Le fonds de roulement s'établit à près de 13,3 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de plus de 4,3 millions F CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement diminue, passant de 104 jours en 2020 à 72 jours en 2021.

L'examen en commission du présent compte financier le 25 juillet 2023 a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- la diminution du fonds de roulement qui s'explique par les travaux de rénovations ou de réhabilitation menés au sein de l'établissement ;
- sur les aménagements ou travaux à venir étant précisé qu'un dialogue de gestion a été mis en place avec chaque établissement d'enseignement pour recenser les besoins de ces derniers ;
- et sur la baisse du taux de réussite au DNB, celle-ci étant due au contexte sanitaire lié à l'épidémie du Covid-19 et à l'important taux d'absentéisme des élèves constaté sur cette période.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci bien.

Le président : *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes maximum.

Madame Teriitahi.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui. Merci, Monsieur le président.

Comme j'avais anticipé, parce que j'imaginai bien qu'on allait grouper ces deux dossiers en même temps, donc l'intervention sera unique et réunira les deux dossiers.

Tout d'abord, il faut constater que les collèges d'Afareaitu et de Paopao sont sensiblement de même taille avec un effectif qui oscille autour de 500 élèves.

La seule différence notable, comme il a été observé en commission législative, tient au nombre d'enseignants avec respectivement 39 et 46 professeurs en poste. Cette différence en termes de ressources pédagogiques a-t-elle une incidence sur les résultats scolaires ? On peut s'interroger. Moi j'interroge un peu le ministre là-dessus : est-ce qu'effectivement cette différence d'effectif professoral par rapport au nombre d'élèves peut expliquer peut-être des moins bons résultats ?

Et donc pour cause, au collège d'Afareaitu, les taux de réussite 2021 au DNB, tant en série générale qu'en série professionnelle, ont chuté gravement de plus d'un tiers pour tomber à un niveau bien inférieur à celui de la moyenne territoriale. Ce qui n'est le cas pour Paopao — donc là où il y a plus d'enseignants — où les résultats sont beaucoup plus satisfaisants.

Dans ce contexte, le collège d'Afareaitu n'aurait-il pas sa place au sein du réseau REP+, éventuellement ? Et le sujet donc mérite effectivement réflexion et il appartiendra donc à vous, Monsieur le ministre, de défendre ce dossier éventuellement, peut-être lors d'un prochain voyage à Paris.

S'agissant des moyens financiers alloués à chacun de ces deux établissements, là encore il apparaît que Afareaitu soit moins bien loti que Paopao. Avec néanmoins un fonds de roulement sensiblement comparable et non moins confortable puisqu'il dépasse largement le seuil recommandé de 45 jours.

À noter enfin que les chefs d'établissement de ces deux structures ont été encouragés à dépenser les crédits dont ils disposent, quitte à ce que les dépenses soient supérieures aux recettes inscrites au budget, afin d'améliorer les espaces de travail surtout et de maintenir des conditions de sécurité optimum. C'est en tout cas le discours prôné par la DGEE depuis quelques années maintenant et nous ne pouvons qu'abonder dans ce sens tant il y va de la réussite pour nos enfants à la clé.

Ensuite, je voudrais juste rebondir sur ce que vous avez dit, Monsieur le ministre, par rapport aux comptes financiers 2022. Peut-être je ne vous ai pas bien écouté, vous avez dit qu'il n'y avait pas de comptes financiers qui avaient été rendus. Voilà. Je m'étonne — donc je veux juste m'étonner là-dessus — parce que normalement, effectivement, les comptes financiers, sauf erreur de ma part, doivent être rendus au 30 juin 2023 et c'est vraiment étonnant qu'il n'ait pas rendu. Bon, après, peut-être qu'il y a des raisons pour ça.

Et puis j'avais une question par rapport à vos projets, Monsieur le ministre, aux projets du gouvernement, concernant le lycée de Moorea. Je sais que c'est un sujet qui tient à cœur à nos élus de Moorea depuis très longtemps, et je suppose encore aujourd'hui, puisque c'est une promesse qui est faite depuis longtemps et une attente de la population de Moorea de pouvoir enfin disposer d'un lycée. Qu'en est-il ? Est-ce que vous poursuivrez ce projet ? Et si oui, dans quel délai est-ce qu'on peut espérer l'émergence de ce lycée ? *Merci.*

Et pardon, je n'ai pas commencé par le bon début puisque je n'ai pas salué Monsieur le ministre, donc *bonjour à toutes et à tous.*

Merci.

M. Ronny Teriipaia : *Bonjour* Tepuaraarii. *Merci pour ces questions.*

Le président : Il y a d'autres intervenants ? Monsieur Ruben, à vous.

M. Ruben Teremate : *Monsieur le président, chers ministres, chers représentants-élus du peuple, cher personnel de l'assemblée, mes salutations une fois de plus à toutes et à tous en cette matinée.*

Mon intervention sera portée sur les deux rapports.

– Alors aujourd'hui, il nous est demandé en tant qu'élus du Peuple d'approuver les bilans de l'exécution budgétaire de l'année 2021 des Collèges de Afareaitu et de Paopao. Cet exercice annuel est important pour garantir transparence et responsabilité dans la gestion des finances publiques.

– Les résultats des deux comptes financiers sont plutôt satisfaisants pour l'année 2021. Nous regrettons cependant d'avoir à nous exprimer sur des bilans datant d'il y a déjà deux ans car des évolutions ne sont pas visibles dans ces textes. La photographie est déjà trop vieille. Les prochains bilans financiers que nous aurons bientôt à étudier, notamment ceux des établissements secondaires des Tuamotu, eux datent d'il y a trois ans. J'invite donc la DGEE à rattraper rapidement ce retard.

– Revenons à l'exercice budgétaire 2021 de nos deux établissements du secondaire de Moorea. Les initiatives déployées pour assurer un financement adéquat semblent avoir porté leurs fruits. Au global de l'exercice 2021, les moyens financiers des collèges ont augmenté par rapport à l'exercice précédent tant au niveau des subventions du Territoire que des recettes générées.

– Néanmoins, il est important de souligner que des disparités existent entre ces deux établissements scolaires. Tout d'abord, le collège d'Afareaitu a connu une hausse des dépenses supérieures à celle de ses recettes. Ce qui a entraîné un résultat d'exploitation déficitaire au cours de l'exercice 2021. D'un autre côté, le collège de Paopao a lui réussi à dégager un résultat d'exploitation positif.

– Dans l'ensemble, l'affectation du résultat a été principalement utilisée pour des travaux de rénovations et de réhabilitation. Dépenses qui ont été plus conséquentes pour le collège de Paopao.

– S'agissant des moyens humains dont disposent ces deux structures, nous observons une évolution contrastée entre les effectifs du personnel. Le collège de Paopao voit son effectif croître tandis que le collège de Afareaitu maintient une relative stabilité par rapport à 2020. En somme, nous pouvons remarquer que le collège de Paopao possède plus d'enseignants que celui de Afareaitu pour un nombre quasi-égal d'élèves inscrits dans les deux établissements.

– En ce qui concerne les résultats aux examens du Diplôme National du Brevet (DNB), nous observons que le taux de réussite a chuté à l'issue de la pandémie du Covid et cette situation est plus accentuée pour le collège d'Afareaitu qui a été frappé par un taux d'absentéisme alarmant. Je ne vais pas revenir sur les conséquences de cette crise dévastatrice, toutefois, j'aimerais insister sur le fait que cette baisse est un phénomène général et prévisible compte tenu de ce contexte particulier.

– Outre ces données chiffrées, je souhaiterais profiter de cette opportunité pour partager avec vous des constats d'envergure qui touchent à la gestion même de notre enseignement local.

– Je tiens tout d'abord à féliciter l'initiative visant à installer des panneaux photovoltaïques dans nos établissements scolaires, contribuant ainsi à la transition énergétique de notre pays. Nous ne pouvons donc que soutenir la poursuite de cette action.

– Ceci étant-dit, le défi majeur auquel font face la plupart de nos institutions éducatives réside actuellement dans la vétusté de leurs infrastructures : des bâtiments vieillissants qui demandent à être rénovés et qui ne sont pas adaptés à l'effectif croissant des élèves. Ce constat n'est pas nouveau ! Prenez l'exemple du collège d'Afareaitu, dont les structures datent de près de 50 ans et ont été conçues pour accueillir 350 élèves à l'origine. Aujourd'hui, ce nombre a largement été dépassé, obligeant une révision complète de ses bâtiments pour assurer la sécurité et accueillir dignement nos jeunes élèves.

Aujourd'hui, il est donc nécessaire d'établir un véritable programme de rénovation et de reconstruction pour tous les établissements scolaires à la charge du Pays. Vétusté des bâtiments, bâtis inadaptés, l'héritage que nous laisse l'ancien gouvernement par sa non-action est lourd... il va falloir agir !

Monsieur le président, j'ai l'impression que ce que l'on a vécu durant ces années de gouvernance, lorsque nous étions aux commandes et que je faisais partie des élus aussi en 2004 consistait, dans un premier temps, uniquement à boucher le trou.

Deuxièmement, s'agissant des rénovations, c'était de trouver des solutions pour rationner à tel ou tel endroit. Quand je regarde, aujourd'hui, les établissements secondaires, après plusieurs années, le constat est le même. Je ne veux point jeter la pierre sur quiconque ! Ce n'est pas cela ! Par contre, nous avons constaté lors de nos visites au sein des établissements du secondaire, l'état de vétusté général de nos établissements. La question qui se pose est de savoir maintenant ce qui a bien pu être réalisé les années précédentes ? J'ai l'impression que nous sommes juste venus au gouvernement pour réaliser des rénovations !

Il est bien évident que la rénovation d'un bâtiment est impossible lorsque des élèves y sont présents aussi, la solution serait donc d'entamer des travaux durant les vacances scolaires, comme le font les communes avec les écoles. À Punaauia, une solution se révèle être une alternative prometteuse : l'utilisation de préfabriqués type Algeco, aménagés en salles de classes temporaires dans l'attente de la reconstruction de l'école 2 + 2.

Encore faut-il, bien sûr, que les règles d'appels d'offres soient scrupuleusement respectées par les municipalités...

Rénover ou reconstruire n'est pas simple ! La DGEE a d'ailleurs été confrontée à certaines problématiques concernant justement les appels d'offres. Il nous a été remonté que bien trop peu d'entreprises manifestent leur intérêt pour ces projets de rénovations, surtout lorsqu'ils doivent se faire dans les archipels éloignés. Plus c'est loin de Tahiti, plus c'est cher et plus c'est compliqué ! Nous avons également conscience que nos petites entreprises peuvent également éprouver des difficultés à soumissionner correctement à ces appels d'offres. Là encore, il serait judicieux de mettre en place des formations spécifiques qui leurs seraient destinées pour qu'elles puissent, elles aussi, participer efficacement à la procédure d'appel d'offre.

Après ces quelques observations concernant les structures, je souhaiterais maintenant porter une réflexion sur les critères d'admission des établissements du secondaire au Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) +. Les indicateurs actuels qui permettent à un établissement secondaire de faire partie du REP+ sont avant tout

conditionnés par le nombre important d'élèves boursiers qu'a l'établissement. Mais, ces indicateurs sont basés sur les constats effectués dans les établissements en France. Or, il est évident qu'à notre niveau, nous ne rencontrons pas les mêmes contraintes que ceux de France. L'éloignement géographique, la misère sociale et l'échec scolaire grandissant qui sont le quotidien de nos établissements scolaires ne sont pas dans ces indicateurs. Comme nous l'avons indiqué lors de la commission, les critères d'admission en REP+ devraient d'avantage tenir compte de nos difficultés locales. D'ailleurs, vu le bassin social d'où sont issus la majorité des élèves du collège de Afareaitu, ce dernier mériterait certainement d'être classé en REP+ et d'autres collèges aussi.

Chers collègues ! Notre réflexion aujourd'hui doit être animée par notre volonté profonde d'offrir à nos enfants un environnement favorable à leur épanouissement scolaire, social, culturel et identitaire. Comme le disait la très grande pédagogue Maria Montessori, connue pour être à l'origine de la célèbre méthode pédagogique du même nom, « l'Éducation est un processus naturel chez l'enfant qui n'est pas acquis par les mots mais par l'expérience de son environnement ».

Le milieu de vie et là où apprennent nos enfants sont les clés de leur réussite !

Par ailleurs, je tiens vivement à encourager les projets pédagogiques déployés dans ces collèges. L'année dernière, on abordait beaucoup le sujet des violences exercées au sein de ces établissements. La mise en place de projets pédagogiques afin d'atténuer les problématiques liées à la violence et au harcèlement scolaire doivent être priorités.

Par exemple, le collège de Paopao a su se démarquer par l'excellence de son Association VA'A, ainsi que la création de plusieurs classes à projets : une classe patrimoine, des classes d'Arts et Traditions et une classe dédiée au football. À une époque, il me semble qu'il proposait également des formations sur l'aviation pour préparer le Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA).

Par ailleurs, je salue l'engagement du collège d'Afareaitu pour l'instauration d'un dispositif unique d'apprentissage du Reo Tahiti. En plus d'accroître le nombre d'heures de Reo Tahiti dès la 6^{ème}, le collège a mis en place des classes bilingues jusqu'à la 5^{ème} et cette année jusqu'à la 3^e. Classes bilingues dans lesquelles sont dispensées des enseignements du Reo Tahiti et en Reo Tahiti : l'EPS, Arts plastiques, Mathématiques, SVT etc. J'invite tous les autres collèges à s'inspirer et à intégrer ce dispositif prometteur.

Le collège d'Afareaitu possède aussi d'autres classes à projets, telles qu'une classe défense, une classe préparatoire aux métiers, une classe musique classique (CHAM) et arts traditionnels (CHAD), une section sportive, ainsi qu'une classe rituelle, dans laquelle chaque heure de cours commence par 5 minutes d'exercices de respiration, de concentration et de sophrologie.

Dernièrement, j'ai même eu le plaisir d'apprendre qu'une nouvelle classe de "Sensibilisation au vivant" sera ouverte dès la rentrée prochaine. Cette nouvelle classe se verra accueillir un chien lors des cours dispensés tout au long de l'année. Une initiative cherchant à apaiser les enfants, favoriser leur concentration et leur transmettre des valeurs de respect envers les êtres vivants. En effet, la loi contre la maltraitance animale de 2021 a entraîné une modification du code de l'éducation, exigeant désormais que l'enseignement moral et civique sensibilise les élèves au respect des animaux de compagnie.

Ces actions pédagogiques participent à une nouvelle vision de notre système éducatif. La bienveillance, l'estime de soi et le respect de l'enfant envers sa culture et son identité contribuent à améliorer le climat scolaire et développer son épanouissement. On doit bien ça à nos enfants ! Il faut respecter leurs besoins et s'adapter. En leur offrant un éventail de possibilités aussi diversifiées, nous permettons à nos élèves de faire leurs propres choix et de devenir acteurs de leur propre développement.

Enfin, je tiens également à saluer l'engagement des parents dans ces projets. Bien souvent, la responsabilité est entièrement attribuée à l'équipe pédagogique, mais il est essentiel que les parents s'investissent également dans l'éducation de leurs enfants. Comme le dit si justement le proverbe : « il faut tout un village pour élever un enfant. »

Dans la conception polynésienne, on n'en est pas très loin. Ton enfant est aussi celui de tous, n'est-ce pas ? L'enfant d'untel est aussi le mien. Si cet enfant commet de mauvaises actions, l'on vous demandera de le corriger et de l'éduquer selon le proverbe qui dit : un enfant éduqué est un enfant aimé.

C'est là que ces collèges se démarquent, et je les encourage vivement, ainsi que tous les autres établissements de notre **pays**, à poursuivre dans cette dynamique.

C'est au bénéfice de ces commentaires, que j'invite tous mes collègues élus, composant notre assemblée, à permettre l'adoption favorable des comptes financiers du collège de Paopao et Afareaitu pour l'exercice 2021.

Que l'amour règne. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci.*

Y a-t-il d'autres interventions ? Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci Monsieur le vice-président, président de séance d'aujourd'hui.*

Madame la secrétaire générale, Mesdames et Messieurs du gouvernement, ainsi que vos collaborateurs, chers collègues, **bonjour**, et bien sûr notre peuple qui nous regarde à travers les écrans.

Je voudrais juste remercier Monsieur Teremate pour son intervention, notamment sur l'importance de l'authenticité, l'identité culturelle **polynésienne** que nous devons véhiculer au travers de nos enseignements.

Je voudrais aussi à travers cette tribune, remercier tout le tissu éducatif qui accompagne nos enfants au quotidien, notamment durant la période scolaire. J'implore notre ministre de les accompagner sur les missions pour lesquelles ils s'engagent auprès de nos enfants.

Nous avons reçu au travers de la commission de l'éducation certains acteurs du tissu éducatif. Beaucoup nous ont rapporté les difficultés rencontrées par nos enfants, notamment en matière de logement, d'hébergement, de transport, qu'ils soient maritimes, terrestres ou aériens. Et la difficulté qu'ils ont parfois d'être entendus ou bien d'être accompagnés.

Nous nous sommes engagés pour le changement et nous espérons que ce changement sera effectif et nous comptons sur notre gouvernement pour cela. Nous avons confiance en vous. Ensemble nous pouvons impulser beaucoup d'actions, impulser de nouvelles missions, portées par ce tissu éducatif.

Hier nous avons reçu la fédération des associations des parents d'élèves que vous avez rencontré, qui a apprécié votre premier échange et qui reviendra vers vous c'est sûr. Cette fédération aura une place au CÉSEC et nous l'espérons pourra se faire encore mieux entendre. Parce que les missions de cette fédération sont très importantes et elle mérite d'être accompagnée par le politique et par nous les élus de l'assemblée.

Pour autant, comme l'a rappelé notre intervenant Monsieur Ruben Teremate, peut-être serait-il aussi intéressant, important de revoir notre système éducatif dans son ensemble et en profondeur. Ça va demander du temps c'est sûr, ça va demander un changement d'habitude, un changement de mentalité, mais il est nécessaire que nous revoyions notre système éducatif, pour qu'il soit plus adapté, plus à la portée de nos enfants qu'ils soient manuels, qu'ils soient artistes et qui nous ressemblent davantage. Voilà.

Merci bien pour ce temps de parole. *Que l'amour règne.*

Le président : *Merci.*

D'autres intervenants ? Tapati *vous avez la parole.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Merci bien pour tout ce qui a été dit concernant les établissements secondaires, et notamment ceux de Moorea.*

Ma première intervention porte sur ce sujet car lors de la campagne électorale, les habitants de Moorea nous avaient demandé : « une fois que vous siégerez là-bas, c'est-à-dire ici, parviendrez-vous à réaliser ce lycée d'Opunohu ? » On leur a répondu : « celui-ci sera achevé très prochainement. » À chaque départ de Moorea des trois navires Vaeara'i, Terevau et Aremiti 6 à 5 heures du matin, il y a du monde, et ce sont principalement des travailleurs et des élèves — qui sont scolarisés ici (NDT, Tahiti) — de Moorea qui partent pour Tahiti. Et cela se déroule chaque matin et à chaque retour en fin de journée. C'est pour cela que la réalisation de cet établissement est urgente. Le terrain est prêt et il ne reste plus que sa réalisation.

Ma seconde intervention portera sur la langue parlée à Moorea, c'est-à-dire la langue Moorea. La langue parlée ici (NDT, Tahiti) est la langue tahitienne, et celle parlée à Raiatea est la langue Raiatea. Il y a la langue de Raivavae, la langue des Marquises du Sud et celle du Nord. Autrement dit, l'on devrait préciser, lorsque l'on parle, qu'au sein de nos établissements scolaires, il s'agit bien de l'apprentissage d'une langue polynésienne et non de la langue tahitienne car selon l'Histoire, la langue parlée à Tahiti viendrait de Havai'i, Raiatea. L'on ne peut pas non plus parler de gastronomie tahitienne puisque ces mêmes mets sont consommés dans l'ensemble de Mā'ohi Nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française). Il n'y a pas non plus de fleur tahitienne (NDT, Tiare Tahiti ou Gardenia taitensis) puisqu'elle est originaire de Maurua (NDT, île de Maupiti). Ce serait plus approprié de dire : de l'eau polynésienne, une pierre polynésienne, une langue polynésienne, une fleur de Maurua voire fleur polynésienne car celle-ci est répandue... Il n'y a pas non plus de vanille de Tahiti, mais de la vanille polynésienne, vous risquez d'offenser ceux de Taha'a, n'est-ce pas ? Selon moi, il nous faut préciser tout ceci.

De plus, le territoire que l'on nomme Polynésie française n'existe pas ; son véritable nom est Mā'ohi Nui. Je pense que c'est cela que nous devons... Je sais, Monsieur le ministre, que le nouveau projet que vous comptez lancer est de renforcer l'apprentissage de nos langues dans nos établissements scolaires cette année, et pour cela, je vous félicite pour cette décision. Pour le reste, c'est comme je l'ai toujours dit : lorsqu'une langue est claire, la voix du peuple est claire ; et lorsqu'elle n'est pas maîtrisée, sa voix l'est tout autant. Notre langue n'étant pas maîtrisée, notre peuple polynésien est donc complètement perdu. Selon moi, la solution se trouve à l'école. Certes, les parents sont une référence, mais en observant les adultes du troisième âge ici présents, il semble que la langue française soit également leur langue d'origine.

Merci.

Le président : *Merci.*

Y a-t-il d'autres interventions ?

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M. Ronny Teriipaia : *Merci à ce nombre assez conséquent d'orateurs.*

Je vais essayer de répondre à toutes vos interrogations et vos commentaires.

Je vais commencer par la première intervenante.

S'agissant de la qualité de l'enseignement, la qualité de l'enseignement ne dépend pas du nombre de professeurs. En fait, je vais vous expliquer. Au sein des établissements du secondaire, il y a ce que l'on appelle la DGH (dotation globale horaire). Tous les établissements du secondaire n'ont pas la même répartition du nombre d'heures, d'une chose. La deuxième chose, c'est que, parfois, il faut considérer qu'il peut y avoir plusieurs professeurs dans un établissement, mais ils n'ont pas le même nombre d'heures. Voilà. Il y a des professeurs qui peuvent avoir 18 heures de cours, d'autres sont à mi-temps. Ce qui peut expliquer par exemple le nombre plus conséquent dans un établissement que dans d'autres. Il peut aussi avoir des intervenants extérieurs qui interviennent au sein du collège dans le cadre d'un projet particulier. C'est ce qui explique parfois qu'il y ait plus de professeurs dans un collège que dans un autre. Voilà.

Ensuite, par rapport aux projets au sein des établissements. Ça peut expliquer aussi que parfois, certains établissements dépensent beaucoup plus d'argent pour la mise en place de certains projets et dépassent parfois le budget qui leur est attribué, puisque ça fait partie de leur projet d'établissement. Hein ? Donc à partir de ce moment, ben ça peut expliquer qu'il y a plus de dépenses dans un établissement que dans un autre. Voilà.

Maintenant, concernant la reconstruction, ça va, j'ai répondu Tepuaraurii ? O.K.

Concernant la reconstruction, il y a un plan Marshall qui est mis en place actuellement, hein, s'agissant de la reconstruction d'un certain nombre d'établissements. C'est vrai que ce qui prime avant tout, même avant l'enseignement, c'est vraiment la sécurité des élèves. Et on considère d'ailleurs — les gouvernements considèrent que la sécurité est importante, c'est pour ça qu'il faut reconstruire un certain nombre d'établissements qui ont été sélectionnés en tout cas de manière prioritaire et ça va être engagé à partir de cette année.

Concernant le dispositif REP+, normalement un dialogue devait déjà être engagé depuis deux ans pour la reconfiguration de ce dispositif REP+ qui essaye justement de répondre aux attentes des élèves de plus en difficulté et surtout au niveau des zones.

Il faut savoir qu'à l'origine, toute la Polynésie est considérée comme étant en zone ZEP, maintenant c'est REP+. Bon il ne faut pas se cacher, c'est une histoire de budget. Hein ? Par exemple à Papara, tous les établissements y compris le collège font partie de la zone REP sauf deux écoles : on est incapable de nous donner la réponse. Je ne sais pas pourquoi, je crois que peut-être que ces élèves de ces deux écoles ne font pas partis de la même commune, ils n'ont pas les mêmes problèmes. Enfin c'est un peu flou !

Donc là ça va faire partie aussi du dialogue de gestion que l'on va entamer avec l'État, au mois d'octobre, puisqu'on doit se déplacer à Paris pour poser la question sur la configuration de cette fameuse zone REP et pour voir éventuellement si on ne peut pas faire bénéficier d'autres établissements, d'autres élèves, puisqu'il y a beaucoup, énormément de problèmes, de difficultés au niveau de la réussite scolaire de nos enfants.

S'agissant de ces établissements : il y a l'enseignement du français, l'enseignement du tahitien. C'est vrai, 17 établissements suivent ce dispositif. Il y a 17 dispositifs en tout cas actuellement en place. Je sais qu'au sein du collège d'Afareaitu, s'est mis en place. Cependant il faut savoir que les enseignants qui sont en charge d'enseigner en langue polynésienne éventuellement doivent posséder une certification, une habilitation à enseigner. C'est ce qui s'appelle le DNL au niveau du secondaire. Donc tous les enseignants actuellement n'ont pas cette habilité d'enseigner en tahitien. Bon, on s'arrange avec le vice-rectorat pour les autoriser à le faire, mais il faut absolument que les enseignants se mettent à passer cet entretien pour ce concours, cet examen, pour obtenir cette certification pour pouvoir enseigner en tout cas au niveau du secondaire en langue tahitienne : que ça soit les maths, en SVT ou autres disciplines. Voilà comment ça se passe.

Ensuite, pour ce qui est question de « l'écoute attentive du terrain ». En tout cas, concernant mon ministère, « l'écoute attentive » est accordée à tous les partenaires de la communauté éducative : c'est ce qu'on a entamé depuis ma prise de fonction, c'est-à-dire à partir du mois de mai. On a rencontré plusieurs partenaires pour essayer d'être à leur écoute et de voir ce qui se passe actuellement. C'est vrai qu'il y a des remontées de toutes parts, mais il faut savoir aussi que c'est l'héritage de l'ancienne gouvernance ! Il ne faut pas se le cacher, il y a eu pleins de dysfonctionnements, et là on est en train d'y remédier. Comme on l'a dit tout à l'heure, cela prend du temps et du coup on perd du temps et de l'énergie à revenir sur ces dossiers et à essayer d'installer une justice et un traitement équitable pour tous. Comme le disait ma collègue tantôt, tout à l'heure, qu'on soit rouge, bleu, jaune, vert caca d'oie, c'est pareil pour tout le monde. O.K. ! Il y a des représentants de la même couleur que notre groupe qui se permettent de m'imposer des choses et qui va à l'encontre de ce que l'on prône. Non, je n'accepte pas ! Ça doit être pareil pour tout le monde !

Concernant le problème de logement au niveau des internats. Il faut savoir qu'il y a beaucoup de monde qui émanent des îles, notamment au niveau de la classe de seconde. Lorsqu'il y a des classes de 2nd, il y a un lycée dans ces archipels, dans ces îles, les élèves qui viennent de ces archipels ne sont pas prioritaires parce qu'il y a une classe de 2nd là-bas. La priorité est donnée aux élèves de 1^{re}. Donc ça c'est une décision des parents qui veulent absolument amener leur enfant ici à Tahiti, et ben c'est eux qui doivent prendre en charge. En tout à partir de la 2nd. C'est bien pour ça qu'on a mis une classe de 2nd dans les archipels. C'est eux qui ont demandé et maintenant ils veulent amener leurs enfants ici. Du coup qu'est-ce qu'il se passe ? Ben après on se retrouve avec un nombre important de demande en plus au Lycée Paul Gauguin. Je ne sais pas pourquoi tout le monde veut aller au lycée Paul Gauguin, je ne sais pas ce que ce lycée a. Tout le monde veut aller là-bas alors qu'il y a d'autres lycées dans ce pays. Je ne sais pas. Il y a une promotion qui a été faite ce niveau-là, je ne sais rien du tout.

En tout cas, il faut absolument que la communication passe au niveau de ces parents et de les informer — peut-être la commune ou la DGEE —, il faut ré-informer ces parents que si on a construit des établissements dans leur archipel, ben c'est à leur demande tout simplement. Voilà. En tout cas, on essaye de répondre. Et aujourd'hui, — non demain, il y aura 24 lits qui seront installés au niveau du lycée Paul Gauguin. On a tout fait pour pendant les vacances ! Ça n'a pas été fait avant, je ne sais pas pourquoi, ils n'ont pas du tout anticipé et là, et ben on essaye de répondre à tout le monde. Non seulement il y a des lits au niveau du lycée Paul Gauguin, mais il y a aussi des lits au niveau de certains lycées. Mais c'est vrai que certains lycées ne nous communiquent pas toutes les données, donc on est obligé de se déplacer sur place pour aller ben voir de visu ce qui se passe exactement. C'est ce qu'on fait tous les jours et c'est épuisant.

Par rapport à cette fameuse volonté de réformer le système polynésien éducatif, c'est déjà prévu. Je vous invite à lire la lettre de rentrée ou de revoir toutes mes interventions. L'objectif final en tout cas c'est de réformer en profondeur le système éducatif polynésien et de leur offrir un système éducatif qui leur ressemble. C'est prévu, et d'ailleurs c'est dans la feuille de route du Tavini, me semble-t-il.

Monsieur Tapati, concernant le lycée de notre île Eimeo (NDT, Moorea), il faut que vous sachiez, mes chers collègues, que ce projet date depuis plusieurs années. On a reçu dernièrement les principaux acteurs de ce fameux projet. On est passé de 3 milliards à 8 milliards pour la construction de cet établissement, c'est trop ! Enfin, je ne sais pas, mais c'est un lycée de luxe... ! (Réactions dans la salle.) Donc là, on est en train de réfléchir à une proposition, à un projet à moindre coût, pour faire en sorte que le Pays n'ait pas encore à supporter cela, et surtout notre peuple. Donc c'est prévu, mais on va revoir la copie parce qu'il n'est pas question de supporter cette charge. D'autant plus que, il faut que vous le sachiez, le lycée agricole, c'est le ministère de l'agriculture qui dirige ce lycée et c'est le ministère de l'éducation qui doit payer ! Je ne suis pas d'accord ! Il est hors de question que le ministère de l'éducation supporte cette charge ! Et donc on va entamer un dialogue interministériel avec le ministère de l'agriculture et notamment celui de l'équipement, puisque c'est interministériel, et on va trouver une solution rapidement. Voilà.

Concernant la langue Moorea, c'est bien cela dont vous parlez, c'est bien de la langue Moorea ? Tout d'abord, c'est une langue polynésienne comme toutes les autres. L'objectif reste le même, c'est-à-dire valoriser l'ensemble des langues polynésiennes de notre pays. Dans le premier degré, on peut enseigner l'ensemble des langues dans tous les niveaux de classe. Par contre, dans le second degré, seul le CAPES de lettre-tahitien a été reconnu en France, c'est-à-dire que seule la langue tahitienne peut être enseignée. Autrement dit, un chef d'établissement n'a pas le droit d'imposer à un professeur d'enseigner la langue des îles Gambier ou le marquisien par exemple au sein de son établissement. En d'autres termes, le professeur ne peut enseigner que le tahitien. Si l'on obtient notre indépendance, nous pourrions alors modifier tout cela. (Rires et réactions dans la salle.)

Merci bien. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraatira.)

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

M. Tahuhu Maraëura : *Monsieur le ministre, merci pour votre intervention car dans ce que vous venez de nous annoncer, ma commune se trouve être également concernée. Comme vous dites, il y a effectivement des parents qui tenaient à envoyer leurs enfants au sein du lycée Paul Gauguin et, avec l'un de vos collègues élus, Monsieur Félix, nous avons échangé pour voir un... En fait, à une semaine de la rentrée scolaire, on les (NDT, parents) a informés que leurs enfants avaient obtenu leur place au sein de l'établissement mais qu'ils ne leur étaient pas possible de dormir là-bas parce qu'il n'y avait plus de lit (NDT, à l'internat). Maintenant, et c'est là que se pose le problème, au moment de l'inscription, on aurait dû informer les parents qu'ils avaient eu leur place dans l'établissement mais pas à l'internat ! Eh bien non, à une semaine de la rentrée, on leur a annoncé qu'il n'y avait pas de place à l'internat ! C'est cela le problème ! Il faut revoir cela avec les responsables de vies scolaires pour qu'au moment de l'inscription, l'on informe les parents qu'elle est bien validée pour l'établissement mais pas pour l'internat, et que pour l'internat, il faudra voir après si ce sera bon ou pas.*

Voilà, merci.

M. Ronny Teriipaia : *Si vos enfants ont obtenu une place dans un établissement, cela ne veut pas forcément dire qu'ils ont une place à l'internat. L'inscription dans un établissement ne veut pas dire qu'il est inscrit en internat. Ce sont deux choses complètement différentes. O.K. ?*

Concernant les lits, je ne vous cache pas qu'on a des problèmes avec les chefs d'établissement : il y a certains chefs d'établissement qui, apparemment, font de la résistance gratuite. Je ne sais pas si cela se passait comme ça dans l'ancienne gouvernance, mais en tout cas, c'est le cas ! O.K. S'agissant notamment du nombre de lits, soi-disant, je ne sais pas moi, il n'est pas question d'installer des lits. C'est le ministère qui décide, ce n'est pas au chef d'établissement ! Ça, c'est une chose !

Deuxième chose, il faut que vous sachiez qu'on a réussi à obtenir des postes pour tous les professeurs qui ont réussi le CAPES et donc qui sont stagiaires, dont huit qui avaient des difficultés à obtenir un poste ici en Polynésie, soi-disant ils sont mutés en France. On a réussi parce que justement on est allé sur le terrain pour vérifier le nombre d'heures — les fameuses heures, là — et c'est comme ça qu'on a obtenu les postes. Parce qu'il y a des profs, des chefs d'établissement qui cachent

le nombre d'heures et qui se partagent ! En fait, c'est pour l'argent, il ne faut pas se leurrer, c'est ça ! C'est comme ça que ça se passe les heures supplémentaires entre profs : ils se partagent le butin et donc du coup cela empêche nos enfants de revenir au *pays*. Il faut aller sur le terrain. En fait, il faut être méchant ! Je suis obligé d'être méchant, et c'est comme ça qu'on obtient. Voilà. Donc, il faut que vous sachiez. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraaatira.*)

Le président : *Y-a-t-il d'autres interventions ?*

Nous passons à l'examen de la première délibération portant approbation du compte financier 2021 du collège de Afareaitu - Moorea et affectation de son résultat.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Pas de discussion ? Nous passons au vote de l'article 1^{er}. Qui est pour ? À l'unanimité. L'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. Pas de discussion ? Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? À l'unanimité.

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. Nous passons au vote de l'article 3 : unanimité.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. Pas d'objection. Nous passons au vote de l'article 4 : unanimité.

Article 5

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 5. Nous passons au vote de l'article 5 : même vote, à l'unanimité.

Article 6

Le président : Article 6 : même vote, unanimité.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Maintenant, nous passons à l'examen de la deuxième délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Paopao - Moorea et affectation de son résultat.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Monsieur le président... Excusez-moi, Monsieur le président, est-ce que je peux me permettre de vous proposer une procédure simplifiée — Madame la secrétaire générale va vous aider — ? Comme on a beaucoup discuté déjà, le ministre nous a bien informés, on est bien intervenu, on peut mettre au vote l'ensemble de la délibération. Comme ça, on ne passe pas article par article. Je pense qu'on est tous d'accord, on vote à l'unanimité. Mais comme ça, vous appelez une seule fois l'ensemble de la délibération et cela nous permettra de voter d'un coup.

Merci.

Le président : D'accord. (*Applaudissements dans la salle.*) C'est possible. Merci.

Et donc on met l'ensemble de la délibération au vote : à l'unanimité ?... Merci.

RAPPORT N° 48-2023 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DENOMME « FARE TAMA HAU » ET AFFECTATION DE SON RESULTAT

Présenté par M^{me} la représentante Thilda Garbutt-Harehoe

Le président : Nous passons au point huit : rapport n° 48-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2022 de l'établissement public administratif dénommé « Fare Tama Hau » et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Cédric Mercadal : Monsieur le vice-président de la commission permanente, *chers ministres*, chers collègues, Messieurs, Mesdames les représentants, les collaborateurs, les membres du public et intervenants, *bonjour*.

Je suis vraiment ravi de pouvoir parler aujourd'hui du Fare Tama Hau parce que parler du Fare Tama Hau, c'est parler de nos familles, c'est parler de nos enfants, parler du lien entre le social et le médical et parler d'une valeur qui nous est chère, qui est celle de l'union de tout cela pour nous. Le respect, le *fa'atura*, c'est le respect que l'on veut tous et que l'on veut promouvoir dans chacune de nos familles. Et c'est là que c'est important de parler du Fare Tama Hau, parce que c'est vraiment le lien qui est implanté dans chacune de nos familles quand elle a des difficultés et elle a un endroit pour pouvoir en parler, pour pouvoir être appuyée, pour pouvoir être soutenue.

On voit bien l'augmentation du nombre et de chiffres au travers des rapports qui ont été présentés. On voit bien que les familles ont de plus en plus besoin d'aller vers ce centre et de proximité pour être accompagnées dans un centre médico-social, aussi bien les plus jeunes (les enfants en bas âge) que nos adolescents qui aujourd'hui sont en perte de repères et qui ont besoin de ce soutien. C'est important d'être accompagné pour les jeunes familles aussi dans les structures et c'est important de pouvoir aussi les accompagner quand il y a des dérives, et c'est ce que fait aussi le Fare Tama Hau qui permet toutes ces évolutions.

Aujourd'hui, quand on voit tous les projets qui ont été émis, le recrutement qui a permis de se projeter au-delà des murs pour faire ces brigades mobiles qui sont intervenues sur Moorea, sur Taravao, et un peu sur tous les sites, cela permet de parler de tout cela. Parler de ces comptes, en fin de compte, ce n'est pas le plus important ! C'est parler d'un établissement qui, dans le cadre sanitaire, est particulier à la Polynésie et est particulier à nous. Et donc c'est vraiment souligner toute l'économie de cet établissement et de tous ces efforts qui sont faits au quotidien et au jour le jour auprès de nos populations. C'est vraiment un établissement de terrain et c'est de cela que je voulais vous parler.

Je vais laisser les rapporteurs qui ont écrit de beaux rapports pour parler de l'économie et des actions qui ont été faites cette année.

Je vous remercie à tous.

Le président : J'invite la rapporteure, Madame Thilda Garbutt-Harehoe, à nous faire une présentation du rapport.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Merci, Monsieur le vice-président.

Monsieur le vice-président de la commission permanente, Mesdames et Messieurs les membres de la commission permanente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs des services de l'assemblée, ainsi que tous ceux qui nous écoutent aujourd'hui.

Alors c'est le dernier dossier, je vous demande de ne pas regarder l'heure, hein, parce que nous allons chercher à booster notre dopamine d'abord ! Vous avez raison d'être restés jusqu'au bout, car le meilleur est pour la fin, F.I.N et F.A.I.M également !

Le présent projet de délibération concernant le compte financier 2022 du Fare Tama Hau et l'affectation de son résultat, a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 2940/PR du 14 avril 2023 du Président de la Polynésie française.

Cinq points : tout d'abord, la mission du Fare Tama Hau ; ensuite, la structuration du Fare Tama Hau ; en troisième, la synthèse sur les faits marquants ; en quatrième, la synthèse sur le budget ; et en cinquième, une synthèse des échanges de la commission santé, solidarité, travail et emploi.

Pour rappel, le Fare Tama Hau est un établissement public administratif créé par la délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004 — si vous vous rappelez, c'était la période du Taui 1 —, a notamment pour mission : d'accueillir, écouter, informer, traiter, accompagner, conseiller et orienter l'enfant, l'adolescent et leurs familles, dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale ; de développer le soutien et l'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leur enfant ; de proposer aux autorités toutes mesures permettant d'assurer la protection et l'épanouissement des enfants et des adolescents.

Deuxièmement, en structurant, nous avons donc, pour mener à bien ces missions, trois pôles qui ont été constitués : la maison de l'enfant (MDE) qui accueille les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ; la maison de l'adolescent (MDA) qui accueille les adolescents de 12 à 25 ans ; et l'observatoire de l'enfant, dont seul le centre de documentation a une activité qui perdure.

Ainsi, au 31 décembre 2022, l'établissement employait 53 agents, sous la direction du docteur Laurence Bonnac — ici présente, il me semble — que je salue pour tout son engagement sur tant d'années ici en Polynésie et succédant au docteur Daniel Dumont, premier directeur du Fare Tama Hau, et ce pendant plus de 20 ans, une génération si ce n'est plus. Donc je salue cette longévité au niveau du service qui me soit permis aujourd'hui de saluer.

Troisièmement, en synthèse sur les faits marquants, surtout après deux ans, disons, passés dans le Covid et puis ses effets :

- Une augmentation globale de l'activité de + 57 %.
- Une réaffirmation de l'orientation de la maison de l'enfant vers plus de prévention primaire, favorisant ainsi le repérage précoce et la prise en charge des dysfonctionnements du lien parents-enfants.
- Une augmentation du nombre d'entrée d'adolescents et de jeunes adultes de près de 65,5 % passant de 3 191 adolescents en 2021 à 5 284 en 2022. Donc, il y a du besoin et de la demande.
- L'augmentation de la subvention de fonctionnement du Pays de 25 000 000 F CFP, la faisant passer de 337 000 000 F CFP à 362 000 000 F CFP.

L'obtention de trois subventions globales de 76 822 000 F CFP détaillées comme suit :

- Une subvention de fonctionnement de 30 312 000 F CFP avec le versement de l'avance de 50 %, soit 15 156 000 F CFP allouée par le fonds de prévention sanitaire et social pour le projet de prise en charge de consultation de l'obésité de l'enfant et du jeune adulte.
- L'obtention d'une subvention d'investissement de 40 000 000 F CFP avec le versement de l'avance de 50 % (soit 20 000 000 F CFP) allouée par le Pays pour la construction d'une maison appelée « espace jeune » à Afaahiti, commune de Taiarapu Est.
- L'obtention d'une subvention d'investissement de 6 510 000 F CFP pour l'achat de trois véhicules de service.

En quatrième synthèse, sur le budget 2022.

En rappel, l'établissement a bénéficié d'une subvention sans condition d'un montant de 362 000 000 F CFP destinée à financer son fonctionnement courant, inscrite directement au budget général du Pays.

À l'issue de l'exercice 2022, le compte financier du Fare Tama Hau présente un résultat excédentaire de 37 163 117 F CFP en section de fonctionnement et un résultat excédentaire également de 12 731 221 F CFP en section d'investissement, soit un résultat global excédentaire de 49 894 338 F CFP.

Ce solde excédentaire vient donc augmenter le fonds de roulement de l'établissement qui passe ainsi de 83 810 916 F CFP en début d'exercice à 133 705 254 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2022, ce qui représente 141 jours de dépenses de fonctionnement courant, soit à peu près quatre à cinq mois.

Quant au résultat de fonctionnement, un excédent de 37 163 117 F CFP sera affecté au compte 1068 appelé « Autres réserves ».

Enfin, en cinquième, synthèse des échanges en commission santé, solidarité, travail, emploi.

L'examen du présent projet de délibération a donc suscité des échanges portés principalement sur :

- l'avancée du projet de construction de « l'espace jeunes » à Afaahiti. Sur ce point, il a d'ailleurs été précisé que la notification du marché aux entreprises se ferait pour la fin du mois de juin, pour un chantier estimé à 15 mois de travaux ;
- la MDE de Faa'a, qui semble enregistrer un taux inférieur aux autres maisons de l'île, alors même que le nombre d'habitants est pourtant supérieur. Donc un travail d'identification des besoins de la population locale sera donc mené au sein de cette maison, dans le but d'adapter les actions proposées par la structure ;
- la mise à disposition d'une salle informatique au sein de « l'espace jeunes », leur donnant les outils nécessaires pour leur recherche d'emploi, facilitant ainsi leur démarche vers une future insertion professionnelle ;

- l'accompagnement thérapeutique des enfants souffrant d'obésité, pris en charge par le Fonds de prévention sanitaire et social (appelé aussi FPSS), depuis 2022 ;
- la mise en œuvre d'une « prévention ambulatoire » destinée à sensibiliser, informer les jeunes sur les pathologies chroniques (soit addictions, dépressions sévères, etc.), notamment en milieu scolaire ;
- la création d'une seconde équipe mobile, en 2022 (en zone périurbaine), qui se déplace dans les quartiers afin d'y mettre en place des ateliers, des points d'écoute, etc. Cependant, il a été précisé que le champ d'intervention de l'équipe mobile était à ce jour circonscrit aux îles de Tahiti et de Moorea ;
- la complémentarité des actions menées par les différentes forces vives du Pays en matière de jeunesse et leur nécessaire coordination.

Ainsi, le présent projet de délibération ayant recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission, il est proposé aujourd'hui d'adopter le projet de délibération.

Merci.

Le président : D'autres intervenants ?... *La parole est à vous.*

M^{me} Rachelle Flores : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et cher public, *bonjour à toutes et à tous.*

Nous tenons notre première commission permanente de la mandature, nous voilà réunis en comité plus restreint. Nous débattons sur les délibérations afin de les faire adopter et de maintenir le fonctionnement de notre pays. Il est vrai que cette commission est différente de la plénière, car elle possède moins de compétences. Toutefois, elle a tout son intérêt pour faire fonctionner les organismes du Pays.

Cette commission a vu des décisions être prises ici, telle que la création de TNTV dont on reconnaît aujourd'hui la présence dans notre quotidien. La commission permanente siège entre les sessions en permettant de rendre des avis, d'adopter des résolutions ou, comme aujourd'hui, valider les comptes financiers des établissements du Pays.

Aujourd'hui, nous allons délibérer pour faire valider les comptes financiers du Fare Tama Hau. Le Fare Tama Hau est un établissement public administratif qui a pour objectif de protéger et d'accompagner les enfants, les adolescents et leurs familles avec une prise en charge éducative, sociale et médicale.

« La jeunesse est la première ressource de ce pays ». À ce titre, cet établissement mérite tout notre soutien dans la poursuite de ses missions pour accompagner nos enfants qui seront les adultes de demain. Comme nous le voyons dans le document, le Fare Tama Hau opère *via* trois pôles : la maison de l'enfant, la maison de l'adolescent et enfin l'observatoire.

La maison de l'enfant et la maison de l'adolescent permettent à l'établissement d'œuvrer en matière de préventions et de soins. Les adolescents peuvent trouver dans ces lieux un accompagnement pour mieux comprendre cette période qui peut être compliquée, ainsi qu'un soutien à l'insertion sociale et professionnelle. Ces actions sont relayées par des partenaires comme les écoles ou la DFSE. Ensemble, des actions de prévention peuvent être menées : par exemple, le Fare Tama Hau a élaboré un outil appelé « la manette pédagogique ». Cet outil est disponible dans quelques écoles et quelques antennes de la DFSE.

Gouverner c'est identifier les besoins, les maux — M.A.U.X — et pour y arriver, il nous faut des données. La fermeture de l'observatoire de l'enfant et de l'adolescent est un drame dans cette affaire. Il est vrai que l'observatoire a dû fermer suite à une mauvaise passe financière de l'institution et que sa productivité était discutable lorsqu'on sait que son dernier rapport date de 2004. Comme vous le voyez, depuis notre arrivée dans l'institution, les données sont précieuses pour mener des politiques publiques éclairées. Les observatoires sont des outils intéressants afin que des enquêtes soient menées pour que le Pays puisse mener les actions adéquates. Les seules données que nous avons, sont des données *a posteriori*, lorsque notre population vient au Fare Tama Hau et que la situation est déjà critique.

Par exemple, nous observons une hausse significative des fréquentations des Fare Tama Hau à la sortie de la crise Covid. Cette crise a provoqué des tensions dont les enfants et les familles n'ont pas été épargnés. Le Fare Tama Hau a dû gérer les conséquences du confinement sur les familles à la sortie du Covid, il aura clairement manqué d'accompagnement efficace durant cette période. C'est pourquoi une cellule d'études est nécessaire pour prendre le pouls de la société.

Le Fare Tama Hau accueille des vies qui s'abîment, ou sont déjà abîmées. L'établissement est crucial pour aider à remonter la pente. Des chiffres à la hausse signifient que le public ciblé arrive à accéder au Fare Tama Hau, ce qui est une bonne chose car il faut trouver un lieu d'accompagnement adéquat. Paradoxalement, plus ses chiffres sont importants, plus la situation est inquiétante. La fréquentation de cet établissement nous permet de prendre la température de la société et de voir si les actions que nous avons menées en faveur de la protection des enfants et des familles ont fonctionné. Si les chiffres sont à la hausse, nous devons renforcer les actions publiques. L'existence de la cellule mobile est un plus pour la proximité à la population. Toutes ces actions relèvent du curatif, ce qui nécessite un personnel qualifié, personnalisé et si possible maîtrisant la langue polynésienne pour suivre toutes les situations.

Il n'y a que l'humain pour soigner l'humain, c'est positif de voir que l'établissement se dote d'un personnel qualifié dans ses équipes. C'est une tendance à encourager. Néanmoins, malgré tout cela, nous n'arrivons pas à assainir la situation, parce que ces actions visent principalement les conséquences et non les causes. La société parfaite n'existe pas, c'est une lutte sans fin à laquelle nous ne devons pas renoncer. Le Fare Tama Hau est une bouée de sauvetage pour les familles qui renoncent, l'établissement intervient pour leur redonner courage et les remettre sur la voie de l'épanouissement.

Soyons acteurs pour que demain l'éducation et la prévention permettent de protéger nos enfants. Ce sont des leviers indispensables pour leur bien-être.

À propos des comptes financiers, nous étudions les comptes de 2022, ce qui en soit est déjà positif. À ce titre, il n'y pas de retard dans la tenue des comptes et dans la transmission des informations. Nous pouvons observer que l'établissement démontre des efforts de gestion car les comptes sont dans le positif. C'est un cap que maintient l'établissement depuis 2021.

Avec un résultat global excédentaire de 49 894 338 F CFP, la gestion est assurée et le fonds de roulement est renforcé. Face à une bonne gestion, nous ne pouvons que souhaiter plus d'ambitions à l'établissement afin qu'il mobilise ses moyens pour renforcer son action.

Le Pays attend par la suite les retours de l'établissement afin de connaître les difficultés que traversent nos jeunes et le Fare Tama Hau dans la poursuite de ses missions. Notre porte reste ouverte pour entendre les diagnostics, les recommandations et les besoins du Fare Tama Hau.

Les membres de la commission de la santé ont voté à l'unanimité ce projet de délibération lors de son examen en commission. Je vous invite donc à voter favorablement car une tenue rigoureuse des comptes est observée, ce qui assure la continuité d'un établissement indispensable au bien-être de nos enfants et de nos familles.

La jeunesse est la première force vive d'un pays libre, nous sommes là pour la protéger et la promouvoir en guidant nos enfants vers le chemin de la réussite, comme l'ont fait les générations avant nous. Notre société les expose à différents maux, l'alimentation, la délinquance, l'abus, etc. Nous pouvons légiférer pour trouver des solutions, mais ces solutions ne peuvent trouver leurs réussites qu'avec le concours de notre population. Il est nécessaire d'éduquer, d'informer et de prévenir. Pour ne citer que la santé, lorsque le diabète se développe, nous exposons nos enfants à l'insuffisance rénale, une maladie chronique qui se soigne avec la dialyse. Ainsi, il vaut mieux prévenir que guérir. C'est réellement à nous de prévenir pour éviter que le Fare Tama Hau n'ait trop à guérir.

Nous traversons tous des moments difficiles dans la vie, le courage que nous exprimons peut revitaliser ceux qui l'ont perdu. Le Fare Tama Hau agit de cette manière, comme la lune en pleine nuit, elle éclaire ceux qui se sont perdus en redonnant la volonté d'avancer.

Voilà, merci bien et que l'amour règne. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci*, d'autres intervenants ?

Madame Frebault à vous.

M^{me} Joëlle Frebault : Merci, Monsieur le président.

Le Fare Tama Hau, dont nous examinons le compte financier pour l'exercice 2022, est une structure publique du Pays qui joue un rôle essentiel dans la prise en charge médicale, sociale et pédagogique d'une partie de notre jeunesse en mal de repères.

Les deux pôles de son activité avec, d'un côté, six Maisons de l'enfance ouvertes à Tahiti comme dans les archipels, et de l'autre, les deux antennes de la Maison de l'adolescence, enregistrent d'année en année une croissance de leur activité, signe apparent d'un mal-être que notre collectivité ne peut et ne doit ignorer.

Cette affluence de visiteurs et autres demandes de consultations en tous genres auprès des professionnels de santé ont d'ailleurs incité l'établissement à lancer la construction d'un nouvel Espace Jeunes dans la commune de Afaahiti, à la presqu'île de Tahiti.

Outre l'affectation d'un terrain appartenant au Pays, le projet a bénéficié d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 40 millions F CFP, en plus d'un prélèvement de 12,5 millions F CFP sur fonds propres, pour pouvoir démarrer dans les tous prochains mois. Il consistera en la création d'un bâti de 150 m² destiné à accueillir une quarantaine d'adolescents.

S'agissant du fonctionnement de la Maison de l'enfance de Faa'a, il n'aura échappé à personne qu'elle est sous-utilisée par rapport à d'autres structures comme celle de Punaauia, par exemple, où le passage y est globalement deux fois plus important. Une réflexion est donc actuellement en cours pour déterminer les raisons de ce manque d'intérêt parmi la population.

Autre sujet qui mérite toute notre attention, c'est le projet Obésité qui a été mis en œuvre au sein du Fare Tama Hau pour promouvoir de meilleures habitudes alimentaires chez nos jeunes. À cette fin, l'établissement a été destinataire d'une subvention dédiée à hauteur de 15 millions F CFP dont seulement la moitié a été utilisée en 2022, moyennant un report des crédits restants sur 2023. À mon sens, un engagement financier plus conséquent pourrait être accordé dans les années futures, si tant est que le gouvernement soit résolu à appliquer son programme de campagne décliné durant les dernières élections territoriales.

Sur l'aspect purement financier enfin, le Fare Tama Hau présente une situation comptable plutôt satisfaisante. À la clôture de l'exercice 2022, les sections de fonctionnement et d'investissement étaient toutes les deux excédentaires pour un résultat global de 49 894 338 F CFP alors que le fonds de roulement culminait à près de 134 millions F CFP.

Donc partant de tous ces éléments, j'invite mes collègues de l'assemblée à approuver le compte financier 2022 du Fare Tama Hau.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

Le président : *Merci.*

Madame Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci Monsieur le vice-président. Merci, Madame la maire de Hiva Oa.*

Monsieur le ministre, je tiens tout d'abord à remercier mes collègues intervenantes, notamment Madame Thilda pour le rapport ainsi que mes collègues pour leur intervention que je rejoins sur l'ensemble. J'ai été un petit peu interpellée par le chiffre grandissant de nos jeunes qui fréquentent le Fare Tama Hau.

Je voudrais remercier le Fare Tama Hau et sa directrice pour les missions qu'ils accomplissent ensemble. Ceci dit, l'existence d'un tel établissement dénote d'un mal-être social et sociétal que connaît notre pays, nos jeunes et j'espère qu'un jour cet établissement disparaîtra. Ne vous m'éprenez pas ! J'affirme aujourd'hui mon soutien au Fare Tama Hau tout comme l'ont dit mes collègues, mais si un jour cet établissement disparaît, cela voudra dire que l'on aura réussi notre mission, notre engagement, celui auprès de nos jeunes de notre peuple. Nous aurons réussi à développer ce pays, à redonner sa vraie place à notre jeunesse et donc on ne pourra pas soigner tous les maux de la société, comme l'ont dit mes chers collègues. Ceci dit, nous aurons peut-être réussi à pallier certaines difficultés ou du moins à soigner les causes qui font que notre société va si mal aujourd'hui. Donc j'affirme encore mon soutien au Fare Tama Hau, mais voilà j'espère vraiment que tous ensemble, peu importe nos aspirations politiques, nous réussirons à mener une vraie politique de développement dans notre pays : une vraie politique sociale, une vraie politique éducative, une vraie politique culturelle, etc. Notre pays a besoin de ça pour se relever.

Merci.

Le président : *Merci.*

Monsieur Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapatu : *Oui, mes salutations et merci pour ces échanges.*

Depuis ce matin, j'analyse le mode de vie de notre société, qu'il s'agisse des enfants ou des adultes. Notre peuple va très mal ! Je ne comprends pas vraiment... Je me demande si, l'année prochaine, nous tiendrons encore les mêmes propos. Je me demande si les maux de notre société guériront dans le futur ? Les propos tenus par l'étranger, qui parlait de « couper le système », seraient-ils avérés ? Si nous n'opérons aucun renouveau, aucun changement dans le mode de vie, nous continuerons ainsi et après ces cinq années de mandature, la génération d'après viendra et ainsi de suite. Normalement, ces établissements ne devraient même pas

exister ! Nous n'avons pas su transmettre, guider et accompagner la vie de notre société. C'est notre manière de vivre qui a mené notre société à devenir ainsi ! Il n'y a pas de SDF chez le Polynésien, ce phénomène est très récent ! Il y avait très peu de personnes atteintes d'handicap(s) chez le Polynésien, cela s'est intensifié très récemment.

Comme je l'ai dit précédemment, s'il y a des personnes pauvres dans notre pays, c'est parce que la répartition des richesses dans notre pays est inégale ; il y a un trop grand fossé. En langue tahitienne, on dirait qu'il y a un grand gouffre entre les personnes aisées et celles qui sont pauvres. C'est parce que l'on n'arrive pas à une répartition équitable des richesses que certains d'entre nous finissent par être exclus de la vie dans les districts ou les îles. Je recommande que l'on approuve ce projet de délibération, ceci étant, Monsieur le ministre, je ne sais pas comment mais vous ne pourrez pas agir seul. Il faudra peut-être désigner quelques personnes, l'une qui ferait ceci, une autre pour examiner cela, pour que nos échanges soient un peu différents lors des prochaines séances. L'année prochaine, le rapport sur le Fare Tama Hau reviendra avec tant d'effectifs, tant de, tant de et tant de. Ce sera le même refrain, et l'écouter sans cesse n'est pas plaisant !

Avant pour écouter un chant, on utilisait un gramophone à disque et il y a ce chant polynésien qui disait ceci « c'est un vaste et profond océan qui va et revient » ! À un moment, l'aiguille resta figée sur le terme « océan » et le son qui sorti fit « océan qui va et revient, qui va et revient, qui va et revient » ! Demain, ne pourrait-on pas changer et se relever ! Selon moi, c'est pour cela que nous avons été élus ici par le peuple : c'est pour relever ce peuple et ainsi éviter qu'il n'ait à ramper de nouveau.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci* Tapati.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Donc la discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M. Cédric Mercadal : J'écoute ce que tu as dit Maurea. C'est vrai que le jour où on n'aura plus besoin d'un Fare Tama Hau, cela veut dire que notre peuple ira mieux. Cela veut dire qu'on aura soigné les causes ; cela veut dire qu'on aura fait tout ce que pourquoi on a été élu. C'est pourquoi on doit travailler aujourd'hui, repartir pas du début, mais reconstruire les choses pour faire évoluer. Il faut que les gens de notre population puissent manger, puissent évoluer, puissent être bien, et c'est cela qu'on recherche tous. Et c'est vrai que je te rejoins, le jour où on aura plus besoin et qu'on n'aura plus à voter les comptes financiers en se disant « eh bien quand on voit les chiffres augmenter, on s'inquiète ; demain quand ils baisseront on sera heureux et quand il n'y en aura plus, que les gens n'auront plus ce besoin, eh bien on sera mieux. » Si déjà on pouvait aller dans nos communes et parler juste à notre maire et avancer et sans avoir besoin du Fare Tama Hau, on sera mieux et je te suis pour ça, et je suis ce que tu dis là... Oui, en fait, ce qu'on disait tout à l'heure, on parlerait moins de tout autre chose aujourd'hui. On ne parle pas des comptes puisqu'ils sont bien gérés ; on ne parle pas des réserves parce qu'à Afaahiti il y a une possibilité de fonds de roulement, on parle de toute autre chose ; on parle de nos enfants et on parle de nos besoins.

Et tu as raison Tapati, on fera les choses et on est là pour ça. *(Applaudissements dans la salle.)*

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Je vous demande est-ce que vous êtes d'accord qu'on passe à la procédure simplifiée de l'ensemble de la délibération ? ... *Merci.* Donc je mets au vote l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? À l'unanimité.

Merci à toutes et à tous.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Voilà, Mesdames et Messieurs les représentants. Aussi, je vous remercie de votre présence.

La séance est close. *Merci et bon appétit ! Que l'amour règne. (Applaudissements dans la salle.)*

(Il est 13 heures 47 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Jeanne Vaianui

Oscar, Manutahi Temaru



Le Tarif des Douanes de Polynésie française



est disponible à la vente
au prix de 5.495 F CFP TTC les 2 volumes

**SIO****SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE**
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

Le CODE DES IMPÔTS

à jour au 1^{er} Janvier 2023



est disponible à la vente
au prix de 3.155 F CFP TTC